Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 11 août 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH (1907-1935)

ANTÉCÉDENTS

1904: création de la plantation.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1905)

Un incident s'est produit à la chambre d'agriculture au sujet de la composition du bureau. M. Cazeau [1] qui, aux élections de dimanche dernier, avait obtenu le plus grand nombre de voix, donna sa démission, prétextant qu'un usage et une tradition constante désignaient pour la présidence celui des élus dont le nom a réuni le plus de voix et que la dérogation à cette règle lui faisait un devoir de donner sa démission.

Certains mêlent la politique à cet incident et disent que M. Cazeau ne fut pas élu parce que la majorité de la Chambre est pour M. Deloncle, alors que M. Cazeau serait partisan de M. Cuniac. Le président élu fut M. Pâris, président de la chambre d'agriculture depuis plusieurs années.

Les difficultés, spécialement douanières,
rencontrées par la Société agricole de Suzannah
dans la culture du tabac
sont analysées par Armand Séville dans *Les cultures riches en Indochine*
(*Le Mois colonial et maritime*, 15 septembre 1906, p. 475 s)

---

14. — Au sujet de la concession demandée par M. Cuniac à Biênhoà
(DOSSIER Nº 61. — 4e BUREAU)
(*Procès verbaux du conseil colonial de la Cochinchine*, 29 octobre 1906)

Rapport au conseil colonial

Par délibération prise dans sa séance du 9 octobre 1905, le conseil colonial, consacrant le vote de principe émis dans la séance du 3 octobre (même session), a accordé en concession à MM. Cuniac [2] et Cazeau [3], les groupes de terrains portant les numéros 2 et 3 parmi les diverses concessions sollicitées le long de la voie ferrée (région An-loc).

---

[1] Louis Cazeau (1854-1915) : directeur des Tramways à vapeur de Cochinchine : voir encadré. Conseiller municipal de Saïgon.
[2] Eugène Cuniac (1831-1916) : magistrat, puis avocat, conseiller colonial, longtemps maire de Saïgon.
[3] Louis Cazeau (1854-1915) : directeur des Tramways à vapeur de Cochinchine : voir encadré. Conseiller municipal de Saïgon.

Les terres formant le nº 2 accordé à M. Cuniac, sont situées dans le village de Phuoc-thanh (Biênhoà) et mesurent une superficie de 1.401 h. 85.

Les diverses demandes de concessions pour la région d'An-loc, formulées par un groupe de colons français de Saïgon, sont absolument personnelles et ne portent l'indication d'aucune destination ou substitution.

Par une lettre du 8 septembre 1905, M. Cazeau, déclarant agir tant en son nom personnel qu'aux noms et pour le compte des divers demandeurs (MM. Cuniac, Claude [4], Crémazy [5], du Crouzet [6], Drouhet [7], Dr Flandrin [8], Balliste, Gigon-Papin [9], Léoni [10], Linger [11], Périssé [12] et les fils Cazeau), demandait à l'Administration de présenter au Conseil colonial, dans sa plus prochaine séance, les dossiers de concession intéressant MM. Cuniac et Cazeau, portant les nº 2 et 3 du groupe. Cette requête était motivée par l'urgence de continuer les installations et les travaux déjà entrepris sur ces deux lots en commun par tous les demandeurs. M. Cuniac a contresigné cette lettre.

Pour donner satisfaction aux demandeurs, le Conseil colonial, dans sa séance du 3 octobre 1905, émettait un vote de principe favorable à l'octroi de tout le groupe de concessions demandées, et quelques jours plus tard, le 9 octobre, appuyait sa première délibération d'un vote ferme en ce qui concernait les deux lots nº 2 et 3, demandés par MM. Cuniac et Cazeau.

Ces deux concessions ont été accordées par cette assemblée dans les formes ordinaires et sans indication spéciale.

Le 9 juillet 1906, M. Cuniac écrivait à M. le lieutenant-gouverneur, pour le prier de ne donner aucune suite à la demande de substitution de la Société Suzannah dans tous ses droits sur la concession (lot nº 2) qui lui avait été accordée dans la séance du 9 octobre 1905, demande qu'il déclarait avoir adressée à l'Administration.

Cette demande de substitution n'est jamais parvenue à son adresse.

Le 13 septembre 1906, M. Linger, agissant en qualité de directeur de la Société d'études Suzannah, demanda à Monsieur le lieutenant-gouverneur de surseoir à la signature de l'arrêté qui concéderait à M. Cuniac le lot de terrain nº 2, accordé à ce dernier par le Conseil colonial. M. Linger invoque à l'appui de sa requête, que la Société civile d'études Suzannah a été créée par acte du 28 juillet 1905 entre tous les demandeurs de concessions du groupe An-lôc, parmi lesquels M. Cuniac ; qu'une clause de cet acte de société oblige les associés à mettre en commun les concessions qui pourraient être accordées à l'un ou plusieurs d'entre eux, et à en demander le transfert au profit de la société. Il rappelle que tous les essais faits jusqu'à ce jour, par la société, ont porté principalement sur les 2e et 3e lots, et que M. Cazeau, dans sa lettre au lieutenant-gouverneur du 8 septembre 1905 précitée, agissait au nom de la société

---

[4] Claude : probablement le libraire de la rue Catinat, commandeur des palmes académiques, 2e adjoint au maire de Saïgon.

[5] André Crémazy : avocat-défenseur, premier président de l'Association des planteurs de Cochinchine (1910), administrateur des Hévéas de Xuan-Loc et (1927) de la Société foncière du Cambodge.

[6] Oscar Forestier du Crouzet (Laurac-en-Vivarais, 1857-Avignon, 1929) : caissier de la Société générale de tramways à vapeur ; administrateur du mont-de-piété de Da-Kao.

[7] Frédéric Drouhet (Saint-Denis de la Réunion, 1851-Paris, 1919) : fils de Théodore Drouhet (La Rochelle, 1817-Paris, 1904), proviseur du Lycée et sénateur de Saint-Denis de la Réunion) : secrétaire général de 1re classe des colonies, maire de Cholon, promoteur de la maternité (1901), d'un hôpital indigène et d'un hôpital civil qui portèrent don nom. Chevalier de la Légion d'honneur (1909).

[8] Dr Ernest Flandrin (Rochefort, 1859-Rochefort, 1920) : chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1898 comme médecin de 1re classe de la Marine. Médecin du 1er régiment de tirailleurs annamites (1904), médecin de la ville de Cholon, puis médecin libre place du Théâtre à Saïgon. Conseiller colonial (1906-1911), colon à Bentré.

[9] Gigon-Papin : notaire à Saïgon.

[10] Léoni (P.-M.) : douanier à Saïgon (Annuaire général de l'Indochine française, 1901, 2-708)

[11] Linger : ingénieur chez Charlety (constructions mécaniques à Kanhhoï), puis aux ateliers des Tramways à vapeur de Cochinchine, conseiller municipal de Saïgon.

[12] Périssé : clerc de notaire à Saïgon.

en pressant l'octroi en concession des deux lots (2 et 3). M. Linger en conclut que le lot n° 2, pour tous ces motifs et encore parce qu'il a été défriché par les soins de la société, doit être accordé en concession à la Société Suzannah et non pas à M. Cuniac, et il prie le lieutenant-gouverneur de demander au Conseil colonial, dans sa prochaine session, d'interpréter dans ce sens le vote émis dans sa séance du 9 octobre 1905.

Enfin, le 29 septembre 1906, M. Crémazy, agissant en qualité de directeur de la Société Suzannah, adressa la même requête à l'Administration et au Conseil colonial, en l'appuyant d'une copie de l'acte de société et d'un relevé des comptes de cette société.

L'Administration a l'honneur de soumettre à l'appréciation de l'assemblée locale le conflit survenu entre M. Cuniac et la Société Suzannah et lui laisse le soin de décider s'il y a lieu d'interpréter sa première délibération ou s'il ne conviendrait pas, au contraire, de renvoyer les pétitionnaires à se pourvoir devant les tribunaux de droit commun.

Saïgon, le 12 octobre 1906.

Le lieutenant-gouverneur p. i.,
De Lalande-Calan.

Rapport de la commission

Sans vouloir intervenir dans le conflit survenu entre M. Cuniac et la Société « Suzannah », il nous paraît nécessaire de préciser quel fut l'esprit de votre commission des concessions pour la session ordinaire de 1905, lorsqu'elle vous proposa d'accorder en concession à MM. Cuniac et Cazeau, les lots n° 2 et 3 du groupe d'An-Lôc (Biênhoà).

Dans sa séance du 9 octobre 1905, le Conseil colonial accorda ces deux concessions dans la forme ordinaire et sans indication. Il est regrettable qu'aucune mention n'ait été faite alors des conditions dans lesquelles MM. Cuniac et Cazeau avaient sollicité de l'Administration la prompte solution de cette affaire, la situation eût été nettement définie.

La commission de 1905, nous le savons pertinemment, était persuadée que les deux lots n° 2 et 3 devaient être accordés à la collectivité des colons demandeurs des concessions du groupe An-Lôc. Elle ne s'est pas trompée sur les termes mêmes de la requête dont elle était saisie. Ainsi que le rappelle le rapport de l'Administration, cette requête, adressée le 8 septembre 1905 à M. le lieutenant-gouverneur par M. Cazeau, était signée également par M. Cuniac. De plus, M. Cazeau déclarait agir tant en son nom personnel qu'aux noms et pour le compte des divers demandeurs. L'idée de la collectivité était donc nettement déterminée et bien qu'il ne fût pas spécifié que les concessions dussent être accordées à une société quelconque, la Commission a très bien compris que les lots n° 2 et 3 devaient être concédés à l'ensemble des colons dénommés dans la requête. Et sa conviction se trouvait encore renforcée par la déclaration que faisait M. Cazeau, contresignée par M. Cuniac, que les lots n° 2 et 3 avaient été cultivés à frais communs.

Son rapport n'a pas été suffisamment explicite et votre assemblée, insuffisamment avertie, a émis un vote qu'on vous demande aujourd'hui d'interpréter.

À notre sens, cette interprétation doit être la suivante :

La concession des lots n° 2 et 3 du groupe d'An-Lôc (Biênhoà) doit être accordée indivisément tant à MM. Cuniac et Cazeau qu'à tous les colons aux noms desquels M. Cazeau a déclaré agir, dénommés dans la requête que ce dernier a adressée à M. le lieutenant-gouverneur, le 8 septembre 1905.

Le président de la commission,
Lacaze.

M. le président. — Nous venons de recevoir à l'instant même une lettre approuvée et signée par MM. Cazeau et Cuniac demandant la substitution de leurs droits sur leurs concessions au profit de la Société Suzannah. Lecture va vous être faite de cette lettre.

Saïgon, le 29 octobre 1906.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien présenter au Conseil colonial, en la séance de cette après-midi, la présente demande de transfert au nom de la Société Suzannah des concessions obtenues sous notre nom personnel le 9 octobre 1905.

Ces concessions concernent des terres sises dans la province de Biênhoà sur la ligne du chemin de fer de Saïgon dans la région de Dau-Giay.

Lu et approuvé l'écriture ci-dessus :

Cazeau.

Lu et approuvé l'écriture ci-dessus,

Cuniac.

M. Phong. — Messieurs, en présence des pièces qui figurent au dossier et qui ne laissent aucun doute sur l'existence légale de la Société Suzannah, et de la lettre de MM. Cazeau et Cuniac, dont M. le président vient de nous faire donner lecture, je demande, pour faire suite à la délibération du Conseil colonial de l'an dernier, que substitution des concessions accordées à MM. Cazeau et Cuniac soit autorisée au profit de la Société Suzannah.

Cela coupera court à toutes les difficultés qui s'étaient élevées entre les parties.

Je pense que mes collègues seront de mon avis ?

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de M. Phong.

Adopté.

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE LE 27 FÉVRIER 1907

Rapport du président de la commission instituée par arrêté du 3 avril 1908, chargée de procéder à un examen approfondi des nouveaux tarifs de grande vitesse et de petite vitesse proposés pour application sur la ligne Saïgon-Khanhoa.
(*Procès verbaux du conseil colonial de la Cochinchine*, 17 septembre 1908)

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

Par arrêté du 3 avril 1908, modifié par celui du 17 avril 1908 et complété par la lettre nº 496, du 16 mai 1908, vous avez bien voulu instituer une commission chargée de procéder à un examen approfondi des nouveaux tarifs de grande vitesse et de petite vitesse proposes pour application sur la ligne Saïgon-Khanhoa, et composée comme suit, après entente avec les chambres consultatives de la Colonie :

……

[Émile] Girard [13], directeur technique de la Société agricole de Suzannah, membre rapporteur.

……

LA COCHINCHINE
Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'Avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[112] La plantation Suzannah, située au soixante-septième kilomètre du chemin de fer de Saïgon à Khanh-Hoa, est à 175 mètres d'altitude et comprend 2.600 hectares de terres volcaniques exceptionnellement riches, car elles ont 25 à 40 mètres de profondeur. La société anonyme, au capital de 150.000 piastres, a été constituée en 1907 par les fondateurs d'une société d'études dont M. Louis Cazeau a été le promoteur. Il a fallu deux ans d'essais.

Aujourd'hui, la Société plante des caoutchoucs, 30.000 hévéas en 1907, 100.000 en 1908, et, pour couvrir ses frais, fait également la culture du mûrier, du manioc, du ricin, du tabac, des arachides. Tous les instruments agricoles sont mécaniques.

[13] Émile Girard : ingénieur civil, ancien chef de traction aux Tramways à vapeur de Cochinchine (Saïgon-Mytho).

1908 (avril-mars) : AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH

Nouvelle émission de quinze cents actions de cent piastres (soit 150.000 §) votée dans sa séance du 10 mars 1908 par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à la chambre de commerce le 6 avril 1908, à 5 heures du soir.

BILAN INVENTAIRE
jusqu'au 31 décembre 1907
préparé par M. O'CONNELL [14], administrateur,
ET
rapports de M. GIRARD, directeur,
adoptés par le conseil d'administration

SAIGON
Imprimerie Nouvelle COUDURIER & MONTÉGOUT.
1908

---

[14] Jean-Louis O'Connell, des Éts Wm. G. Hale.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH

Conditions de l'émission de 1.500 actions nouvelles de cent piastres votée par le conseil d'administration dans sa séance du 10 mars 1908 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1908.

Le conseil d'administration a décidé d'émettre 1.500 actions nouvelles de cent piastres soit 150.000 $; dans le cas où les souscriptions n'atteindraient pas le chiffre de 150.000 $, l'émission serait réduite au nombre des actions souscrites deux mois après l'émission.

Le point de départ de l'émission sera la date de la publication dans les journaux du vote de l'assemblée générale extraordinaire sur l'émission.

Les appels de fonds auront lieu 1/4 après la souscription, 1/4 six mois après, le 3e quart un an après le versement du 2e quart et le 4e quart un an après le versement du 3e quart. Si le nombre des actions dépassait quinze cents, les souscripteurs verraient leurs souscriptions réduites dans la proportion existant dans la différence entre 1.500 actions et le montant total des actions souscrites.

En vertu de l'article 7 des statuts, les propriétaires des actions antérieurement émises auront, dans la proportion des titres possédés par eux, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles.

RAPPORTS DE M. GIRARD,
directeur de la Société Suzannah

CAMPAGNE AGRICOLE 1907

I. — TRAVAUX DE LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'EN MAI 1907

Des débroussements ont été faits d'après les méthodes indigènes : tous les arbres ont été abattus, en les coupant au pied et brûlés sur place, laissant les souches en terre. On a commencé la maison du gérant et celle des sœurs.

II. — DE MAI 1907 À JANVIER 1908.

Division par lots:

Des routes, d'une largeur de cinq mètres, ont été tracées pour former des lots réguliers de dix-huit hectares (300 x 600). Ce travail, indispensable, a coûté assez cher ; les pluies étaient commencées, nous n'avons pu trouver une main-d'œuvre suffisante et assez expérimentée. Ces difficultés de main-d'œuvre ont existé jusqu'en septembre ; il n'a été fait, à ce moment, que les divisions et les routes indispensables pour assurer la campagne 1907. Ces travaux viennent d'être repris dans des conditions meilleures ; ils vont être terminés sur une surface de quatre cents hectares. Ces lignes de division formeront une longueur totale de plus de quarante kilomètres. Une surface de cent quarante hectares est desservie par des routes de cinq mètres de largeur : tous les lots sont palissadés avec des ronces métalliques.

OUTILLAGE.

L'outillage que nous avons trouvé était insuffisant pour la mise en valeur d'une concession de cette importance. Il a fallu construire immédiatement des charrues que nous n'avons pu trouver ni sur place, ni à Singapoor. Elles nous donnent pleine satisfaction. D'autres outils ont été faits, ou achetés, au fur et à mesure des besoins.

Charrue à vapeur.

Pour défoncer certaines parties de notre concession qui, en plus du tranh, sont couvertes de fortes racines, nous avons décidé l'installation du labourage à vapeur.

Cet appareil fonctionne parfaitement ; il est d'autant plus avantageux que le combustible existe sur place ; nous utilisons également notre machine pour l'arrachage des souches laissées en terre.

Animaux de labour et de trait.

Environ 150 bœufs conduisent actuellement nos petites charrues et font nos transports. Ce troupeau est maintenant insuffisant et sera doublé à bref délai.

Coll. Olivier Galand

Société agricole de Suzannah. — L'appel des coolies

« Excusez-moi de ne pas vous écrire longuement. Depuis près de trois mois, nos affaires ont pris une très importante extension et je ne sais plus où donner de la tête. »

Main-d'œuvre indigène.

Les coolies indigènes sont les meilleurs pour les travaux de défrichement dans ces régions. Il a fallu un assez long temps pour les décider à venir en grand nombre ; des recruteurs ont été envoyés dans les villages et, aujourd'hui, cette question qui nous donnait le plus d'inquiétudes, est résolue. Les travailleurs viennent chez nous en nombre suffisant ; beaucoup d'entre eux commencent même à s'y fixer : 70 familles ont demandé à être engagées à l'année et vont s'installer définitivement. Ce nombre augmentera dans de fortes proportions dès l'année prochaine.

Main-d'œuvre chinoise.

Les difficultés du début ont obligé à chercher des coolies étrangers. Après des démarches sans résultat, nous avons profité de l'intervention d'un de nos administrateurs (Monsieur Cazeau) pour obtenir un certain nombre de coolies chinois. Ces Asiatiques ne se sont pas très bien acclimatés et ont obligé à des dépenses, pour les soins médicaux nécessaires dès leur arrivée. Malgré ces inconvénients, il ne faut pas regretter de les avoir engagés : nous les avons eus à l'époque où la main-d'œuvre manquait et nous les utilisons dans des conditions acceptables.

Coll. Olivier Galand
Suzannah. — Défrichement et destruction de la forêt par le feu

Préparation des terres.

En même temps que la division des lots, on a défriché très soigneusement les terrains pour faire les plantations avec toutes les chances de succès, et dans les conditions les plus économiques possibles. Un ouvrage du distingué ingénieur agronome, monsieur Vernet, de la plantation de l'institut Pasteur, nous a confirmé dans cette opinion : « *planter en terrains nets*. »

L'aspect de la plantation, le jour de la visite du conseil d'administration, a levé tous les doutes à cet égard. L'utilité de la division par lots et l'absolue nécessité des palissades, ont également été démontrées cette année.

Hévéas.

La plantation d'hévéas est le but principal de notre entreprise ; nous avons planté beaucoup et dans les meilleures conditions. En mai, les premiers trous ont été creusés : les premiers jours de juin, on plantait, continuant au fur et à mesure des terrains préparés, mais retardés beaucoup par l'énorme quantité de souches laissées dans les terrains travaillés antérieurement (jusqu'en mai 1907). Aujourd'hui, la plantation d'hévéas couvre une surface de 91 hectares, contenant 45.000 pieds très beaux. Nous

avons également une pépinière de 112.000 plants, poussant à merveille, sur lesquels nous pouvons compter pour la campagne 1908.

CULTURES INTERCALAIRES

L'époque tardive (commencement mai 1907) à laquelle on a commencé les travaux et l'obligation de planter les hévéas *avant tout*, n'ont pas permis de faire des cultures secondaires importantes. Il y avait aussi intérêt à préciser certains essais, pour marcher ensuite avec plus de certitude.

Sésame.

Les essais répétés de sésame du Levant n'ont donné aucun résultat ; il faut s'en tenir, pour cette culture, au variétés du pays qui réussissent à merveille dans nos terres.

Maïs.

Le maïs vient très bien ; il a beaucoup d'ennemis dans la forêt. encore trop près des plantations. Son prix de vente est trop bas pour supporter les tarifs élevés du chemin de fer et les multiples manipulations exigées par l'humidité. Cette culture ne peut se faire que pour les besoins de l'exploitation.

Coton.

La plantation faite par la Société d'études est placée sur un sol trop raviné pour donner tous les résultats qu'on peut espérer de cette culture. Il a , de plus, fallu tailler ces arbustes au moment de la floraison pour éviter la destruction des hévéas par les chenilles, attirées sur la plantation par les ricins. Un nouvel essai sera fait dans des terrains plats et défoncés à la charrue à vapeur.

Ricin.

Il vient à l'état spontané dans la région et donne, en assez grande quantité, de belles grappes. Malheureusement cette plantation a été attaquée par les chenilles ; nous avons du couper les arbustes au ras du sol pour empêcher la destruction des hévéas. Les indigènes, établis depuis longtemps dans dans la région, affirment que cette invasion des chenilles est particulière aux ricins et s'est déjà produite il y a une dizaine d'années, avec les mêmes pluies tardives. Nous avons remarqué, nous aussi, que tous les ricins, même isolés, situés dans la région et à Saïgon, ont été plus ou moins attaqués cette année par les chenilles. Cette plante est donc à condamner pour les cultures intercalaires.

Tabac.

Malgré l'époque tardive à laquelle nous l'avons planté, nous comptons sur de bons résultats, grâce au temps exceptionnel de cette année. L'essai fait l'an dernier par la Société d'Etudes avait également réussi. Cette culture peut donc se faire sur une plus grande échelle.

Paddy.

En attendant que l'expérience nous permette de nous lancer à fond dans des cultures plus riches, nous croyons sage de semer du paddy sur la plus grande partie des terrains défrichés. Les essais de ces deux dernières années et les plantations faites annuellement par les mois nous permettent de compter sur un rendement minimum, en culture intercalaire, de trente-cinq piculs à l'hectare.

Les frais de plantation d'hévéas seront diminués d'autant et nous aurons l'avantage d'économiser sur l'achat et le transport du riz pour nos coolies.

Mûriers.

Il a été impossible d'étendre cette année la plantation de mûriers : la main-d'œuvre disponible ayant été utilisée pour les installations nécessaires au logement des Sœurs, des orphelines et des divers bâtiments indispensables à l'organisation de cette affaire.

L'ancienne plantation a suffi pour les essais.

L'élevage des vers réussit parfaitement, grâce à nos associées ; elles ont obtenu, en un temps excessivement court, des résultats remarquables. Les cocons provenant des graines sélectionnées du Tonkin et ceux obtenus avec les graines du pays, sont très beaux. La soie, dévidée au moyen des bassines à feu nu (que ces dames sont allé voir fonctionner au Tonkin et dont nous avons pu confectionner des modèles, grâce à la complaisance de l'Inspecteur de la Sériciculture) est fort belle, très soyeuse, dévidée à la perfection. Des ouvrières sont formées journellement ; nous comptons avoir une vingtaine de bassines dès la saison sèche 1908-1909.

À ce moment, la production journalière pourra être de quatre kilogrammes de soie grège valant de 43 à 45 francs le kg. Cette production augmentera avec l'importance de la plantation de mûriers. En prévision du grand développement de cette affaire, nous réservons une surface de 150 hectares pour les plantations de mûriers. Dès les premières pluies, nous planterons 50 hectares.

RÉSUMÉ

Terrains.

En moins d'une année de travail, malgré les difficultés forcées d'une affaire de cette importance dans un pays neuf et non habité, nous avons amorcé une exploitation de 400 hectares, dont 140 environ plantés ou occupés par nos installations ; le reste, desservi par des routes, ou tracé, pour permettre la mise en valeur rapide de cette année.

Bâtiments.

Les bâtiments sur pilotis, construits avec des colonnes en bois dur, planchers de dau, cloisons en paillotes et bambous, toiture en tranh, couvrent une surface de 1.733 mq.

Ceux simplement surélevés, sans plancher, mais construits dans les mêmes conditions de solidité, ont une surface de 2.902 mq. Deux parcs à bœufs sont bétonnés sur une surface totale de 800 mq.

Outillage.

Notre outillage est très important, bien approprié à nos travaux. C'est là un bon élément pour assurer rapidement notre plantation.

Sériciculture.

Cette entreprise, à la formation de la Société, n'avait qu'une valeur fictive, basée sur la belle venue du mûrier. Aujourd'hui, elle a une valeur réelle par les résultats obtenus et par la main-d'œuvre formée et organisée. Les inquiétudes éprouvées au début, pour la santé des enfants, ont même disparu. Les sœurs nous ont prêté leur concours pour organiser une infirmerie à l'usage des travailleurs : elle fonctionne depuis le 10 janvier 1908.

Hévéas.

Cette plantation réussit à merveille chez nous. Les arbres plantés en janvier 1906 sont remarquablement bien venus. Ceux de cette année ne promettent pas moins. Nous pouvons donc compter sur les meilleurs résultats en nous basant sur ceux obtenus déjà, dans le pays, dans des terres moins riches et moins profondes. Notre pépinière est exceptionnellement belle.

Cultures intercalaires.

Nous choisissons pour la prochaine campagne le paddy d'un rendement certain, le sésame du pays et le tabac qui viennent très bien et dont la culture est rémunératrice.

RÉSULTAT DE LA CAMPAGNE 1907

ESTIMATION DE L'ENTREPRISE À LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Apport fondateurs	70.000 $ 00
Représenté par la concession (unique comme situation et facilité de mise en valeur) par les études, les contrats, du matériel agricole, des animaux, 30.000 mûriers et diverses cultures en essais sur une surface totale défrichée de 20 hectares	
Capital argent	80.000 00
Société d'études	2.244 86
Avances à divers	350 00
Total	152.594 $ 86

ESTIMATION AU 1er JANVIER 1908

Valeur de la concession restant à mettre en valeur	38.000 $ 00
Maisons pour surveillants, magasins, maisons des coolies et parcs à bestiaux	5.162 48
Barrage, réservoirs, etc.	1.000 00
Infirmerie	401 65
Bornage et routes	2.000 00
Immeubles magnaneries	4.000 00
Magnaneries outillage	458 36
Mobiliers	1.491 78
Bestiaux	5.590 00
Outillage et matériel agricole	13.690 40

Matières, consommables, approvisionnements	621 30
Hévéas, valeur des 45.000 pieds plantés définitivement en terrain défriché (à 1 $ 50)	67.500 00
Plus-value des pieds plantés en 1906	1.400 00
Pépinière, 112.000 pieds bien venus sur place à 0 $ 05	6.000 00
Autres terrains défrichés ou débroussés, 48 hectares 50 à 250 $	12.125 00
Tabac sur pied	665 39
Paddy récolté en magasin 130 h à 2 $	260 00
Semences diverses	286 96
Mûriers, affaire séricicole, contrats	13.430 00
Chartered Bank	3.065 71
Caisse sociale	484 80
Débiteurs divers	16.275 39
Totaux	193.909 $ 22

L'examen des deux tableaux montre la différence de valeur de la plantation entre la date de la formation de la Société et janvier 1908. Elle est, sans tenir compte des plus-values importantes, impossible à évaluer exactement

de 193.900 $ 22 moins 152.594 $ 86 = valeur en plus 41.314 $ 36

En outre, toutes les incertitudes ont disparu ; la main-d'œuvre est fixée sur la concession, et l'état sanitaire est excellent. La valeur de la plantation (basée sur les estimations de l'Inde pour des terrains moins bien préparés et moins riches) a augmenté considérablement dans un temps très court, surtout si Ion tient compte de l'époque défavorable à laquelle les travaux ont été commencés.

Nous pouvons affirmer que celte augmentation de valeur sera beaucoup plus sensible encore pendant la campagne agricole 1908-1909.

Saïgon, le 23 janvier 1908.
É. GIRARD.

CAMPAGNE AGRICOLE 1908-1909

DÉPENSES

Hévéas. — Cent mille plants à mettre en place dans les lots : 2, 4, 6, 8, 10, 12, 13, 14, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 49. En tout 923 hectares dont le coût sera, pour la préparation des terres, la plantation et les soins (223 x (160 prix a l'hectare)	35.680 $ 00

Paddy. — Sur ces 223 hectares, nous en aurons environ 60 prêts à être plantés en paddy dès juin. Nous dépenserons pour cette plantation et la récolte 60 x (80 prix à l'hectare)	1.800 00
Sésame du pays. — Plantation de 20 hectares à 40 § l'hectare pour la plantation, les soins et la récolte	800 00
Tabac. — Plantation de 20 hectares de tabac à 200 $ l'hectare pour les semis, la plantation et la récolte...	
Essais. - Dix hectares pour essais de cultures à 40 $ l'hectare	400 00
Pépinière. — Achat de graines d'hévéas, plants divers, etc.	2.000 00
Sériciculture. — Plantation de 50 hectares de mûriers dans les lots nº 1, 3 et 5. Tous frais de préparation du sol et plantation, 100 $ par hectare, entretien 20 $ à l'hectare	6.000 00
Installations nouvelles : magnaneries, filature, habitations	6.000 00
Animaux de labour. — Achat de 100 bœufs	3.000 00
Bâtiments. — Magasins, maisons de coolies	3.000 00
Decauville. - Achat et pose	4.000 00
Tracteur Castelin. — Transformation en locomobile en vapeur	1.200 00
Outillage. — Outils divers, pièces de rechange	2.000 00
Anciennes plantations. — Entretien de 100 hectares à 30 $ l'hectare	3.000 00
Dépréciations diverses	3.000 $00 pour mémoire
Remboursement Société d'Etudes	2.244 86
Remboursement à divers	350 00
Installations pour irrigations séchoirs, etc.	4.525 15
Dépenses totales	80.000 $ 00

RECETTES

Anciens hévéas. — Plus-value de 2 $ par hévéas (pris de l'arbre 3 $ 50 au lieu de 4 $ d'après côte de l'Inde)	90.000 $ 00 pour mémoire
Nouvelle plantation. — Valeur (comptée également à un prix bas : 1 $ 50)	150.000 00 pour mémoire
Paddy. — 60 hectares à 70 $ par hectare	4.200 $ 00
Sésame. — 20 hectares à 120 $ par hectare	2.400 00
Tabac. — 20 hectares à 350 $ par hectare	7.000 00
Essais. — 10 hectares à 40 $ par hectare	400 00
Pépinière. — Valeur environ	6.000 00 pour mémoire

Troupeau. — Augmentation de valeur par achats, environ	3.000 00 pour mémoire
Sériciculture. — 50 hectares mûriers à 300 $ l'hectare	15.000 00 pour mémoire
Nouvelles installations	6.000 00 pour mémoire
Bâtiments ferme. — Nouvelles installations	6.000 00 pour mémoire
Outillage. — Outils divers et pièces de rechange	2.000 00 pour mémoire
Sériciculture. — Vente soie	4.000 $ 00
Valeur de la nouvelle plantation et plus-values diverses	278.000 00
Recettes totales	18.000 $ 00

Débours réels pour cette campagne agricole 80.000 - 18.000 = 62.000 $ 00

SITUATION APRÈS LA CAMPAGNE AGRICOLE 1908-1909

Valeur de la plantation 1907 suivant inventaire	—	193.909 $ 22
Dépenses 1907	63.239 $ 81	—
Valeur de la nouvelle plantation et plus-values diverses	—	278.000 00
Dépenses campagne 1908-1909	80.000 00	—
Dépréciations diverses au 30 mars 1909. environ	16.760 19	—
	160.000 $ 00	471.909 $ 22
Plus-value totale le 30 mars 1909, 471.909 $ 22 -160.000 $ 00	311.909 $ 22	

HÉVÉAS

La plantation d'hévéas a été et reste le but principal de notre Société ; tous nos efforts tendront à réaliser une plantation de 200.000 pieds dans le plus bref délai. — Déjà, 45.000 hévéas ont été plantés ; 112.000 sont en pépinière, ce qui permettra de satisfaire à la plantation de la campagne de 1908.

Après expérience, nous avons décidé de planter en terrains parfaitement défrichés ; les cultures secondaires seront faites dans les intervalles des hévéas. Nous profiterons ainsi, pendant deux ans, des champs labourés pour la culture principale, dont les frais de plantation seront diminués du bénéfice réalise sur les produits secondaires. Le choix de ces cultures et les conditions dans lesquelles nous les faisons, écartent tous les aléas.

Tout le capital souscrit et les recettes provenant des cultures intercalaires, seront employés à étendre et mener à bien la plantation d'hévéas.

Les arbres plantés poussent avec une vigueur surprenante des les premiers mois ; ils ne souffrent nullement de la période sèche. À deux ans, ils sont aussi beaux que les sujets du même âge les mieux venus des plantations de la presqu'île Malaise, et la

grande épaisseur de terre meuble que nous avons permettra un développement rapide, favorisé en outre par le défrichement.

Le climat de Cochinchine est particulièrement favorable à cette culture : nous en avons la preuve dans les merveilleux résultats obtenus par M. Belland, dans un terrain bien moins riche que nos terres rouges. Sa plantation est établie dans d'excellentes conditions ; elle donne les plus belles espérances et, mieux encore, des résultats. L'année dernière, un petit nombre d'arbres ont été saignés à Pha-Nhuan (Gia-Dinh) ; ils ont donné une quantité de « para » sec très supérieure aux chiffres indiqués par M. Vernet, pour des arbres de cet âge.

Le caoutchouc a été vendu à un prix égal aux meilleurs caoutchoucs cultivés dans l'Inde : la préparation en était d'ailleurs parfaite. Cette année, 750 arbres ont été saignés par la méthode dite « en arête de poisson », les résultats ont été fort beaux.

Un coolie saignant des arbres de cinq ans, peut, en deux heures, récolter environ 0 kg 200 gr. de caoutchouc ; sur des arbres de six ans, environ 0 kg 300 gr., et sur ceux de sept ans de 0 kg 600 à 0 kg 700 gr.

Chaque arbre de cinq à sept ans donne, par saignée journalière, de 3 gr. à 10 gr. de caoutchouc sec, sans compter les déchets. Les saignées se font pendant une période de deux mois, en saison sèche.

La préparation est aussi simple que les saignées et ne demande qu'une très petite manipulation.

La démonstration en est faite tous les jours par la petite usine située derrière l'Inspection de Gia-Dinh et que monsieur Belland laisse ouverte à tous les visiteurs.

D'autres plantations d'hévéas, moins importantes, existent en Cochinchine et viennent bien. La plantation de l'Institut Pasteur (en Annam) placée aux limites des régions où l'hévéa vient dans de bonnes conditions, a également réussi.

Tous ces essais heureux nous ont montré la route à suivre : nous persévérerons d'autant plus que nous avons la certitude d'être exceptionnellement favorisés par la richesse de la terre, la situation, le climat et les facilités de mise en valeur. Grace à tous ces éléments favorables et aux méthodes que nous employons, nous sommes certains d'obtenir, après quatre années, les résultats que l'on met cinq et six ans à atteindre dans d'autres conditions.

Nous avons également choisi et persévéré dans cette culture, parce qu'elle offre une sécurité exceptionnelle. Les bénéfices réalisés sur ces plantations sont assez beaux pour supporter les variations de prix, qui ne peuvent être sérieuses, ni ne longue durée.

À une certaine limite, qui se rapprochera toujours plus du prix actuel, le caoutchouc récolté en forêts naturelles ne sera plus exploitable et les nouvelles plantations, si importantes soient-elles, ne pourront suffire à surcharger le marché. Une grande dépréciation sur cet article paraît impossible, car des applications nouvelles feront augmenter la consommation, sitôt que le prix aura baissé dans des proportions raisonnables.

Pour la fabrication artificielle du caoutchouc, nous nous contenterons de reproduire l'article de M. Virat, un spécialiste en matière de caoutchouc, paru dans le « India Rubber Journal » à la date du 21 octobre 1906.

Les chimistes les plus expérimentés du jour reconnaissent franchement leur ignorance de quelques-unes des substances qu'ils rencontrent dans chaque échantillon de caoutchouc ; et l'un des plus éminents, a affirmé dernièrement qu'il ne croyait pas à la possibilité de la production du caoutchouc artificiel, commercialement parlant.

Lorsqu'une plantation d'hévéas a été bien établie, elle ne court pas le risque d'être détruite par le feu, ni abimée par les animaux ou la sécheresse. Il n'est plus besoin de l'entretenir après la deuxième année.

Les saignées, quoique plus avantageuses à un certain moment, peuvent être remises de plusieurs mois et ne durent que soixante jours environ. Un abandon momentané

d'une plantation adulte, faite dans de bonnes conditions, pourrait se supporter sans dommage pour la valeur de la plantation.

Les aléas de main-d'œuvre sont donc moins préjudiciables pour cette culture qu'ils ne le sont pour n'importe qu'elle autre.

Sériciculture

Prévisions de recettes : De janvier à septembre 1908, la production sera insignifiante, aussi ne la comptons-nous pas. Pendant cette période, le personnel de nos associées sera occupé à des travaux pour notre compte, lorsqu'il ne travaillera pas à se perfectionner dans l'élevage des vers et le dévidage des cocons.

En septembre, notre nouvelle plantation de mûriers nous donnera des feuilles. Le personnel et les installations seront suffisants pour mettre en fonction vingt bassines à feu nu.

La production sera, dès ce moment, de 0 kg 200 par bassine et par jour de travail. En comptant 180 jours seulement de dévidage, nous aurons pour les sept mois 0 kg 200 x 20 x 180 = 720 kg de soie grège, valant, en France, de 43 à 45 francs le kg.

Les sous-produits peuvent payer le transport et les frais de commission ; mais nous ne les compterons pas, les réservant pour couvrir des imprévus.

La part de soie grège nous revenant sera de (suivant contrat apporté par la Société d'Etudes) 720/2 = 360 kg, que nous estimons, sur la plantation, à 35 francs le kg.

Soit une recette de 12.600 francs. En réservant 2.600 francs pour l'amortissement de nos installations, il nous restera net 10.000 francs. Donc un capital de 18.000 $ 00 (6.000 en 1907 et 12.000.00 en 1908-1909) rapportera de septembre 1908 à avril 1909 10.000 francs, à 2 fr. 50 = 4.000 $ 00 ; soit un intérêt de 38 pour %.

Utilité des cultures secondaires à côté des plantations d'hévéas

En plus des raisons données d'autre part, pour les cultures intercalaires, nous affirmons qu'elles sont nécessaires pour arriver à un choix définitif et à une expérience complète des cultures secondaires qu'il faudra faire, lorsque les hévéas seront bons à saigner.

Les saignées devant être faites par un personnel dressé à cet effet, et au moment voulu, il faudra un grand nombre de coolies fixés définitivement sur la plantation.

Il ne serait pas possible de conserver celte main-d'œuvre, si l'on ne pouvait l'employer que six mois par an : encore ce maximum ne s'obtiendrait-il qu'en établissant un roulement de saignées durant toute la saison sèche, au lieu de les faire dans les deux mois correspondant à la période de meilleur rendement.

Au contraire, par un emploi judicieux de cette main-d'œuvre, nous arriverons à atténuer considérablement tous nos frais d'exploitation, et, fort probablement, à les faire supporter complètement par ces cultures secondaires qui nous permettront ainsi d'exploiter nos hévéas dans des conditions particulièrement avantageuses.

Le projet de campagne 1909-1910 et les suivants, ne peuvent être indiqués sérieusement à l'avance. Il sera beaucoup plus sage de les faire au fur et à mesure, chaque année, en tenant compte de la main-d'œuvre, des fonds disponibles et des résultats toujours plus précis.

Nous indiquerons seulement qu'il sera prudent d'occuper le plus grand nombre possible de coolies à la mise en valeur des terres, pour avoir la main-d'œuvre nécessaire au moment voulu.

L'importance de la plantation et la rapidité du rendement dépendront des fonds mis à notre disposition.

Le prix de revient à l'hectare diminuera au fur et à mesure du développement des cultures.

Saïgon le 10 mars 1908

E. GIRARD,

administrateur-directeur
de la Société agricole de Suzannah.

Archives nationales du Vietnam, centre n° IV (Dalat), fonds de la Résidence supérieure de l'Annam (RSA). Document transmis par Sunny Le Galloudec.

Au sujet de l'achat par la société Suzannah des terrains dont elle est concessionnaire
(1er BUREAU)
(*Procès verbaux du conseil colonial de la Cochinchine*, 24 septembre 1909)

Rapport au conseil colonial

Par lettre en date du 19 mai 1909, ci-jointe, M. Girard, administrateur délégué, directeur de la Société agricole de Suzannah, s'est mis en instance auprès de l'Administration en vue d'obtenir la vente de gré à gré, au profit de cette société, au prix de vingt-cinq cents l'hectare (0 $ 25) de divers terrains d'une contenance de 3.000 hectares environ, comprenant la concession accordée à la Société Suzannah, par un arrêté en date du 6 décembre 1906, plus des parcelles domaniales occupées par des tiers qui consentent à se désister de leurs droits en faveur de la société dont il s'agit.

À l'appui de sa demande, la Société Suzannah fait valoir qu'elle a déjà dépensé 230.000 piastres pour la mise en valeur des terrains qui lui ont été concédés ; elle a pu faire face à ces dépenses considérables par l'emploi de son premier capital souscrit (150.000 $ 00) et par l'émission de 1.500 actions nouvelles de 100 piastres ; mais sur ces 1.500 actions, 800 seulement ayant été souscrites, la société se voit obligée de chercher de nouveaux capitaux en émettant des obligations amortissables. Or, pour qu'elle puisse émettre ces obligations, et donner aux obligataires les garanties hypothécaires que comporte cette opération, il est indispensable que la société soit propriétaire à titre définitif des terrains qu'elle exploite.

Pour ce motif, la société avait d'abord demandé à l'Administration, par lettre du président de son conseil d'administration, en date du 8 novembre 1908, la mise en possession définitive, à titre gratuit, pour en jouir en toute propriété, des terrains qui lui ont été concédés par l'arrêté du 6 décembre 1906.

Cette demande n'a pu être prise en considération, car, aux termes des règlements en vigueur, les terrains accordés en concession ne peuvent être attribués en pleine propriété aux concessionnaires que s'ils ont été entièrement mis en culture ; tel n'est pas le cas des terrains concédés à la société Suzannah.

La demande d'achat de gré à gré présentée par M. Girard semble, au contraire, pouvoir être accueillie. L'Administration a dû, toutefois, se préoccuper des intérêts des tiers qui occupent une partie de terrains dont il s'agit. Les droits de ces occupants ont été formellement réservés par l'arrêté du 6 décembre 1906, lequel spécifie, dans son article 2, *in fine*, que la société devra « respecter les réserves au profit des familles moïs, des villages, des colons européens, du domaine et de la gare de Dau-Giay », constatés dans les procès verbaux de constat dressés par une commission spéciale instituée par arrêté du 23 mars 1903.

En ce qui concerne les réserves faites par l'arrêté de 1906 en faveur des occupants européens, au nombre de quatre, il n'y a pas de difficultés à prévoir. En effet, MM. Caruette, d'Hangouwart [15] et Lachenal ont souscrit, en faveur de la société, des actes de renonciation qui sont versés au dossier ci-joint. Quant au quatrième Européen

---

[15] Baron Fernand Crapez d'Hangouwart (1872-1944) : marchand de bois à Biênhoà (*Annuaire général de l'Indochine française, 1908*), entrepreneur à Phanthiêt, co-fondateur de la Société des hévéas de Xuân-Lôc (1910), propriétaire à partir de 1911 d'un terrain à Cam-Tiêm revendu vers 1924 à Girard pour constituer la calamiteuse société éponyme, créateur de la plantation d'hévéas d'An-viêng rachetée en 1928 par la Société des Terres-Rouges, promoteur de l'exploitation des mines de fer du P'nom-Dek (Cambodge), provoque avec son automobile le décès d'une piétonne, Mlle Dignat, à Champigny-sur-Yonne (10 octobre 1927), seul gérant de la Société Guérin et Cie, 65, rue de la Victoire, Paris (octobre 1930), chevalier de la Légion d'honneur (août 1934). Administrateur du très droitier quotidien *La Liberté* fondé à Paris par Camille Aymard, ancien notaire à Saïgon. Frère cadet du colonel-marquis Louis d'Hangouwart marié à la fille de Jules Harmand, ancien compagnon de Francis Garnier au Tonkin.

en cause, M. Carpentier, il n'a entrepris aucun travail sur le terrain demandé par lui en concession en septembre 1903 ; en conséquence, sa demande de concession a été annulée et notification de cette décision lui a été faite à la date du 27 avril dernier.

Les occupants indigènes, au nombre de seize, ont comparu devant l'administrateur de Biênhoà, qui s'est rendu sur les lieux, accompagné des autorités cantonales et communales; six de ces occupants, qui cultivent une superficie totale de 12 h. 38, ont consenti à abandonner les terrains domaniaux qu'ils occupent, moyennant la cession à leur profit du lot nº 76, d'une contenance de 21 hectares.

Les dix autres ont consenti à abandonner les terrains qu'ils occupent moyennant le paiement à chacun d'eux par la Société Suzannah d'une indemnité de dépossession de 15 $ 00.

Une entente a pu également intervenir entre la Société et les autorités cantonales et communales de la région au sujet des réserves constituées au profit des villages moïs. Les notables ont demandé l'abandon par la Société Suzannah du lot nº 78, d'une contenance de 21 hectares, afin de le réserver comme terre communale, pour le village dont la création est projetée dans le voisinage de la gare de Dau-Giay.

De plus, ils ont demandé qu'un chemin d'accès, tracé d'après un parcours et une largeur déterminés par eux, soit ouvert par la société, pour assurer les communications entre les lots nº 76 et 78 et la gare de Dau-Giay.

Ces réserves, qui paraissent sauvegarder entièrement les droits et intérêts des habitants de cette région, ont été acceptées par le directeur de la Société Suzannah.

Dans ces conditions, l'administration ne voit aucun inconvénient à donner suite à la demande d'achat de gré à gré présentée par M. Girard. Cette demande semble justifiée par l'intérêt qu'a la Société Suzannah à acquérir la propriété définitive des terrains qu'elle exploite actuellement et pour la mise en culture desquels elle a consenti des sacrifices considérables. L'administration a, en conséquence, l'honneur de proposer au Conseil colonial d'autoriser la vente de gré à gré à cette Société des terrains dont il s'agit, au prix de 0 $ 25 l'hectare.

Saïgon, le 19 septembre 1909.

Le lieutenant-gouverneur,
Gourbeil.

Rapport de la commission

Messieurs,

Votre commission estime avec l'Administration, qu'il y a lieu d'accueillir la demande d'achat de gré à gré formulée par la société Suzannah. Cette société a, en effet, effectué sur les terrains dont il s'agit des dépenses considérables d'aménagement et d'installation ; elle y a édifié des bâtiments nombreux et importants tels qu'habitations, ateliers, magasins, magnanerie, étables, machines à vapeur pour distribution de l'eau, etc.

L'importance des frais généraux qu'elle a ainsi consentis, dès le début, prouve qu'elle désire réellement mettre en valeur les terrains dont elle demande l'achat de gré à gré. La Colonie ne pourra que bénéficier des efforts entrepris par cette société, qu'il convient, par suite, d'encourager en lui accordant la faveur qu'elle sollicite.

Le rapporteur,
L. Rousseau.

M. le président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission.

Adopté.

1910 (mars) : recrutement d'Achille Lignon.

LE CAOUTCHOUC DE PLANTATION EN COCHINCHINE

par P. Morange,
chef du service de l'agriculture en Cochinchine.

(*Bulletin économique de l'Indochine,* mai 1910, p. 331-346)
(*Journal d'agriculture tropicale*, 30 novembre 1910 : résumé)
(*La Dépêche coloniale*, 30 décembre 1911, p. 1.423 : résumé)

Plantation Suzannah. — C'est la première en date. Elle a pour fondateur M. Cazeau qui, dès 1904, après avoir prospecté la région traversée par la voie ferrée entre les stations du Bauca et d'Anloc, sollicita en concession des terrains situés à proximité de la gare de Dàu-Giay, à 65 kilomètres de Saïgon. Cet emplacement a été très judicieusement choisi. Les terres de Suzannah (terres rouges très fertiles) s'étendent de part et d'autre de la voie ferrée, au nord de laquelle elles descendent, par de légers vallonnements jusqu'à une source d'un débit important qui a été captée pour les besoins de la plantation. Une société d'études, d'abord constituée en 1905, fit les premiers défrichements et établit en 1906 une plantation d'essai de 700 heveas.

La société d'études se transforme en 1907 en société anonyme au capital de 150.000 piastres, porté en 1908 à 300.000 piastres. Sous l'impulsion de M. Girard, directeur technique, des travaux très importants représentant un effort considérable, ont été, depuis trois ans, menés à bien. 580 hectares environ ont été ouverts, sur lesquels 308 hectares ont reçu 140 000 plants d'hévéas, savoir : [336]

en 1906	700 arbres actuellement âgés de près de 4 ans
en 1907	44.300 arbres actuellement âgés de près de 3 ans
en 1908	40.000 arbres actuellement âgés de près de 2 ans
en 1909	55.000 arbres actuellement âgés de près de 1 ans
Total	140.000

Les hévéas sont à la densité de 450 arbres à l'hectare (à part 8.000 arbres plantés en 1907 à 3 mètres d'écartement). La plantation, en principe, doit être portée à un total de 200.000 plants, en 1910.

Toutes les opérations de culture ont été conduites avec le plus grand soin. Les hévéas sont plantés par lots de 18 hectares formant des rectangles de 600 mètres sur 300 mètres, garnis de clôture en ronces artificielles et desservis par des chemins de 5 mètres. Le principe adopté dès le début a été de planter en terrain absolument net.

Avant la mise en place des arbres, le terrain est complètement dessouché et labouré. Des façons d'entretien continues sont données, de manière à débarrasser complètement le terrain des mauvaises herbes, en particulier du « tranh » (*Imperata cylindrica*), graminée envahissante bien connue également en Malaisie, à Sumatra et à Java sous le nom de « alang ».

La croissance des plants est très satisfaisante. Des mensurations récentes faites sur 50 unités prises au hasard parmi les 700 arbres de la plantation de 1906, donnent une moyenne de 33 centimètres de tour. Les arbres de 3 ans ont 23 à 24 centimètres de tour, ceux de 2 ans, 12 à 13 centimètres. Toutes ces mensurations étant faites à un mètre du sol ; ces chiffres de croissance sont tout à fait comparables à ceux de Ceylan, tout en étant légèrement inférieurs à ceux de la Malaisie. La cause de ces écarts doit être imputable principalement à la différence du régime des pluies : celles-ci sont à peu près continues en Malaisie, mais discontinues en Cochinchine (saison sèche de 3 à 4 mois environ : de janvier à avril).

Le matériel de la plantation est très perfectionné. Il comprend notamment des faucheuses mécaniques, des charrues, d'un modèle pratique pour le désherbage et le

binage des jeunes hévéas ; des chars très résistants à ressort formés de bambous ingénieusement assemblés ; enfin, un appareil à dessoucher d'une grande puissance qui permet à une équipe de 6 hommes d'extirper journellement 25 à 30 souches de toutes dimensions.

Ce matériel a été construit à Saïgon sur les indications et sous la direction de M. Girard. En outre, une locomobile à vapeur actionne, par treuil et câble avec poulie de retour, une défonceuse Bajac à bascule. Cet équipage mécanique, installé dans la partie Sud de la concession, a permis le labour à la vapeur d'un assez grand nombre d'hectares. La profondeur des raies est de 30 à 32 centimètres. L'équipe entraîné à ce travail spécial peut labourer un tiers d'hectare par jour, soit 10 hectares par mois. Le prix de revient du labour est de quarante piastres (40 piastres) environ par hectare.

[337] De vastes bâtiments : logements, magasins, infirmerie, étables, ont été construits au fur et à mesure des besoins.

Une entreprise séricicole importante est annexée à l'opération « Hévéa ». Trois magnaneries et une filature pouvant contenir 50 bassines, ont été construites en 1908-1909. La plantation de mûriers comprend actuellement 10 hectares, mais sera portée ultérieurement à 50 hectares.

Un barrage de la source dont nous avons parlé a été établi dès le début de la mise en valeur de la concession. Une pompe, mue par un moteur à explosion, monte l'eau dans un château d'eau en béton armé, d'où elle est distribuée par des tuyaux de fonte aux bâtiments, aux étables et aux pépinières.

La main-d'œuvre est fournie presque entièrement par des Annamites, dont un certain nombre sont fixés sur la concession. On compte aussi quelques Chinois (réformistes exilés). La main-d'œuvre moï est rare.

Le prix de la journée est de 0 $ 40, plus 0 $ 05 environ de riz distribué par ration quotidienne de 800 grammes.

Le troupeau comprend environ 300 bêtes à cornes, utilisées pour les labours et les transports, et un certain nombre de vaches laitières. Les animaux de trait ne reçoivent pas de paddy ; ils vivent uniquement de l'herbe des pâturages et sont cependant en excellent état d'entretien.

Divers essais de cultures ont été entrepris et ont donné des résultats particulièrement encourageants en ce qui concerne les riz de terrains secs, le maïs, le tabac, le manioc et la canne à sucre.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[6] À quelque 70 km de Saïgon, la voie ferrée avait atteint l'emplacement d'une petite agglomération annamite dont les quelques habitants, tous plus ou moins atteints par les fièvres, tiraient de la chasse et de rares cultures vivrières l'essentiel de leurs ressources. C'était le village de Dau-Giay, dont l'emplacement devait constituer, plus tard, une réserve de 40 hectares dans la concession de Suzannah.

En contrebas, à peu de distance, de l'autre côté de la voie ferrée, un minuscule ravin s'était creusé, donnant naissance à une source abondante d'eau limpide et pure. Quelques clairières s'ouvraient dans la forêt aux alentours.

Le paysage avoisinant, après la monotone traversée de la forêt tropicale, devait présenter sans doute un certain attrait, et c'est ce qui ne tarda pas à inciter quelques contremaîtres du chantier de la voie ferrée, parfois accompagnés de conducteurs des Travaux publics ou de membres du personnel des chemins de fer, à venir y pique-niquer le dimanche en famille.

Des relations s'établirent, des amitiés se nouèrent.

L'idée vint bientôt aux principaux participants de ces sorties dominicales de s'associer pour créer, à proximité immédiate de la halte de Dau-Giay, ce qu'ils appelèrent pour commencer une « ferme ». Quelques années plus tard sans doute l'aurait-on affublée du nom de « ranch ».

Une ferme, mais pour quoi faire ?

[7] On voulut commencer par y expérimenter, sur une échelle fort modeste, diverses cultures tropicales, ou présumées telles : quelques caféiers d'essences diverses, des citrus, des cacaoyers, des poivriers, du chaulmograss [16] [chaulmoogra], de la citronnelle ou lemongrass, des théiers, des arbres fruitiers : papayers, noix de Kola, manguiers, etc. On tenta l'acclimatation du coton et celle de la canne à sucre. On y introduisit aussi des échantillons de bétail de race locale.

La plupart de ces essais ne furent guère fructueux, mais leurs promoteurs ne se décourageaient pas pour autant, et l'implantation de cultures nouvelles se poursuivait sans désemparer. Cela devait ressembler un peu à Bouvard et Pécuchet lâchés dans la grande forêt clairière cochinchinoise...

Cependant, et fort heureusement, la collaboration active du directeur du Jardin botanique de Saïgon leur était acquise. Ce fut lui sans doute qui dut le premier leur parler de l'hévéa.

……

[9] En 1905, les pionniers de la « ferme » de Dau-Giay n'en étaient pas à une expérience près ; pourquoi ne tâteraient-ils pas eux aussi de l'« arbre à caoutchouc » pendant qu'ils y étaient ?

Et c'est ainsi que les premiers hévéas jamais mis en terre dans l'Est cochinchinois furent plantés en 1906 — un peu plus d'un millier, je crois — à l'emplacement de ce qui serait plus tard celui du lot 9 de Suzannah.

Pendant le même temps s'amorçait sur les marchés mondiaux — essentiellement à Londres et à Singapour — ce qui allait être le premier « boom » du caoutchouc.

……

Comme il est aisé de le penser, les associés de la « ferme » de Dau-Giay ne souhaitèrent pas demeurer en reste. Quelques dizaines d'hectares furent plantés en 1907 (qui devinrent ultérieurement les lots 9 à 13) et davantage encore les années suivantes, jusqu'en 1910 inclus, la plupart du temps d'ailleurs en substitution aux « cultures diverses » dont, aux yeux des associés, l'intérêt avait singulièrement pâli à côté de l'« arbre à caoutchouc » : le produit en effet s'en arrachait maintenant à prix d'or sur les marchés.

[11] Une « plantation » véritable allait, dès lors, prendre naissance à Dau-Giay.

La ferme expérimentale, but d'excursions dominicales pour quelques familles saïgonnaises enfermées les jours de semaine dans la chaleur étouffante de la ville, allait assez rapidement céder la place à une quasi-monoculture de l'hévéa sur plusieurs centaines d'hectares.

De substantiels capitaux y seraient engagés, une gestion installée à demeure sur place et une société anonyme créée à Saïgon afin de lui servir de cadre juridique. C'est en 1910 que cette transformation eut lieu.

Pour les capitaux, des fonctionnaires et commerçants de Saïgon, partiellement recrutés parmi les initiateurs de la « ferme » de Dau-Giay quelques années auparavant, en souscrivirent à titre personnel une importante fraction.

Mais l'essentiel devait en être fourni par la Société des missions étrangères de Paris, représentée alors à Saïgon par le R.P. Artif, assisté du R.P. Robert [17].

---

[16] Cette plante, pensait-on, possédait certaines vertus pour combattre la lèpre.

[17] R.P. Léon Robert : des Missions étrangères de Shanghaï, chevalier de la Légion d'honneur (août 1921). administrateur de la Banque franco-chinoise.

Avec leur souscription, les Missions étrangères apportaient également, ce qui était au moins aussi important, une caution morale particulièrement appréciable pour l'entreprise naissante.

La réputation et le prestige — dans le domaine des affaires principalement immobilières — qu'elles s'étaient acquises à travers tout l'Extrême-Orient à l'époque, principalement à Shanghaï, avaient atteint un degré qu'on a peine à imaginer aujourd'hui.

Gestionnaires avisés d'un patrimoine qu'elles avaient, au fil des années patiemment constitué dans nombre de grandes villes asiatiques, de Singapour à Pékin, les Missions étrangères, on le savait, n'avaient pas coutume d'aventurer leurs capitaux au hasard.

[12] Leur nom, associé financièrement à une entreprise, quelle qu'elle fût, constituait à lui seul une garantie : si les Missions « en étaient », l'entreprise méritait qu'on lui fit confiance.

Et c'est ainsi que le nom du R.P. Robert figura parmi les premiers administrateurs de la société nouvellement constituée, aux côtés de divers Saïgonnais plus ou moins chevronnés, recrutés parmi les Crémazy, Oscar Berquet [18], Louis Jacque [19], Littaye [20] et autres habitués de la terrasse du « Continental » rue Catinat, à l'heure du crépuscule.

À ce conseil il fallait un président : [Louis] Cazeau, personnalité honorablement connue sur la place, fut choisi pour en exercer la fonction. Il lui fallait aussi un administrateur délégué : non sans quelques contestations, le choix de la majorité des membres se porta sur Émile Girard, ancien sous-officier mécanicien de la Marine, qui, après avoir quitté la « Royale », avait travaillé ensuite durant plusieurs années au chemin de fer de Mytho et, pour l'heure, se trouvait employé dans les services techniques du futur transindochinois.

Ce qui avait déterminé, semble-t-il, le choix du conseil en sa faveur pour ce poste important, c'était l'intérêt très vif qu'il avait manifesté dès le début pour les essais de cultures diverses entrepris à la « ferme expérimentale » de Dau-Giay, dont il n'avait pas tardé, d'ailleurs, à prendre la direction effective.

Pour la société ainsi constituée, il restait encore à trouver un nom qui lui servît de raison sociale.

Ce fut, semble-t-il, le plus facile : depuis deux ou trois ans, on avait utilisé, afin de désigner la ferme de Dau-Giay, le prénom sous lequel avait été baptisée un peu auparavant la fille du président, Suzanne Cazeau, mais non sans l'américaniser au passage.

De même que la plantation que l'on se proposait de développer, la société s'appellerait donc Suzannah, vocable appelé à une certaine notoriété au cours du demi-siècle à venir, mais qui aurait pu le prévoir en 1910 ?

Le capital qu'on avait réuni à la constitution de la « Société agricole de Suzannah » s'élevait à un million de francs-or, ce qui représentait tout de même un montant considérable, en un temps où le « napoléon » valait 20 francs.

On l'employa sans délai à planter des hévéas. Et c'est ainsi qu'au cours des années 1910-1911 furent « ouvertes » les sections A et C dans leur plus grande partie (sauf les

---

[18] Oscar Berquet : directeur de l'Enregistrement en Cochinchine, un des pionnier de l'hévéa.

[19] Louis Jacque (1864-1937) : en Cochinchine depuis 1894, directeur de Graf, Jacque et Cie (import-export à Saïgon)(futurs Comptoirs généraux de l'Indochine), créateur en 1907 des Plantations d'hévéas de Xa-Trach, président de la Chambre de commerce de Saïgon, vice-président du Conseil colonial, chevalier (1909), puis officier (1919) de la Légion d'honneur (A.L.).

[20] Probablement *Albert*-Yves-Marie Littaye, lieutenant de vaisseau, passé en 1904 au service des Messageries fluviales de Cochinchine (*Le Journal officiel de la République française*, 8 décembre 1904), éphémère président de l'Association des planteurs de caoutchouc (mars-mai 1912), en retraite de la Marine (*Le Journal officiel de la République française*, 7 octobre 1916), co-dirigeant de Littaye et Cox (import-export, affrètements, assurances), membre de la Chambre de commerce de Saïgon, vice-président du Syndicat des exportateurs français de riz de Saïgon, administrateur de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO), etc.

lots 37 et 39 de la section A), mais il faut dire aussi qu'à l'époque, ces appellations alphabétiques [13] n'avaient pas encore été adoptées : la section A s'appelait alors naturellement Dau-Giay, le nom même de l'ancienne ferme expérimentale tout à ses débuts, dont elle occupait l'emplacement, tandis qu'on désignait sous le nom de « Suoi Bi » la future section C, au sud du chemin de fer.

La section de Dau-Giay, au nord de la voie ferrée, couvrait depuis la limite ouest de la concession, tout l'espace la séparant de la future route coloniale numéro 1, dénomination à laquelle on préférait, à l'époque, celle de « route Chêne », du nom de l'ingénieur des travaux publics qui en avait dessiné le tracé (et aussi, je crois bien, construit plus tard une bonne partie).

Ce qu'on plantait ainsi, en matière d'hévéas, c'était, bien entendu, du « tout-venant », comme on allait continuer à le faire jusqu'en 1931, à la densité d'environ 400 plants à l'hectare, et à l'écartement de 5 m x 5 m. Enfin, approximativement…

Un peu plus de 500 hectares furent ainsi mis en valeur au total jusqu'en 1911 inclus, y compris les tout premiers arbres plantés en 1906, performance assez remarquable si l'on considère les moyens très rudimentaires dont disposaient les pionniers de l'hévéaculture en ces temps lointains, et compte tenu aussi des obstacles redoutables qu'il leur fallait surmonter sur place, dont le paludisme n'était pas le moindre.

Parallèlement à l'extension des superficies mises en cultures, des logements pour le personnel d'encadrement, indigène et européen, ainsi que divers bâtiments d'exploitation furent édifiés aux alentours de la source qui s'était trouvée être le point central de la ferme originelle.

C'est alors que la participation des Missions étrangères au capital de la société prouva son utilité sous une forme remarquablement concrète.

Par l'effet des sollicitations du R.P. Artif une communauté de catholiques de l'Annam du Sud accepta de venir s'installer sur place. Une véritable paroisse fut créée à leur intention avec un curé autochtone et un petit groupe de bonnes sœurs, mi-partie indigènes, mi-partie d'origine européenne. Une église en pierre fut construite tout à proximité, à laquelle on adjoignit un dispensaire — qu'on devait longtemps appeler la « maison des Sœurs » — et pour loger les familles de coolies, selon l'usage à l'époque, un certain nombre de « traïs » en bois, recouverts de paillote, sortes de baraquements longs chacun d'une trentaine de mètres ou davantage, dans lesquels s'entassaient les occupants en une promiscuité totale.

[14] Il faut dire que ce type d'habitat, pour rudimentaire qu'il apparût, ne soulevait d'objection de la part de qui que ce fût en ces temps lointains.

Il était, d'ailleurs, strictement identique — à la surélévation près — à l'habitat traditionnel des Moïs du voisinage, à l'époque et depuis.

Un gérant européen étant appelé à vivre sur la plantation à demeure devait être, quant à lui, mieux logé : une belle, mais assez petite, maison en pierre fut construite pour le recevoir, celle-là même qui, augmentée d'un étage vers 1935, devait servir à Suzannah de maison de direction, je crois jusqu'à la fin.

Enfin, pour le conseil, son administrateur délégué et son président, dont les visites se poursuivaient sur place toujours à la même cadence, il fallait prévoir la possibilité de séjours dépassant une simple journée en cas de besoin.

On édifia donc pour leur usage, à peu près au centre du dispositif et tout à proximité de la source, le grand bâtiment, connu dès lors sous l'appellation de « maison du Conseil », que la plupart d'entre nous ont bien connu.

C'était une construction carrée, à un étage, sous une toiture en tuiles à quatre versants. La plus grande partie de l'étage était occupée par une vaste salle de séjour (terme d'ailleurs non encore en usage à l'époque) en forme de croix, avec une chambre disposée dans chacun des angles.

De l'extérieur, l'aspect n'en était guère accueillant — encore moins, au surplus, de l'intérieur —. Cette « maison du Conseil » édifiée au centre d'une plantation naissante

aurait pu comporter des proportions et une forme agréables. Ce n'était pourtant qu'un simple bâtiment administratif disgracieux et triste, qui aurait servi aussi bien d'entrepôt ou de hangar. L'empreinte de l'administration des chemins de fer s'y reconnaissait au premier coup d'œil, également d'ailleurs par le matériau employé dans sa construction. Toute l'ossature, y compris la charpente du toit, était constituée, en effet, par un assemblage de rails de chemin de fer (de rebut, peut-on supposer), ce qui la rendait à peu près indestructible.

Avec les superficies plantées que je viens d'indiquer, et les quelques bâtiments que je me suis attardé à décrire, telle se présentait donc la plantation de Suzannah dans le début des années 1910.

[15] Au niveau des instances supérieures de ce qui était devenu, pour la Cochinchine, et à l'époque, une société anonyme déjà de quelque importance, les choses cependant n'avaient guère changé, sous réserve des incidents de personnes et conflits d'influence qui, le climat de la colonie aidant, n'avaient cessé de se succéder, agrémentés à tout moment par des sorties plus ou moins fracassantes de divers administrateurs et l'entrée au conseil de leurs remplaçants.

Mais les visites sur place — très généralement le dimanche — se poursuivaient imperturbablement. J'en ai souvent entendu faire la description, au début de mon premier séjour, en 1928, par Émile Girard lui-même, ou quelque autre survivant de l'équipe d'origine.

Apparemment, le programme en était demeuré à peu près identique depuis les débuts. On faisait chauffer aux dernières heures de la nuit, en gare de Saïgon, un train spécial, dans lequel étaient embarqués, par les soins de l'hôtel Continental, les éléments constitutifs d'un plantureux déjeuner, avec les volumes de liquides divers indispensables afin que pût être étanchée la soif des visiteurs tout au long de la journée et, bien entendu, les blocs de glace correspondants, ainsi que les « beps » et les boys nécessaires pour préparer le repas et en assurer le service.

Le départ se faisait sans attendre le lever du jour pour que l'arrivée à la gare de Dau-Giay — simple halte au bord de la voie ferrée — ait lieu avant que la relative fraîcheur du matin ait commencé à se dissiper. Selon l'effectif des visiteurs — qui dépassait cependant rarement la douzaine —, le nombre voulu de charrettes à bœufs[21] attendait devant la gare.

[16] Messieurs et dames y prenaient place, les ombrelles se déployaient et, au pas tranquille de paisibles attelages qui, les jours de semaine, servaient à labourer dans les lots, on accomplissait sans hâte le tour du domaine, s'arrêtant quand il le fallait pour quelque observation sur le vif, ou une controverse jamais close sur les mérites comparés de l'écartement espacé et de l'écartement rapproché dans les lots d'hévéa, cependant que le soleil montait peu à peu sur l'horizon.

Lorsque la chaleur commençait à devenir insupportable, le cortège des charrettes prenait la direction de la « maison du Conseil », où le personnel du « Continental » s'était déjà mis à la besogne.

Sous les pales des ventilateurs, on retrouvait une fraîcheur relative. L'apéritif se prolongeait en conversations, suivies parfois de quelque prise de bec.

Le déjeuner servi remettait généralement — mais pas toujours — les antagonistes d'accord. C'était l'heure agréable de la journée. Mais dehors, la chaleur sévissait : il fallait donc s'efforcer de prolonger l'après-déjeuner.

---

[21] Un ingénieur des Travaux publics du nom de Norgelet venait de mettre au point en matière de charrette à bœufs, un véhicule léger tout à fait remarquable. La suspension en était constituée par des lames de bambou croisées, d'une longueur calculée de manière à permettre à la flexibilité du matériau de produire tous ses effets. Lorsque les bœufs voulaient bien trotter, il suffisait de se cramponner solidement à la caisse pour ne pas risquer d'en être éjecté. On appelait cela une « norgelette ».

Pour meubler au mieux un temps qui risquait d'être creux, quelqu'un avait eu un jour l'heureuse idée de faire venir de Saïgon un piano qui resta ensuite installé à demeure dans la grande salle de la « maison du Conseil » [22].

Plusieurs des dames savaient en jouer agréablement. Peut-être y en avait-il une, ou encore un de ces messieurs, qui, à l'occasion, s'essayait à « pousser la romance » ?

Sans doute serait-il excessif de vouloir tenter un parallèle entre ces longs dimanches après-midi, à la « maison du Conseil » à Suzannah, et ces soirées à Tarascon où, avec l'aide de quelques dames de la société locale, Tartarin se lançait à pleine voix dans le duo de Robert le Diable.

Tout de même, cela devait y ressembler parfois un peu...

Le soleil commençant à s'abaisser, un second tour de plantation devenait enfin possible. On connaît la brièveté des crépuscules tropicaux : Ce second tour ne pouvait guère être long.

[17] La nuit venue, le « train spécial » qui avait attendu patiemment tout le jour sur la voie de garage de Dau-Giay, était remis sous pression.

On y rembarquait paniers vides, vaisselle, couverts, nappes et serviettes, boys et beps, visiteurs et visiteuses, et une heure et demie plus tard (la voie étroite ne permettait pas de grandes vitesses), tout le monde se retrouvait, après une partie de campagne au grand air, sur le quai de la gare de Saïgon.

[19] C'était lors du « boom » de 1910, que le caoutchouc, pour la première fois, avait « fait un malheur » sur le marché des matières premières.

Sur une échelle très réduite, à la dimension de ce qu'était la Cochinchine à l'époque par rapport à Singapour et à Java, Saïgon avait commencé à s'y intéresser. À la terrasse du Continental, le mot « caoutchouc » volait chaque jour de table en table.

Émile Girard, que Suzannah mettait en vedette, ne devait certes pas se montrer le dernier à prendre le vent.

La Société agricole de Suzannah avait été constituée, son capital avait été entièrement versé, une concession de quelque 3.500 hectares au total lui avait été attribuée.

Girard alla de l'avant. Dès 1911, il commença de planter quelque 350 hectares de supplément, en direction de l'est, entre la future route Coloniale numéro 1 et la voie ferrée, superficie qui constituerait plus tard le noyau de la section B qu'au début on avait appelé « la section du 97 » d'après le numéro du lot où s'alignaient alors les traïs des coolies affectés à sa mise en valeur.

Le terrain était très plat, avec une pente légère vers le chemin de fer. Rien que de la forêt clairière, peu dense, ce qui donna à Girard l'idée de le faire labourer par des locomobiles à vapeur.

Un beau jour arrivèrent ainsi à Suzannah une paire de machines Mac Laren. C'étaient des engins d'une taille énorme et d'une robustesse peu commune.

[20] Rien ne pouvait leur résister et les plus mauvais traitements n'arrivaient pas à les mettre à mal. Comme combustible, elles pouvaient avaler n'importe quoi, et sur les plantations, principalement du bois de forêt.

---

[22] Il se trouvait encore là à mon arrivée en 1928. Mais il n'était plus guère possible d'en faire usage. Les termites en avaient dévoré presque tout le bois. Dès qu'on posait la main dessus, on passait les doigts à travers.

Coll. Olivier Galand
Suzannah. — Charrue défonceuse à vapeur Mac Laren

Pour les faire travailler, on les disposait en parallèle à 300 mètres l'une de l'autre. Reliées par une double chaîne, elles actionnaient en va et vient une gigantesque charrue monosoc réversible, avançant de moins d'un mètre à chaque aller et retour.

Rien de plus impressionnant que de les voir manœuvrées sur le terrain par de petits mécaniciens annamites, qui ne tardèrent d'ailleurs pas à s'y révéler fort habiles.

Évidemment, le travail des Mac Laren présentait surtout l'inconvénient d'être fort lent, mais on n'y attachait pas tellement d'importance à l'époque.

Girard ne s'en montrait pas médiocrement fier. En sa qualité d'ancien sous-officier de la Marine nationale, il avait appris à peu près tout ce que l'on pouvait savoir de son temps sur les machines à vapeur et, durant ses années aux Chemins de fer indochinois [23], il avait pu améliorer encore ses connaissances sur le sujet.

S'il n'avait pas eu toute confiance en ce qu'on pouvait leur demander, il n'aurait pas tenté l'expérience des Mac Laren qui apparaissait finalement comme une réussite.

À Suzannah, d'ailleurs, il avait pu, quelques années auparavant, donner une première démonstration de son savoir-faire en bricolant auprès de la source de Dau-Giay, une vieille machine à vapeur récupérée sur une vedette d'âge canonique déclassée par l'arsenal de Saïgon, pour lui faut actionner la pompe — aspirante et foulante — desservant les diverses habitations du centre. (Elle fonctionnait encore, et même assez bien, en 1930.)

Sans conteste, il s'y connaissait remarquablement en mécaniques de toutes sortes, mieux, en tout cas, qu'en agriculture.

---

[23] Émile Girard avait été chef de traction aux Tramways à vapeur de Cochinchine dont Louis Cazeau était le directeur (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-723).

Cependant, il ne s'agissait encore que de préparer pour une extension nouvelle un terrain d'ailleurs facile à travailler. Les pépinières étaient prêtes, mais à quelle densité planterait-on ?

Cette question faisait alors à Saïgon l'objet de brûlantes controverses. L'ordre serré avait ses partisans, tandis que Girard [21] prenait résolument la tête des fervents de l'ordre espacé. Il avait remarqué, en effet — ce qui aurait été, d'ailleurs, à la portée de tout le monde — que le tronc de l'hévéa, comme celui des autres arbres, se développait d'autant mieux qu'il était moins gêné dans son environnement.

Les premières plantations, à Suzannah, ayant été faites à l'espacement de 5 m x 5 m environ, ce qui donnait une densité de l'ordre de 400 arbres à l'hectare, Girard se décida alors à adopter l'écartement de 7 m x 7 m., soit un peu plus de 210 plants à l'hectare, escomptant que la croissance et la taille des hévéas en seraient nettement favorisées, ce qu'il eut d'ailleurs la satisfaction de constater « de visu » quelques années plus tard.

Mais pour faire approuver en conseil cet écartement de 7 m x 7 m — révolutionnaire à l'époque —,.il avait eu à vaincre de sérieuses résistances de la part de plusieurs de ses collègues saïgonnais, pour la plupart résidant sur place.

Diriger une plantation sous leur étroite surveillance n'avait, dès le début, pas tardé à représenter pour lui une sujétion qui, le temps passant, lui était devenue de moins en moins supportable, étant opiniâtre de caractère et peu enclin à la conciliation. D'où la création d'An-loc.

……

[25] De son côté, la Société agricole de Suzannah, qui venait d'augmenter son capital, avec le concours, aussi, de la C.C.N.E.O., continuerait à combler le « vide » existant, au nord de la voie ferrée, entre l'extrémité de sa plantation d'hévéas (les lots 15-5 1) et la limite ouest de la concession d'An-Lôc.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1912)

[…] Votre société est aussi intéressée, mais seulement pour un petit nombre d'actions, dans la Société agricole de Suzannah, qui dispose maintenant d'un millier d'hectares plantés d'hévéas et qui entrera également en 1913 dans la période de rémunération de son capital. […]

(*Les Annales coloniales*, 31 août 1912)

M. Sarraut, accompagné de M. Outrey, résident supérieur au Cambodge, a profité de son séjour dans la colonie pour visiter les vastes exploitations agricoles de Suzannah et d'Anloc où il est resté vingt-quatre heures.

(*Les Annales coloniales*, 16 novembre 1912)

MM. Van Vollenhoven, secrétaire général de l'Indochine, et M. Baudoin, directeur des bureaux et du personnel au gouvernement général, ont quitté Saïgon par le train de Biênhoà, et sont descendus dans la région de Xuan-Loc où ils ont visité diverses plantations de caoutchouc, notamment celles de MM. Ascoli et Gicard.

Le lendemain, ils ont visité d'autres plantations à Suzannah, puis sont rentrés à Saïgon, fort satisfaits de leur voyage dont ils rapportaient une impression excellente.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1913)

[…] Au cours de l'exercice 1912, votre compagnie a augmenté, par l'achat de nouvelles actions, l'importance de sa participation dans la Société agricole de Suzannah. Cette société avait, à la fin de 1912, 26.000 hévéas en exploitation dont le rendement, était très satisfaisant. Elle prévoit, pour l'exercice 1913, une production de 36.000 kg et on peut dire qu'à partir de juillet-août 1913, cette société sera dans la période de production rémunératrice. Ce résultat est d'autant plus encourageant, que l'exploitation est encore limitée à une très faible partie de la plantation et que les arbres saignés n'ont pas atteint leur rendement normal. Or, la Société agricole de Suzannah possède une propriété de 3.400 hectares, sur laquelle 1.050 hectares sont maintenant en valeur, soit 876 plantés en hévéas et le surplus en cultures diverses. […]

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH

Siège : Paris, 58, rue de Châteaudun

Capital social : 2.412.500 francs
(*La Dépêche coloniale*, 13 octobre 1913)

I. Aux termes d'un acte reçu par Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon (Cochinchine française), le 8 janvier 1907. il a été établi les statuts d'une société anonyme, dont il est extrait ce qui suit :

Article premier

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de : Société agricole de Suzannah.

Cette société sera régie par les lois du 24 juillet 1867 et 1er août 1893 et par les présents statuts.

Art. 2

La société a pour objet principal :

La culture en grand des *Hevea Brasiliensis* (caoutchouc du Para) Ficus plastics et gutta percha.

Elle entreprendra également la culture du mûrier, du cotonnier ainsi que diverses cultures annuelles telles que : le tabac, sésame, manioc, ricin, arachides, etc.

Art. 3

Le siège social est à Saïgon, rue Taberd, no 45,

Il pourra être transféré en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale, conformément à l'article 38.

Art. 4

La durée de la société est fixée à cinquante années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation anticipée prévus par les statuts.

Art. 5

MM. Louis Cazeau, Léon-Raoul Cazeau [24], Gabriel Cazeau [25], [Jean-Louis] O'Connell [des Éts Wm. G. Hale], Crémazy, Cuniac, Flandrin, Drouhet, Girard, Linger et Lacouture [26] apportent à la société :

1° Un terrain d'une superficie de deux mille six cent vingt-neuf hectares quinze ares cinquante centièmes, accordé en concession gratuite à la Société d'études Suzannah, par arrêté du lieutenant-gouverneur de la Cochinchine en date du 6 décembre 1906 (*Bulletin administratif* du 15 décembre 1906).

Sur laquelle concession existent une plantation de 700 hévéas, une autre de 32.000 mûriers, une pépinière de 4.500 pieds d'hévéas à planter en mai 1907, 500.000 boutures de manioc.

Étant observé que 45 hectares de cette concession sont déjà défrichés, et 15 hectares entièrement dessouchés et défoncés ;

2° Les constructions, machines et instruments de culture, animaux, mobiliers faisant partie de l'exploitation ;

3° Semences de paddy, maïs et coton longue soie ;

4° Les contrats passés pour la vente des déchets et feuilles grossières de tabac et pour la sériciculture et diverses autres promesses de contrat ;

5° Leurs droits sur les terrains demandés par eux en concession et accordés en principe par le conseil colonial de la Cochinchine en octobre 1905 dans lesquels droits la société en formation sera subrogée par le seul fait de sa constitution définitive.

La société jouira des biens droits ci-dessus énoncés à partir du jour de sa constitution définitive.

En représentation de cet apport, il est attribué à MM. Louis Cazeau, Léon-Raoul et Gabriel Cazeau, O'Connell, Crémazy, Cuniac, Flandrin, Drouhet, Girard, Linger et Emmanuel Lacouture, 700 actions de la société entièrement libérées.

Conformément à la loi les titres de ces actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables, que deux ans après la constitution définitive de la société.

Pendant ce temps, ils devront à la diligence des administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution.

Art. 6

Le fonds social est fixé à 150.000 piastres et divise en 1.500 actions de 100 piastres chacune.

Sur ces actions, 700 actions entièrement libérées, sont attribuées ainsi qu'il est dit ci-dessus à MM. Louis Cazeau, Léon-Raoul et Gabriel Cazeau, O'Connell, Crémazy, Cuniac, Mandrin. Drouhet, Girard, Linger et Lacouture, en représentation de leur apport.

Les 800 actions de surplus seront souscrites et payables en numéraire.

Art. 8

---

[24] Raoul Cazeau (1881-1932) : fils de Louis Cazeau. Avocat.

[25] Gabriel Cazeau (1882-1935) : fils de Louis Cazeau. Sous-agent à Saïgon, puis agent à Haïphong des Chargeurs réunis.

26 Jean Philippe *Emmanuel* Lacouture (Bordeaux, 29 octobre 1881-Pau, 26 août 1946) : fils de Charles Alexandre Lacouture, 52 ans, commissaire de la marine, et de Marie Françoise Berthe Jugan. D'une liaison avec Madeleine Hartmann, un fils Charles (Cholon, 10 septembre 1914-Creil, 7 mars 1994). Marié, à Saïgon, le 25 janvier 1927, avec Marie Louise Ménard. Commis-greffier, puis (4 février 1919) commissaire-priseur à Saïgon. Membre de la Société des études indochinoises.

Le montant des 800 actions à souscrire en numéraire est payable, savoir :

Un quart, ou 25 piastres, lors de la souscription.

Et le surplus au fur et à mesure des besoins de la société, aux époques qui seront déterminées par le conseil d'administration

Art. 17

Il est créé 150 parts de fondateurs, dont 70 sont attribuées aux promoteurs de la société, en raison des risques qu'ils ont courus, des démarches qu'ils ont faites, et du concours qu'ils ont apporté pour la formation de la société.

Les 80 autres parts seront attribuées aux souscripteurs des 800 actions en numéraire, dans la proportion d'une part par souscripteur de 10 actions.

Ces titres seront au porteur, extraits d un livre à souche, numérotés de 1 à 150, frappés du timbre de la société et revêtus de la signature de deux administrateurs.

Celles des 80 à attribuer aux souscripteurs en numéraire qui n'auront pu être employées seront annulées en assemblée générale constitutive.

Art. 18

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres pris parmi les associés et nommés pas l'assemblée générale des actionnaires.

[Articles standards]

……

Art. 43

Sur les bénéfices nets, déduction faite de tous frais et charges il est d'abord prélevé :

1° Cinq pour cent (5 %), pour constituer la réserve légale ;

2° Une somme suffisante pour payer aux actionnaires dix pourtant (10 %) des sommes dont les actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;

3° Dix pour cent (10 %) pour servir à l'amortissement du capital des actions par voie de tirage au sort.

Le solde est réparti comme suit :

1° Cinq pour cent (5 %) au conseil d'administration ;

2° Vingt-cinq pour cent (25 % aux propriétaires des parts de fondateurs ;

3° Soixante-dix pour cent (70 %) aux actionnaires.

……

II. Aux termes d'un acte reçu par Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon, le 22 janvier 1907, il a été déclaré que les 800 actions de 100 piastres chacune de ladite société, qui étaient à émettre en espèces ont été entièrement souscrites par quarante personnes et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total 20.000 piastres.

À l'appui de cette déclaration, M. Cazeau a représenté une pièce certifiée véritable, annexée audit acte et contenant les noms, prénoms, qualités et demeure des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

III. Des procès-verbal dont les copies ont été déposées au rang des minutes de Me Gigon-Papin susnommé le 11 mars 1907 de deux délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société, il résulte :

Du premier de ces procès-verbal, en date du 30 janvier 1907 :

Que l'assemblée générale après vérification a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par M. Cazeau, l'un des fondateurs, aux termes de l'acte ci-dessus énoncé du 22 janvier 1907.

Qu'elle a nommé trois commissaires chargés, conformément à la loi, d'apprécier la valeur des apports en nature faits par les fondateurs et les avantages particuliers résultant des statuts et de faire un rapport qui serait soumis à une assemblée ultérieure ;

Et du deuxième de ces procès-verbal en date du 27 février 1907 :

Que l'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport des commissaires, a repoussé [*sic*] les conclusions de ce rapport et a approuvé l'appréciation desdits apports telle qu'elle est fixée par les statuts ;

Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs :

MM. Louis Cazeau, directeur du chemin de fer de Saïgon à Mytho, demeurant à Saïgon ;

Jean-Louis O'Connell, négociant, vice-consul d'Angleterre, demeurant à Saïgon ;

André Crémazy, avocat-défenseur à Saïgon ;

Frédéric Drouhet, secrétaire général des colonies hors cadres, maire de la ville de Cholon, y demeurant ;

Garriguenc (Bertrand) [27], négociant à Saïgon ;

Émile Girard, chef de traction à la Compagnie du chemin de fer de Saïgon à Mytho, demeurant à Saïgon ;

Norbert-Hippolyte Le Coispellier [28], directeur des Messageries fluviales de Cochinchine, demeurant à Saïgon ;

Eugène Flandrin, docteur en médecine à Saïgon ;

Auguste Thiollier [29], avocat-défenseur à Saïgon,

Lesquels ont accepté la mission à eux confiée à l'exception toutefois de M. Flandrin, non présent.

Que ladite assemblée a nommé MM. Mattéi, Gallois-Montbrun, avocat-défenseur à Saïgon, commissaires, conformément à l'article 30 des statuts.

MM. Mattéi, Gallois-Montbrun ont accepté lesdites fonctions.

Et enfin qu'elle a approuvé définitivement les statuts de ladite société.

IV. Aux termes d'une délibération en date du 6 avril 1908 dont la copie a été déposée an rang des minutes de Me Gigon-Papin le 19 avril 1909 l'assemblée générale extraordinaire de ladite société a décidé l'émission nouvelle de 1.500 actions de 100 piastres chacune, portant ainsi le capital social à 300.000 piastres.

V. Aux termes d'un acte reçu par Me Gigon-Papin notaire, le 19 avril 1909. MM. Thiollier et Girard, susnommés, ayant agi en qualité de président du conseil d'administration et administrateurs de ladite société, ont déclaré que les 1.500 actions de 100 piastres chacune de la société dont s'agit représentant l'augmentation de capital décidée par l'assemblée du 6 avril 1908 avaient été souscrites par diverses personnes, et que chaque souscripteur avait versé le quart des actions par lui souscrites.

À l'appui de cette déclaration, il ont représenté une pièce certifiée véritable annexée audit acte et contenant les noms, prénoms, qualité et demeure des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

---

[27] Bertrand Garriguenc (1869-1932) : fondé de pouvoirs de la maison Berthet, puis associé de Charrière, Dufourg et Garriguenc (1923). Voir encadré.

[28] Norbert Hippolyte Le Coispellier (Brest, 13 mars 1860-Paris, 22 juillet 1916) : lieutenant de vaisseau, directeur de l'exploitation des Messageries fluviales de Cochinchine. Chevalier de la Légion d'honneur.

[29] Auguste Thiollier (Saint-Étienne, 12 novembre 1860-Cannes, 1er mai 1935) : avocat à Saint-Étienne, puis à Saïgon. C'est par l'intermédiaire de son frère Louis, acheteur de la CCNEO à Saint-Étienne, que fut recruté en 1920 Aimé Trouilleux, futur directeur de Suzannah.

VI. Aux termes d'une délibération en date du 6 avril 1908 dont une copie est demeurée annexée à la minute d'un acte reçu par Me Gigon-Papin. notaire à Saïgon, le 9 février 1910, l'assemblée générale des actionnaires de la société, a apporté, notamment les modifications suivantes aux statuts de la société dont s'agit :

L'article 18 § 1er a été modifié ainsi : « La société est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres pris parmi les associés et nommés par l'assemblé générale des actionnaires. »

L'article 32 § 1er a subi la modification ci-après :

« L'assemblée générale se tient chaque année avant la fin du mois de juin aux jour et lieu désignés par le conseil.

VII. Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 1909 dont une copie est demeurée annexée à la minute d'un acte reçu par ledit Me Gigon-Papin le 9 février 1910, l'assemblée générale des actionnaires de la même société a modifié l'article 23 § 2 des statuts ainsi qu'il suit :

« La présence de six membres au moins est nécessaire à la validité des délibérations du conseil d'administration. »

VIII. Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 1909 dont une copie est demeurée annexée à la minute de l'acte du 9 février 1910, l'assemblée générale des actionnaires de ladite société a reconnu la sincérité et l'exactitude de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital du 19 avril 1909.

IX. Aux termes d'une délibération en date du 9 octobre 1909, le conseil d'administration de ladite société a décidé l'émission de 3.000 obligations de 100 piastres chacune, produisant intérêt à 8 % et remboursables à compter du 1er janvier 1914, soit au pair en dix ans par voie de tirage au sort, soit par autant d'actions jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

X. Aux termes d'une délibération en date du 13 octobre 1909, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société a approuvé la décision du conseil d'administration autorisant l'émission des 3.000 obligations de 100 piastres énoncée plus haut.

Extraits de ces deux dernières délibérations ont été déposés au rang des minutes de Me Gigon-Papin le 2 juillet 1910.

XI. Aux termes d'une délibération en date du 17 octobre 1910, dont une copie est demeurée annexée à la minute d'un acte reçu par Me Gigon-Papin le 15 février 1911, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société a voté : 1° la transformation au gré des obligataires des 3.000 obligations dont il a été question ci-dessus en actions libérées par le paiement du solde restant dû sur lesdites obligations ; 2° décidé l'augmentation du capital social de la société par l'émission de 4.000 actions de 100 piastres chacune, soit 400.000 piastres.

XII. Aux termes d'un acte reçu par Me Gigon-Papin, le 15 février 1911, M. Norbert-Hippolyte Le Coispellier, directeur des Messageries fluviales, demeurant à Saïgon, et M. Pierre Laurentie, pilote de la rivière de Saïgon, demeurant à Saïgon,

Ayant agi en qualité de président du conseil d'administration et de directeur de ladite société,

Ont déclaré : Que diverses personnes possédant ensemble 265.000 piastres d'obligations avaient transformé lesdites obligations en autant d actions et qu'il avait

été versé le complément de 58 piastres 33 cents par obligation, soit au total une somme complémentaire de 154.574 piastres 50 cents; ;

Que les 4.000 actions de 100 piastres chacune de ladite société représentant l'augmentation de capital de 400.000 piastres décidée par délibération du 17 octobre 1910 ci-dessus rappelée avaient été entièrement souscrites et que chaque souscripteur avait versé une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites.

À l'appui de leurs déclarations, MM. Le Coispellier et Laurentie ont représenté deux pièces certifiées véritables annexées audit acte contenant : l'une, les noms, prénoms, qualités et domiciles des obligataires ayant transformé leurs obligations eu actions, le nombre d'obligations souscrites, le montant des obligations libérées et le versement complémentaire ; l'autre, les noms, prénoms, qualités des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

XIII. Aux termes d'une délibération en date du 27 février 1911 dont une copie a été déposée au rang des minutes de Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon, le 28 février, même année, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société a reconnu la sincérité des versements de 265.000 piastres correspondant à la transformation de 2.650 obligations de l'émission de 1909 en actions libérées conformément à la délibération de l'assemblé générale du 17 octobre 1910 énoncée plus haut et a voté l'augmentation correspondante de 265.000 piastres du capital-social. Reconnu également la sincérité du versement du premier quart des 4.000 actions nouvelles de 100 piastres, dont l'émission a été autorisée par l'assemblée du 17 octobre 1910, déclaré cette émission faite et que par suite, le capital social de ladite société serait de 965.000 piastres.

Et a autorisé le conseil d'administration à appeler les différente 1/4 des actions de l'émission nouvelle, selon les besoins de la société conformément à l'article 8 des statuts.

XIV. Aux termes d'une délibération du 29 juin 1911 dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes de Me Gigon-Papin, le 1er août 1911 l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de ladite société a modifiée les statuts de la société s'agit notamment ainsi qu'il suit :

Art. 40 § 1er. — L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre suivant.

Art 32, § 1er . L'assemblée générale se tient chaque année avant la fin du mois de mars aux jours et lieu désignés par le conseil.

Art. 23, § 2. — La présence de la moitié au moins, des membres du conseil présents la colonie est nécessaire pour la validité des délibérations.

Art 21. § 1er . — Les administrateurs doivent être propriétaires de chacun de cinquante actions.

Art. 43. — Sur les bénéfices nets, déduction faite de tous frais et charges, il est d'abord prélevé :

1° 5 % pour constituer la réserve légale ;

2° Une somme suffisante pour payer aux actionnaires 10 % des sommes dont les actions sont libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices subséquents.

Le solde est réparti comme suit : 1° 5 % au conseil d administration ; 2° 25 % aux propriétaires de parts de fondateurs ;

3° 70 % aux actionnaires.

XV. Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 1913, dont un extrait conforme a été déposé au rang des minutes de Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon, le 10 avril 1913, l'assemblée générale ordinaire de la société dont s'agit a nommé comme

administrateurs pour une durée maxima de six années avec renouvellement par tiers tous les deux ans :

MM. V. Ascoli [30], à Saïgon ;
L. Boyaval [31] ;
Paul Brou [32], constructeur-mécanicien à Saïgon ;
A.-R. Fontaine [33], Société française des distilleries de l'Indochine, à Hanoï ;
Girard, susnommé ;
Léonard Fontaine, 63, boulevard des Batignolles, à Paris ;
Thiollier, susnommé ;
Fritz Waespé [34], à Saïgon ;
Pierre Laurentie [35], pilote, à Saïgon ;
Maurice Duban [36], à Marseille ;
M. Carnette [37] ;
P. Chater [38] ;
V. Larue [39] ;
J. Mayer [40] ;
Ch. Montagne-Ede [*sic : ?*],
lesquels ont accepté lesdites fonctions.

XVI. Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 1913 dont un extrait conforme a été déposé audit Me Gigon-Papin le 10 avril 1913, l'assemblée générale extraordinaire de la société dont s'agit a décidé :
Le transfert à Paris, rue de Châteaudun, no 58. du siège social de la société.
La conversion en francs au taux de 2 fr. 50 du capital social alors formé en piastres.

---

[30] Victor Ascoli (1865-1921) : représentant de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient. Ancien directeur de la maison Allatini. Voir encadré.
[31] Louis Boyaval (1865-1953) : administrateur-directeur général de la Société française des distilleries de l'Indochine.
[32] Paul Bron (et non *Brou*)((1870-1933) : ancien mécanicien des Messageries maritimes, fondateur des Ateliers Dupont, Bron et Grégori, à Khanh-Hoi (Saïgon).
[33] Auguste-Raphaël Fontaine (1859-1934) : fondateur de la Société française des distilleries de l'Indochine.
[34] Fritz (Frédéric) Waespé : fondé de pouvoir de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.
[35] Pierre Laurentie (1871-1950) : enseigne de vaisseau de 1re classe, pilote des Messageries maritimes sur la rivière de Saïgon, directeur technique des Plantations de Baria (Binh-Ba) jusqu'en mars 1922 (remplacé par Émile Girard), puis expert auprès du marché à terme du caoutchouc à Paris, administrateur de la Société indochinoise de plantations d'hévéas à partir de 1935. Chevalier de la Légion d'honneur (1923). Sa fille aînée, Magdeleine (1897-193), avait épousé en 1920 Léon Karcher, l'un des dirigeants des Messageries fluviales de Cochinchine.
[36] Maurice Duban (Dijon, 12 juin 1870-Marseille, 23 mai 1943) : fils du colonel Charles Duban. Commandant des Messageries maritimes (lignes d'Extrême-Orient), puis directeur de la Société hôtelière et de ravitaillement maritime (SHRM). Administrateur de la Société agricole de Suzannah (1913) et de la Société agricole de Cam-Tiêm (1924) — sa sœur étant l'épouse d'Émile Girard — et administrateur des Tanneries marseillaises (1928). Chevalier de la Légion d'honneur (1928).
[37] André *Maurice* Caruette (et non *Carnette*)(Le Havre, 1874-Saïgon, 1928) : diplômé de l'École supérieure de commerce du Havre. Transitaire, marchand de bois, puis planteur…
[38] Sir Paul Chater (1846-1926) : banquier à Hong-Kong, promoteur courageux et administrateur des Charbonnages du Tonkin. Auteur d'une tentative de rachat du *Courrier d'Haïphong* en 1889. Commanditaire de forages pétroliers au Tonkin vers 1903 et de prospections de cuivre dans la même région autour de 1909. Officier de la Légion d'honneur.
[39] Victorin Baptistin dit Victor Larue (1854-1924) : fondateur des Brasseries et glacières de l'Indochine. Voir encadré.
[40] Joseph Mayer (Saïgon, 1864) : l'homme du poivre.

En conséquence, le capital social a été fixé à la somme de 2.412.500 francs divisé en 9.650 actions de 250 francs l'une, chaque action ancienne de 100 piastres devant être remplacée par une action nouvelle de 250 francs.

Les expéditions de tous les actes énoncés ci-dessus reçus par Me Gigon-Papin et de leurs annexes ont été déposées au rang des minutes de Me Thion de la Chaume, notaire à Paris, le 4 septembre 1913.

XVII. À la date du 1er octobre 1913 dépôt a été fait au greffe du tribunal de commerce de la Seine et en celui de la justice de paix du 9e arrondissement de Paris d'une expédition de tous les actes reçus par Me Gigon-Papin ci-dessus énoncés et de leurs annexes.

Pour extrait :
Signé : Thion de la Chaume.

LES DÉCORATIONS DU 1er JANVIER
LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Le Journal officiel de la République française*, 11 janvier 1914)
(*Le Temps*, 12 janvier 1914)

Girard (*Émile*-André-Raymond), président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine. Depuis plus de quatorze ans en Indo-Chine. Titres exceptionnels : a, en qualité de directeur du Chemin de fer de Saïgon à Mytho, de fondateur et directeur des plantations d'hévéas, de Suzannah et d'An-Lôc, puis de président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine, contribué puissamment au développement agricole de la colonie.

Société agricole de Suzannah
S.A. au capital de 2.500.000 fr.
Siège social : 58, rue de Châteaudun, Paris
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1914)

Échange des titres anciens contre des titres nouveaux créés en exécution des décisions de l'A.G.E. du 27 mars 1913.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, no 45, décembre 1914, p. 67)

Société anonyme constituée définitivement le 27 février 1907.

Statuts, délibérations constitutives et relatives aux augmentations du capital déposées en l'étude de Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon et en l'étude de Me Thion de la Chaume, notaire à Paris.

Siège social : à Paris, 58, rue de Châteaudun.

Siège administratif : à Saïgon, 34, rue Taberd.

Capital : 2.500.000 francs entièrement souscrits divisés en 10.000 actions de 250 francs.

Conseil d'administration

MM. A[uguste] Thiollier, avocat-défenseur à Saïgon, président ;

A[uguste] R[aphaël] Fontaine, président du conseil d'administration de la Société française des distilleries de l'Indochine, secrétaire ;

L. Fontaine [41], administrateur délégué de la Société française des distilleries de l'Indochine, administrateur-délégué à Paris ;

É[mile] Girard, ingénieur civil, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, administrateur délégué, Saïgon ;

V[ictor] Ascoli, négociant, président du conseil d'administration de la Société des Plantations d'An-loc, administrateur délégué de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, membre ;

Hon. Sir Paul Chater, membre du Conseil législatif de Hongkong, président du conseil d'administration de la Hongkong et Wampoa Co, Londres [et administrateur des Charbonnages du Tonkin], membre ;

[Pierre] Laurentie, ancien officier de marine, membre ;

MM. F[rédéric] Waespé, fondé de pouvoir de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, membre ;

Superficie de la propriété : 3.314 h. 94 a.

La propriété, définitivement acquise est située à Dâu-giây, province de Biênhoà (Cochinchine), à 67 km de Saïgon.

Elle est traversée sur une longueur de 5 km. 500 par la voie ferrée de Saïgon-Khan-hoa et par la route de Biênhoà à Xuan-loc, et desservie par la gare de Dau-giay située au milieu de la plantation.

Nature du terrain : Terres rouges couvertes de forêts.

……

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 170)

Capital : 2.500.000 francs.

Plantations de caoutchouc à Dâu-giay (Biên-hoa).

MM. É[mile] GIRARD, administrateur délégué, directeur ;

P[ierre] LAURENTIE, administrateur adjoint au directeur ;

BARUSTA dit VINAY [42], gérant ;

DERCIES, PLANTÉ, COUPLEUX, TUCHIEU, DESCŒUR, FULGENZI, agents de culture.

---

[41] Léonard Fontaine (1862-1925) : administrateur délégué à Paris de la Société française des distilleries de l'Indochine.

[42] Adrien-Louis Barusta dit Vinay, gérant d'exploitation agricole en Cochinchine, chevalier du mérite agricole par arrêté du ministre de l'Agriculture du 31 août 1912.

Suivant les Annuaires généraux de l'Indochine de 1920 et 1922, il était né le 1er janvier 1880 et était devenu agent sur contrat chargé de l'entretien et des travaux neufs au service des Bâtiments civils de Saïgon.

Il était le demi-frère de Alice Huynh dite Vinay, mère de plusieurs filles dont Louise Bolliet mariée à Georges Dubourg (des Céramiques du Donnaï* et des plantations de thé de Blao*). D'après Pierre du Bourg, Adrien Barusta avait possédé de nombreux terrains rue Paul-Blanchy et près de l'église de Tan Dinh. Le cimetière européen avait été installé sur un de ses terrains au début du XXe siècle : il fut transformé en jardin public à la fin des années 1960.

Son fils Henri, né en 1907, contrôleur à la Compagnie des tramways, mourut à trente-quatre ans dans un accident d'auto (*L'Écho annamite*, 5 décembre 1941).

Coll. Olivier Galand
Suzannah. — Arrosage des pépinières d'hévéas.
Carte postale envoyée le 4 décembre 1914 (?) à une certaine Hélène se disant sans nouvelle d'un homme depuis le début de la guerre. « Nous partageons vos angoisses. »

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 francs
Assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 juin 1915
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1915)

[269]
Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les résultats et les comptes de l'exercice 1914.

Plantations

Hévéas. — Les travaux de fonds et d'entretien ont été, malgré les graves événements qui ont marqué le second semestre de l'exercice, continués sans modification au programme que nous nous étions tracé. Ils ont permis le maintien des plantations en parfait état.

Cultures diverses. — Nous avons continué le développement rationnel, proportionné à nos disponibilités, de nos plantations de caféiers et divers. Elles atteignent 31 hectares à la fin de l'exercice.

Les produits récoltés, cette année, sur les premières parcelles d'essai, ont été abondants et d'excellente qualité pour l'âge des arbustes.

Exploitations

Elle a pris, au cours de l'exercice, l'importance que nous pouvions légitimement escompter, 283 hectares ; c'est-à-dire que la totalité des parcelles complantées de 1906 à 1909 inclus ont été mises en exploitation.

Saignée. — Elles ont été poursuivies suivant la même méthode et nous attachant à obtenir le meilleur rendement possible avec le minimum d'écorce.

Les résultats obtenus nous donnent entière satisfaction.

Il en est de même des rendements. Notre production totale s'est élevée à 47.242 kg, la moyenne de production ressort donc à 166 kg par hectare d'arbres *en âge d'être exploités*.

Ce résultat a été obtenu sur des arbres dont l'âge moyen est de 5 ans. Or, l'échelle de Sengat indique le rendement à escompter sur les arbres de cet âge est de 140 kg à l'hectare. Nous avons donc réalisé un gain de 26 kg à l'hectare sur les prévisions de cette échelle.

Préparation. — Vente. — La mise en marche d'un nouveau séchoir a grandement facilité le travail de notre usine.

[270] La qualité de tous nos produits a été pleinement reconnue par nos acheteurs, ils ont obtenu, à la vente, les meilleurs prix de chaque catégorie.

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre société à obtenu à l'Exposition spéciale de Londres la seule médaille d'or qui ait été accordée à une exposition provenant de Cochinchine.

Le compte d'exploitation est arrêté pour l'exercice 1914 par une recette de fr. 264.721 00

et par une dépense de 172.653 45

Le bénéfice net ressort à 92.067 55

Les dépenses portées à ce compte comprennent, non seulement les frais proprement dits d'exploitation, c'est-à-dire : extraction, préparation, expédition, etc., etc. du caoutchouc récolté, mais encore la totalité des dépenses faites sur les superficies exploitées, y compris la part proportionnelle de tous nos frais généraux, de l'amortissement du matériel et des frais de notre participation aux expositions de Londres et de Lyon.

Le compte « Hévéas » s'augmente pour l'exercice de tous les frais directs faits sur toutes les parcelles de notre domaine plantées depuis moins de cinq ans et des frais généraux de notre entreprise dans la proportion que représente, dans la superficie totale de notre plantation celle des plantations encore trop jeunes pour être mises en exploitation.

Au 31 décembre ce compte s'élevait à fr. 1.962.947 60

Il s'est augmenté des dépenses directes qui se sont élevées à116.828 95

et des amortissements 147.458 15

Total 2.227.234 70

ce qui, pour une superficie de 865 hectares 54 ares, 20 centiares, mise en valeur, donne un prix de revient de 2.573 francs à l'hectare.

Examen du bilan (fr.)

ACTIF

Actionnaires 19.684 25

Somme restant due par les actionnaires y compris intérêts au 31 décembre.

Immeubles 310.746 30

Ce compte s'est augmenté de 36.612 fr. 35, montant de constructions nouvelles, d'établissement de routes, de palissades et d'adduction d'eau ; par contre, il lui a été appliqué, conformément aux statuts, un amortissement de 16.355.05.

Outillage 269.61235
[271] Les augmentations sur ce compte se sont élevées à 30.673 fr. 95 : 30.673 95
par contre, il a été amorti de 10 %, soit : 29.956 95
L'augmentation réelle est donc de 717 00
Mobilier 10.086 65
Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 515 Ír. 45. Ce compte ayant été amorti de 10 %, soit 1.120 fr. 70, son solde se trouve diminué de 705 fr. 25
Bestiaux 41.114 85
Les acquisitions de l'exercice ont été de 2.603 fr. 55 et l'amortissement de 5 % s'élevant à 2.161 fr. 50, ce compte est en augmentation de 442 fr. 05
Terrains non défrichés 79.706 90
Ce compte est sans changement.
Hévéas 2.227.234 70
Nous nous sommes expliqués ci-dessus sur l'augmentation de ce compte qui s'élève à 264.287 fr. 10.
Cultures diverses 52.685 25
L'augmentation sur ce compte s'élève à 18.464 fr. 15 représentant les frais de plantation de 6 hectares 50 de caféiers et développement de cultures diverses.
La superficie cultivée s'élevant à 31 hect. 15 a.24, le prix de revient à l'hectare est de 1.691 fr. 20.
Livraisons et stock en magasins 1.147 60
Stock au 31 décembre.
Frais de constitution 5.771 15
Ce compte s'est accru de francs 3.313, frais de l'augmentation de notre capital social ; par contre, il a été amorti de 641 francs, amortissement du compte à raison de 10 %.
Entreprises 5.274 10
Approvisionnement de pierre cassée.
Magasin d'approvisionnement 656 95
Approvisionnement divers.
Riz 1.598 40
Approvisionnement de riz en magasin.
Caisses et Banques 4.372 10
Espèces dans nos diverses caisses.
Débiteurs divers 157.681 45
Montant des expéditions de caoutchouc au 31 décembre dont le recouvrement a été entièrement opéré au 31 mars 1915.
[272] PASSIF
Capital 2.500.000 00
Créditeurs divers 551.862 25
Sommes dues à divers et montant de l'ouverture de crédit autorisée par l'assemblée générale du 27 mars 1913.
Profits et Pertes 135.510.75
se décomposant ainsi :
Soldé créditeur de ce compte au 31 décembre 1913 : 40.969 95
Bénéfices de l'exercice 1914 : 94.541 10
1 135.510 75
dont, cette année encore, nous vous proposons le report pur et simple.

Nous avons, au cours de l'exercice, employé le solde de l'ouverture de crédit qui nous a été consentie en exécution de la décision prise à l'assemblée extraordinaire du 27 mars 1913. Cette opération ne nous ayant été consentie qu'à titre temporaire, aurait dû être liquidée au cours de cet exercice, les événements ne nous l'ont pas permis, mais

votre conseil d'administration étudie actuellement les moyens de la stabiliser, c'est-à-dire de trouver, à titre définitif, la somme nécessaire au remboursement de notre prêteur.

Deux solutions sont possibles : l'une consiste à augmenter notre capital social, l'autre à émettre des obligations.

Nous vous convoquerons en assemblée générale extraordinaire lorsque nous aurons une solution à vous proposer.

Pour l'exercice 1915, nous escomptons, non seulement faire face à toutes nos dépenses à l'aide de nos seules recettes provenant des ventes de caoutchouc, mais encore, si -nos prévisions de récolte se réalisent, et si le produit est vendu à un prix normal, réaliser un chiffre de bénéfice qui nous permettra, à votre assemblée générale de 1916, de proposer la répartition du premier dividende.

Ce résultat, qui ne pourra être, cela va. sans dire, que modeste, inaugurera l'ère de la récompense de vos patients et confiants efforts.

Un de vos administrateurs, M. A. Thiollier, est arrivé au terme de son mandat, nous vous proposons sa réélection.

Aucun de vos administrateurs n'a usé, au cours de l'exercice, de l'autorisation que vous leur avez donnée par application de l'article 40 de la loi de 1867, de passer des marchés avec la société, nous vous demandons de leur renouveler cette autorisation pour. 1915.

Vous avez, enfin, à désigner un commissaire, et un commissaire suppléant, et à fixer leur rémunération.

Nous vous proposons de réélire à ces fonctions MM. Gigon-Papin et Truitard.

……

BIEN-HOA
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1915)

Mariage. — Le 5 juillet, à Biênhoà, fut célébré le mariage de M. Antoine Bernard Déhais, surveillant de la Société agricole de Suzannah, avec Mlle Marie Lôc, de Gia-dinh.

Les témoins étaient, pour la mariée, M. Laurentie, directeur, et M. Hollier [Thiollier], président de la Société de Suzannah ; pour le mariée, M. Brau, commissaire de police à Biênhoà, et M. Devaux, contrôleur des chemins de fer à Saïgon.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux le 6 juillet, à cinq heures du soir, dans la chapelle de Dau-Giay.

COMPAGNIE DE COMMERCE. ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
Siège :social, 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1915)

Nous sommes toutefois maintenant fondés à envisager que, dans un avenir prochain, votre société recevra un intérêt très satisfaisant de sa participation dans la Société agricole de Suzannah, dont votre société possède 400 actions de 250 francs entièrement libérées. Une grande partie de la plantation est maintenant en exploitation et il y a de grandes probabilités qu'un premier dividende pourra être mis en paiement en 1916.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
Émission de 500.000 fr. d'obligations
(*Les Annales coloniales*, 25 décembre 1915)

Avis aux actionnaires

MM. les actionnaires de la Société agricole de Suzannah sont informés qu'à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 11 courant, il a été décidé l'émission, suivant les besoins de la société, d'un emprunt obligatoire de 1 million de francs qu'une première tranche de 500.000 francs, divisée en mille obligations de 500 francs, sera émise le 31 décembre 1915 et que, jusqu'à cette date, un droit de préférence est réservé aux actionnaires pour la souscription de ces obligations, à raison de 1 obligation par 10 actions.

MM. les actionnaires sont instamment priés d'exercer leur droit de priorité avant le 31 courant, en déclarant au siège social : 58, rue de Châteaudun, Paris, le nombre de titres qu'ils désirent souscrire et en présentant les actions en vertu desquelles ils entendent exercer leur droit de priorité.

Les obligations émises rapporteront un intérêt de 9 % payable semestriellement le 1er juillet et le 1er janvier (impôts à la charge des obligataires, mais droit de timbre à la charge de la société).

Aucun gage spécial n'est affecté à la garantie de ces obligations, mais la société s'engage à ne constituer aucune hypothèque sur ses immeubles avant le complet remboursement de l'emprunt qu'elle a été autorisée à contracter.

Ces obligations sont remboursables en vingt années à partir du 1er janvier 1921, suivant un tableau d'amortissement dressé par le conseil d'administration, la société se réservant expressément le droit de remboursement total ou partiel, par anticipation, mais seulement à partir du 1er janvier 1921 et à charge d'un préavis de trois mois dans un journal d'annonces légales.

La publicité prescrite par la loi du 30 janvier 1907 et actes législatifs complémentaires a été faite dans le numéro du 20 décembre 1915 du *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, no 50, 1er trim. 1916, p. 67)

Société anonyme constituée définitivement le 27 février 1907.

Statuts, délibérations constitutives et relatives aux augmentations du capital déposées en l'étude de Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon et en l'étude de Me Thion de la Chaume, notaire à Paris.

Siège social : à Paris, 58, rue de Châteaudun.

Siège administratif : à Saïgon, 34, rue Taberd.

Capital : 2.500.000 francs entièrement souscrits divisés en 10.000 actions de 250 francs.

Conseil d'administration

Idem 1914, sauf :

Thiollier, président, devenu simple administrateur ;

A.R. Fontaine, ancien secrétaire, passé président ;

Girard, qui n'est plus président de la chambre d'agriculture mais ajoute au titre d'administrateur délégué à Saïgon celui de directeur général.

Laurentie, qui se présente maintenant comme pilote de la Compagnie des Messageries maritimes à Saïgon, membre ;

et l'apparition de [68] [Georges] Hermenier, administrateur délégué de la Compagnie des Eaux et d'électricité de l'Indochine, membre.

Superficie de la propriété : 3.400 hectares entièrement acquis.

La propriété, définitivement acquise est située à Dâu-giây, province de Biênhoà (Cochinchine), à 70 km [et non plus 67] de Saïgon.

Elle est traversée sur une longueur de 5 km. 500 par la voie ferrée de Saïgon-Khan-hoa et par la route de Biênhoà à Xuan-loc, et desservie par la gare de Dau-giay située au milieu de la plantation.

Nature du terrain : terres rouges de forêt, brousse et anciens rais.

Superficie plantée (hectares) :

1906	1 50
1907	30 00
1908	120 00
1909	132 00
1910	77 00
1911-1912	500 00
1914	5 00
1915	7 00
Total	872 50

Nombre d'hévéas plantés : 300.000.

Prévisions : extension progressive sur bénéfices.

Moyenne des grossissements : suivant les conditions et l'âge des arbres, a varié entre 7 et 20 centimètres en 1915.

Aucun remplacement en 1915.

Dessouchage et enlèvement du bois mort, dès le début.

[69] Labourages : réguliers depuis 1907, variables suivant les terrains, le temps et l'âge des plantations, autant que possible au moins un labour profond par an et plusieurs de surfaces.

Cultures diverses

Caféiers robusta : 37 hectares plantés sur 50 hectares de prévus dans une période indéterminée.

Camphriers : 4 hectares plantés dont partie en 1910 pour essais.

Cacaoyer, laquier et thé : en essai également depuis plusieurs années.

Main-d'œuvre : coolies cochinchinois à la journée et au mois.

Coolies moïs à la journée.

Coolies d'Annam engagés par contrat de un, deux ou trois ans.

Moyenne journalière totale : environ 600 coolies de toute provenance.

Installations et immeubles : constructions définitives en maçonnerie, canalisations d'eau et pompes à vapeur ; valeur d'estimation au dernier inventaire: 118.743 $ 49.

Gros outillage de labourage à vapeur.

Petit outillage : charrues, faucheuses, charrettes, outillage d'atelier et outils divers.

Estimation de l'outillage et du matériel agricole au 31 décembre 1915 : 102.554 $ 19.
Cheptel : valeur au 31 décembre 1915 : 15.346 $ 25.

Productions de la plantation (kg) :

1912	4.446
1913	24.090
1914	47.242
1915	95.776

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
Capital 2.500.000 francs
Plantations de caoutchouc à Dâu-giay (Biên-hoa)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 143)

MM. E. GIRARD, administrateur délégué, directeur ;
P. LAURENTIE, administrateur adjoint au directeur ;
BARUSTA dit VINAY, gérant de la plantation ;
LAGARDE [43], PLANTÉ, COUPLEUX, ANDRIEU, NOYER, FULGENZI, agents de culture ;
DAUPHIN, magasinier.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
S.A. au cap. de 4 MF
Siège social : 11 *bis*, bd Haussmann, Paris
Direction générale : 120, r. de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1916)

Votre société possède 400 actions de 250 francs l'une, entièrement libérées, de la Société agricole de Suzannah. Cette entreprise est très importante ; elle a une plantation de 860 hectares d'hévéas, sur lesquels 320 hectares seulement ont été exploités en 1915, mais les résultats sont déjà assez satisfaisants pour qu'un dividende de 10 % du capital social ait été déclaré pour l'exercice 1915. Ce dividende ne sera encaissé par votre société qu'au cours de l'exercice 1916 et il n'en est pas fait état dans les comptes soumis à votre approbation.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Siège social ; 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris-,
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917)

---

[43] Aimé Lagarde (1888-1941) : agent de culture, puis entrepreneur à Saïgon et riziculteur à Long-xuyên.

Au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte, votre société a acquis 425 actions de la Société agricole de Suzannah, de telle sorte que le nombre total des actions de cette société en portefeuille au 31 décembre est de 825.

Nous avons encaissé en 1916 le dividende de 10 % déclaré par la Société agricole de Suzannah pour l'exercice 1915.

Celui de l'exercice 1916, que nous aurons à encaisser au cours de 1917, sera probablement de même importance. Les deux cinquièmes à peine de la surface des plantations de cette société sont actuellement en exploitation, et il y a tout lieu d'espérer que, lorsque les 860 hectares d'hévéas seront en plein rendement, les dividendes de la Société agricole de Suzannah seront très rémunérateurs.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[29] À Suzannah, dès la fin de 1912, on avait pu commencer, sur une échelle fort modeste, à saigner les arbres les plus âgés.

Au moment de la déclaration de guerre, l'exploitation y atteignait le rythme annuel d'une centaine de tonnes de caoutchouc, ce qui, pour l'époque, n'était pas négligeable.

D'ailleurs, la Société agricole de Suzannah allait pouvoir distribuer, en 1915 et 1916, de modestes dividendes, plus symboliques que réels.

……

Les premières mises en saignée, à Suzannah, dans les lots 9 et avoisinants, s'étaient faites à l'instar de ce qui se pratiquait alors en Malaisie : plusieurs encoches (au moins cinq ou six) superposées « en arêtes de poisson », et saignées quotidiennement.

Les jeunes hévéas ne tardèrent pas à montrer qu'ils supportaient fort mal ce traitement barbare et, assez rapidement, il fallut passer à des systèmes moins sévères, sans renoncer toutefois à la saignée quotidienne.

L'encoche unique ne tarda pas à devenir la règle générale, sur la moitié ou le tiers de la circonférence de l'arbre.

Quant à la saignée quotidienne, elle devait être maintenue longtemps encore.

Mais le latex ainsi recueilli, comment serait-il usiné ?

À Suzannah, les ressources de trésorerie à ce moment n'étaient guère abondantes, ce qui avait incité à hâter la mise en exploitation des arbres les plus âgés un peu plus tôt que ne l'eût commandé une gestion soucieuse de ménager l'avenir : en 1914, le capital social ne s'élevait encore qu'à 2.500.000 francs (or).

La nécessité avait donc imposé à Girard de recourir aux expédients les moins onéreux possibles pour assurer sur place le traitement du caoutchouc.

Ses talents de mécanicien aidant, il ne s'en tira d'ailleurs pas si mal. Le rez-de-chaussée de la « maison du Conseil » — où les visites [30] de Saïgonnais s'étaient depuis quelque temps raréfiées de plus en plus — fut affecté à l'usinage du latex, ce dernier par le moyen de quatre crêpeuses,. de très faible largeur, qu'il s'était procuré sur le marché de l'occasion à Singapour (où, visiblement, elles avaient déjà fait un assez long usage).

La force motrice serait fournie par une locomobile, qui avait dû être neuve beaucoup d'années auparavant (du modèle de celles qui, en France, à la même époque actionnaient les machines à battre), et qu'on installa sous un appentis jouxtant la « maison du Conseil ».

Les crêpeuses servaient indifféremment à laminer les feuilles avant fumage et à transformer les basses qualités en crêpes plus ou moins bruns, ce qui n'allait

évidemment pas sans un sérieux gaspillage de force motrice, mais le bois de forêt dont se nourrissait la locomobile était abondant sur place et, par conséquent, peu coûteux...

Quoi qu'il en fût, la plantation de Suzannah allait devoir se contenter longtemps de cette installation rudimentaire, puisque ce ne fut qu'en 1932 que put intervenir enfin un commencement de rénovation de son équipement.

……

[33] Après 1916, Suzannah avait dû interrompre ses maigres distributions de dividendes.

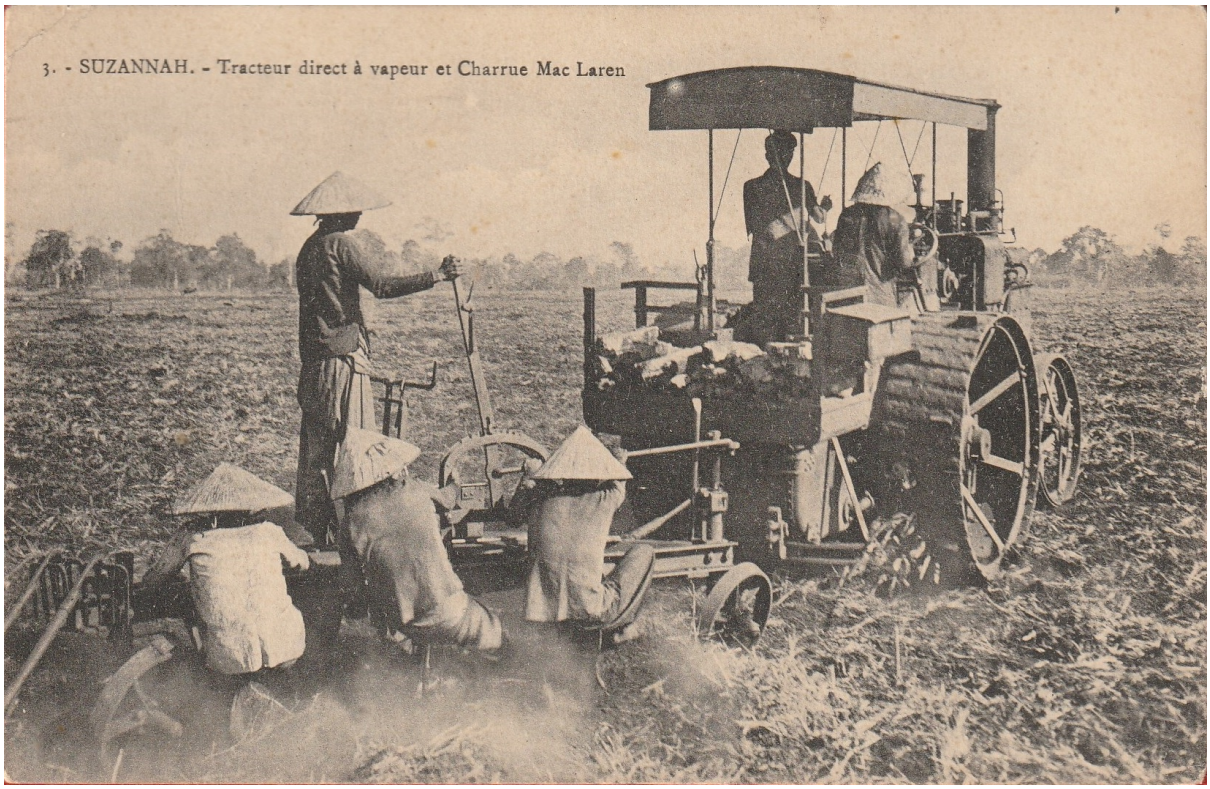

Coll. Olivier Galand
Suzannah. — Tracteur direct à vapeur et charrue Mac Laren.
Carte postale arrivée à Paris le 10 janvier 1919

Aimé Trouilleux, recruté en 1920 par la Société agricole de Suzannah :

Sur l'*André-Lebon*, un passager m'apprit que le directeur de Suzannah était un métis, Venat [Barusta dit Vinay], qui refoulait tous les agents français et que je suivrai le même sort. Cela me contraria. Peu de jours après, je sus que Venat avait été remplacé par M. Desolme.

http://svbeev.blogspot.fr/2011/07/planteur-en-indochine.html

Émile GIRARD (1872-1948)
président *p.i.* du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine
30 juillet 1919 au 24 février 1920

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
Capital : 2.500.000 fr.
Plantations de caoutchouc à Dâu-giay (Biênhoà)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, I-159)

E. GIRARD, administrateur délégué ;
PRIVÉ, directeur général ;

DESOLME [44], directeur des plantations.

Aperçu de quelques plantations
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1920)

[…] Celle de Suzannah [est] la plus ancienne en date après celle de M. Belland. Elle a été créée, en 1904, par M. Cazeau, en pleine région des terres rouges, à proximité de la ligne de chemin de fer allant vers Phanrang.

C'est là que fut organisée une des premières pépinières de caoutchoucs, avec des graines achetées à Singapour. C'est là aussi où, après de multiples expériences, furent adaptés les meilleurs procédés de culture utilisés en Cochinchine. Transformée en société anonyme au capital de 2.500.000 francs, Suzannah est restée le type parfait d'exploitation et malgré l'élévation anormale du taux de la piastre, donne aujourd'hui de fort beaux dividendes à ses actionnaires. […]

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*L'Information financière, économique et politique*, 1er juillet 1921)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 29 juin sous la présidence de M. Fontaine, président du conseil d'administration.

Le compte de profits et pertes se présente de la manière suivante :

DÉBIT

Report du stock de caoutchouc, exercice 1919	736.291 40
Dépenses de l'exercice 1920 en Indo-Chine	1.798.877 15
Frais généraux, intérêts sur obligations, intérêts et agios	698.976 S

CRÉDIT

Recettes du compte caoutchouc	309.170 50
Caoutchouc en magasin au 31 déc. 1920	2.901.023 95
Produits accessoires	18.890 95

Dans le compte de profits et pertes, les dépenses ont été balancées par les recettes provenant des ventes de caoutchouc, des primes encaissées du gouvernement général de l'indo-Chine et de la valeur donnée au caoutchouc invendu resté en magasin au 31 décembre 1929. Cette dernière valeur se trouve considérablement majorée du fait des dépenses d'amélioration et d'entretien faites en cours d'exercice.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de ramener la valeur du compte Caoutchouc en magasin de 2.901.023 francs à 1.101.023 francs par création d'un compte d'attente de 1.800.000 francs qui sera à amortir au cours des prochains exercices.

Sous cette réserve, les bénéfices bruts de l'exercice permettent de faire face aux charges financières et aux frais généraux.

L'exercice 1920 a été particulièrement difficile pour la Société, tant du fait de la hausse énorme de la piastre indo-chinoise, que du fait de la crise économique mondiale

---

[44] Desolme : originaire de Saint-Bonnet-le-Château (Loire), diplômé de l'École d'agriculture de Montpellier, employé avant la guerre de 1914 au bureau des assurances à la CCNEO (Tém. : Aimé Trouilleux). Il y revient comme directeur dans les années 1920 mais décède dans un accident de voiture en janvier 1926.

qui a rendu pratiquement impossible pendant le second semestre la vente des produits de la société.

Le conseil a maintenu les plantations d'hévéas en parfait état d'entretien, poursuivant l'éclaircissage général et le redressement des parties à trop grande déclivité.

La plantation de caféiers a donné en 1920 une production normale. Tous les arbres sont actuellement en pleine fructification.

En ce qui concerne l'exploitation du caoutchouc, le conseil a estimé avantageux de ralentir la production. Bien qu'ayant généralisé sur toute la plantation la méthode de saignée par alternance mensuelle, méthode qui assure une parfaite reconstitution des écorces, la production de caoutchouc s'est élevée à 193.457 kg en augmentation de 37.269 kg sur celle de l'exercice précédent. Le conseil espère pouvoir réduire sensiblement dans l'avenir les équipes d'entretien et d'exploitation tout en obtenant une production rapidement progressive. C'est ainsi que pour l'exercice en cours, il estime pouvoir limiter le nombre des travailleurs indigènes à 459 unités travaillant pendant six jours par semaine, alors que les plantations de la société comportent 1.000 hectares en culture, dont 50 de caféiers et 900 d'hévéas sur lesquels 826 sont exploités.

L'assemblée a approuvé les comptes présentés par le conseil. Elle a ratifié la nomination de M. Gustave Fernandez [45] en qualité d'administrateur et réélu M. Auguste Thiollier, administrateur sortant.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
(*Journal officiel de la République française*, 13 août 1921).
(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1921)

Chevalier

Robert (*Léon*-Gustave), procureur général des missions françaises en Chine : a rendu des services exceptionnels à l'influence et à l'expansion françaises dans tout l'Extrême-Orient ; 33 années de séjour en Chine [administrateur de la Société agricole de Suzannah (plus tard de la Société indochinoise de plantations d'hévéas) et de la Banque franco-chinoise (1922)].

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1921)

Cette société procède actuellement à l'émission de 4.000 obligations de 500 francs rapportant 9 % l'an et remboursables au pair en quatorze années à partir de 1922.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

---

[45] Gustave Fernandez (Salonique, 1854-Paris, 1925) : administrateur délégué en France de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, ancien directeur d'Allatini et Cie à Saïgon. Voir encadré.

[37] Les cours, qui s'étaient maintenus tant bien que mal durant le temps des hostilités, amorçaient, dès 1919, un mouvement de baisse dont personne n'aurait osé prédire le terme.

……

À défaut d'autres expédients, il fallut se résoudre à procéder, avec l'aide des banques à des émissions d'obligations, formule extrêmement peu courante alors en Indochine, surtout pour des sociétés de plantations dont les revenus étaient produits à peu près exclusivement par une matière première aussi fluctuante que le caoutchouc.

En définitive, il y eut deux émissions, en 1920-1921, de trois millions de francs chacune, pour Suzannah et An-Lôc.

Le taux adopté fut de 9 %, tout à fait insolite à l'époque, mais traduisant le manque de confiance du monde financier à l'égard de ces petites entreprises de plantations exposées à tant d'aléas, géographiques notamment, dont les perspectives incertaines du marché du caoutchouc n'étaient pas les moindres.

En fait, ce ne pouvait être là qu'un ballon d'oxygène. Le seul redressement possible, pour les deux plantations cochinchinoises comme pour bien d'autres entreprises similaires en Extrême-Orient, ne pourrait venir que d'un raffermissement des cours de la matière première sur les marchés mondiaux.

C'est bien ce dont avait pris conscience dès 1920 le Colonial Office à Londres.

Institut scientifique de l'Indochine,
Communique à la presse
Bulletin agricole de l'Institut scientifique de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 8 octobre 1921)

Le numéro d'octobre du *Bulletin de l'Institut scientifique* vient de paraître. Il renferme les études suivantes : … E. Girard, « Notes sur la culture de l'hévéa en Cochinchine (alternance des saignées) »…

AEC 1922-759 — Sté agricole de Suzannah, 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8e)[= CCNEO].

(Siège administratif à SAIGON).

Capital. — Sté an., f. le 27 fév. 1907, 2.500.000 fr. en 10.000 act. de 250 fr. lib. et 150 parts de fondateur.

Objet. — Culture en grand du caoutchouc (Hevea brasilensis, Ficus elastica) et de la gutta-percha. Culture du mûrier, tabac, sésame, manioc, ricin, arachides, etc. — Exploit. située en Cochinchine.

Exp. — Matériel agricole.

Imp. — Caoutchouc.

Conseil. — MM. L[éonard] Fontaine [Distill. Indoch.], présid. ; André Fontaine [fils de Léonard], Gustave Fernandez [CCNEO], R[év.] P[ère] Robert [académie des sciences coloniales], Auguste Thiollier [avocat à Saïgon], Frédéric Waespé [CCNEO], admin. ; Émile Girard et Lucien Launay [CCNEO], admin. dél.

Pour le succès de l'emprunt indochinois
(*L'Écho annamite*, 4 février 1922)

Hier matin, à 10 heures, le Comité de propagande pour l'emprunt, présidé par M. Quesnel, gouverneur de la Cochinchine, et composé de MM. … Girard, directeur de la plantation Suzannah… s'est réuni dans la salle des délibérations du conseil colonial, à l'effet de discuter des questions relatives à la réussite de l'emprunt de 6 millions de piastres.

……

MARCEL PRIVÉ, DIRECTEUR

Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 12 avril 1922, pp. 629-634 :
Suzannah et An-Lôc : [Marcel] Privé, dir.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939),
Amicale des anciens planteurs d'hévéas, Vichères, 1993

[41] Pour revenir à l'immédiat après-guerre, le premier résultat, en Indochine, de la cessation des hostilités fut le rétablissement d'une sécurité totale pour les communications maritimes avec la métropole.

Fatigué par un séjour ininterrompu de plus de cinq ans à Saïgon, Émile Girard se flattait de l'espoir de pouvoir organiser la gestion de Suzannah et d'An-Lôc de telle sorte qu'il lui suffirait désormais de venir de France tous les trois ou quatre ans passer quelques mois sur place mais en s'arrangeant pour conserver fermement la haute main sur la direction des plantations.

Cependant à qui confier, dès lors, les pouvoirs, qui seraient inévitablement ceux d'un directeur habilité, dans la pratique, à tout décider localement pour la marche quotidienne des affaires, à plus de 10.000 km de l'administrateur délégué ?

Il finit par porter son choix sur un jeune ingénieur, dépourvu d'ailleurs de toute qualification agricole (ce qui lui convenait assez bien car il n'en avait aucune lui-même) fraîchement débarqué à Saïgon parmi les premiers arrivants après la fin de la guerre.

[Marcel] Privé — c'était son nom — pouvait se recommander de qualités certaines : énergie, facultés de commandement incontestables, bonne présentation, compréhension aisée des problèmes et assimilation rapide des contraintes et obligations du métier qu'il aurait à pratiquer.

Cependant, à l'usage, Girard, rentré en France, allait lui découvrir peu à peu quelques défauts sérieux qui ne tarderaient pas à ternir l'image un peu trop flatteuse qu'il s'en était fait lors de leur premier contact, faute d'une mise à l'épreuve suffisamment prolongée.

Privé, hélas, se révélait hâbleur, avec une fâcheuse tendance à travestir les faits qui ne lui étaient pas favorables, agissait par coups [42] de tête, prenait des initiatives insolites, ce qui donnait à sa gestion une allure de plus en plus désordonnée.

Mais ce qui dépassait en gravité tout le reste, c'est qu'il en était venu à se considérer comme le véritable patron de Suzannah et d'An-Lôc.

Girard n'était aucunement disposé à tolérer une semblable prétention.

Dès lors, il apparut avec évidence que les jours de Privé seraient comptés.

En 1923, Girard, revenu à Saïgon, le renvoya sans autre forme de procès en métropole, la rupture ne s'étant pas faite d'ailleurs sans de vigoureuses protestations de l'intéressé qui n'arrivait pas à comprendre ce qu'on lui reprochait.

Embranchements de voie ferrée
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1922)

Est autorisé dans les conditions prévues à l'arrêté du 9 décembre 1919 l'établissement au point kilométrique 67 + 628 de la ligne de Saïgon-Nhatrang un embranchement particulier de 36 mètres de longueur (branchement non compris) demandé par la Société agricole de Suzannah et destiné à desservir une exploitation agricole.

M. le docteur White
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1923)

M. le docteur White, délégué de la Société des Nations, accompagne de M. le docteur Asselin, est arrivé à Saïgon le 16 au soir, venant de Hanoï.

Voici.le programme des visites qu'il a effectuées et se propose d'effectuer en vue «le l'organisation de la défense sanitaire en Indochine.

Matinée 17 — Visite de l'Institut Pasteur.

Soirée — Visite du lazaret du Nha-Bé et du groupe hospitalier de Cholon.

Matinée 18. — Visite du secteur d'hygiène de la province de Giadinh et de l'hôpital provincial ainsi que des organisations épidémiologiques, et de l'hôpital principal.

Départ 13 heures pour visiter le Cambodge et sanatorium Popok ville avec retour Saïgon dans la soirée du 19.

Journée 20 : consacrée à la visite du sanatorium des marins au Cap.

Retour à Saïgon le 21 avec arrêt aux plantations de Suzannah et d'An-Loc en vue de la présentation d'un type d organisation et de défense sanitaire par la société privée sur les directives techniques du Gouvernement local.

Mardi : départ pour Singapore ou visite, en ras de retard, du poste médical de l'assistance sur le Mékong en vue de la présentation de la protection sanitaire contre les colonies limitrophes.

M. le gouverneur Baudoin s'intéresse aux planteurs
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1923)

M. le gouverneur général et madame Baudoin se rendirent, hier dimanche, sur les plantations de Suzannah et d'An-Loc où ils furent reçus par l'administrateur délégué de la société, propriétaire des plantations M. et Mme Girard. M. le gouverneur, visitant le vaste domaine, s'est montré frappé des remarquables résultats obtenus grâce à l'esprit d'organisation, à la persévérance à la méthode et aux procédés scientifiques qui président à l'exploitation des terres de Suzannah et d'An-Loc.

Agricole de Suzannah
(*Le Journal des finances*, 13 juillet et 3 août 1923)

Les comptes de 1922, qui seront présentés à l'assemblée du 20 juillet, accusent un bénéfice de 222.973 fr. contre l'an dernier une perte de 610.713 fr. Le solde déficitaire sera ainsi ramené de 596.988 à 374.015 fr.

La production a atteint 318.052 kg contre :265.859 kg en 1921.

ANNUAIRE DES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

(Renseignements arrêtés au 1er septembre 1923)

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

• Société agricole de Suzannah

Province de Biênhoà, canton de Binh-lâm-thuong, village de Hung-loc.

Voies d'accès : route coloniale no 1 et chemin de fer qui traversent les plantations dans toute leur longueur du km. 66,010 au km. 72, les partageant en deux parties à peu près égales. La gare de Daugiây est au km. 70, qui les dessert.

Distance de Saïgon : 70 kilomètres.

Propriétaire : société anonyme au capital de 2.500.000 francs.

Siège administratif à Saïgon, 22, rue Taberd.

Siège social à Paris : 12, rue Boissy d'Anglas [CCNEO].

Nature du terrain : Terres rouges de forêt et rais.

Superficie globale : 3.400 hectares.

Superficie plantée en hévéas : 900 ha. 60. Caféiers sous hévéas : 31 ha. 50 et 9 h. 40 en culture seule. Cultures diverses : camphriers, arbres fruitiers, laquiers, cacaoyers, kolatiers, pépinières 6 h. 30 a. ; au total : 916 ha. 30 a.

Nombre d'hévéas prévus : aucun projet d'extension des plantations d'hévéas.

Nombre d'arbres plantés : 176.790.

Nombre d'arbres en saignée : 175.844.

Méthode de culture : plantations espacées entretenues par labourages.

Main-d'œuvre : le personnel est composé de 4 Européens, dont une femme, et de 412 travailleurs indigènes, dont 174 engagés de l'Annam, 149 journaliers de l'Annam et de la Cochinchine, 13 engagés du Tonkin, 3 journaliers du Tonkin, 58 journaliers moïs et chams, 15 engagés moïs et chams.

Immeubles et installations : superficie couverte en bâtiments à caractère définitif, 12.442 m^2. 80, d'une valeur de 147.633 $ 04 au dernier inventaire.

Matériel agricole : deux machines à câbles, deux tracteurs, locomobiles des séchoirs de l'usine, chaudières, charrues, herses, houes, fourches, etc., d'une valeur de 133.468 $ 76 au dernier inventaire.

Cheptel : le cheptel comprend 341 têtes, d'une valeur de 9.667 piastres.

Production de la plantation : de 1.500 à 2.000 kg. par jour, estimée pour 1923 à 450 tonnes de caoutchouc, en progression d'environ 130 tonnes sur 1922.

Jules CASTIER, nouveau directeur

(Calais, 10 avril 1888-Paris XIVe, 17 déc. 1956)

polytechnicien,
ancien secrétaire de la mission Candelier
d'étude des chemins de fer du Sud de l'Indochine
Voir encadré.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[43] Vers cette époque, des « missions d'études » venues de la Métropole se succédaient en Chine à une cadence rapide.

……

Au nombre des techniciens constituant une des missions françaises ayant séjourné assez longuement en Chine en 1922-1923 [46], figurait un ingénieur (de Centrale, je crois) du nom de Jules Castier.

Revenant de Shanghaï, il s'était arrêté à Saïgon, sans doute dans une intention principalement touristique. Girard et lui s'étaient rencontrés, et ils n'avaient pas tardé à sympathiser.

Disons tout de suite que Castier était l'exact contraire de Privé (je ne les ai personnellement connus que par ouï-dire). Impétueux, versatile, dépourvu d'esprit de suite, vaniteux à l'excès, Privé avait révélé, à l'usage, principalement des défauts de jeunesse.

Au contraire, Castier était était d'âge mûr. Il avait exercé divers métiers et acquis une expérience étendue des hommes et des choses, ce qui l'avait conduit à juger de tout et, en premier lieu, des fonctions qu'il était appelé à exercer lui-même, avec détachement et scepticisme.

Il n'était pas beaucoup porté à décider par lui-même ni à agir en quelque sens que ce fût. Plus qu'en homme d'action, il se présentait comme un intellectuel, d'ailleurs de grande culture.

Que Castier, tel qu'il était, ait pu s'entendre si peu que ce fût avec Girard demeure pour moi un mystère.

Quoi qu'il en soit, au début de 1924, Girard reprit le bateau pour la France, après avoir confié à Castier les rênes du gouvernement sur place.

[45] On venait d'entrer dans une période faste, ce qui allait faciliter beaucoup de choses, et aussi, hélas, encourager Girard à commettre les plus lourdes erreurs.

En repartant, il avait laissé les deux plantations à peu près en bon ordre. La production annuelle de caoutchouc s'y tenait aux environs de 300 tonnes, un peu plus à Suzannah, un peu moins à An-Lôc.

La progression normale à laquelle on était en droit de s'attendre devait la porter, pour chacune, à un niveau de l'ordre de 450 tonnes dans les deux ou trois années à venir.

Une perspective de très copieux bénéfices, plan Stevenson aidant, s'ouvrait pour les deux sociétés. Suzannah avait repris ses distributions de dividendes à ses actionnaires en 1923, et An-Lôc avait commencé les siennes en 1924.

Après divers tâtonnements, Girard avait fini par arrêter définitivement sa doctrine en matière de saignée : c'était l'encoche en V sur la moitié de la circonférence, un jour sur deux.

Dès 1916 ou 1917, un des tout premiers en Cochinchine, il en était venu, en effet, à reconnaître qu'avec la saignée quotidienne, communément pratiquée partout jusqu'alors, l'arbre, au total, produisait moins de caoutchouc annuellement — tout en présentant une croissance ralentie et une plus lente reconstitution des écorces — qu'avec un type de saignée qu'il avait alors qualifiée d'« alternée », c'est-à-dire effectuée un jour sur deux.

Au surplus, cette dernière permettait d'économiser quelque 50 % sur les frais de main-d'œuvre, ce qui n'était pas négligeable.

---

[46] En réalité, Castier était venu à Saïgon comme ingénieur-secrétaire de la mission d'étude des chemins de fer du Sud de l'Indochine (Saïgon–Pnom-Penh–Battambang) dite Mission Candelier (A.L.).

[46] Cette constatation une fois gravée dans son esprit, il ne tarda pas à prôner aussitôt à tous échos, rue Catinat et ailleurs à Saïgon, les mérites de la saignée « alternée », avec la même vigueur de persuasion qu'il avait mise quelques années auparavant à se faire le héraut des plantations à faible densité à l'hectare.

Qu'il ait été dans une large mesure un précurseur à cet égard n'est guère contestable, s'agissant tout au moins de l'Indochine.

Mais, aux Indes néerlandaises comme en Malaisie, on n'avait pas attendu Girard pour reconnaître les inconvénients de la saignée quotidienne et en venir à l'abandonner progressivement.

Il est vrai que c'était pendant la guerre, et qu'en Extrême-Orient, les planteurs, réduits en nombre (sauf chez les Hollandais), avaient alors d'autres préoccupations en tête que d'aller voir ce qui se pratiquait chez le voisin.

À Saïgon, au surplus, on vivait traditionnellement en vase clos. Girard s'était donc persuadé, sans doute d'assez bonne foi, que c'était lui-même et personne d'autre qui avait « inventé » la saignée alternée.

Avec l'esprit de prosélytisme qui ne cessait pas de l'habiter — cette fois là c'était pour une juste cause —, il réussit peu à peu à convaincre bon nombre de planteurs cochinchinois de l'adopter aussi.

Et par la même occasion, il réussit, en même temps, assez largement, à les persuader qu'il avait été le premier au monde à pratiquer ce mode de saignée, et, par conséquent, qu'il était le seul auquel il fallait attribuer le mérite de cette « découverte ».

On aurait pensé cependant que s'étant montré ainsi le héraut tenace et résolu de la saignée dite « alternée », il aurait commencé par en étendre l'application à l'intégralité des surfaces exploitées de Suzannah et d'An-Lôc.

Assez curieusement, il n'en avait rien été.

À Suzannah, un peu plus de 400 hectares, et quelque 100 hectares à An-Lôc, avaient été soumis, dès leur entrée en production, à la saignée quotidienne et se trouvaient l'être encore lors de mon arrivée en Indochine en 1928 (à cette date, sur le tiers de la circonférence des arbres).

Il s'agissait, d'ailleurs, exclusivement des hévéas que Girard avait mis en terre antérieurement à 1912, c'est-à-dire à une densité de l'ordre de 400 arbres à l'hectare, tandis que dans leur totalité, les superficies plantées ultérieurement, à des écartements de 7 m x 7 m., [47] 10 m x 10 m., voire 18 m x 18 m., étaient uniformément saignées un jour sur deux.

Ayant essayé un peu plus tard de. m'enquérir auprès de lui quant à ce qui me semblait être un manque de logique de sa part, dans l'application du principe de la saignée « alternée » auquel il se proclamait, dans tous ses propos, si fermement attaché, la seule réponse à peu près satisfaisante que je réussis, non sans mal, à en tirer était que ces « vieux arbres » (ils n'avaient guère, en moyenne, dépassé la vingtaine d'années à l'époque) étant habitués depuis longtemps à ce mode de saignée et semblant le supporter convenablement (ce qui, d'ailleurs, à les regarder de près, paraissait beaucoup moins évident), il n'y avait pas de raison de les faire changer de régime...

Castier, une fois installé dans ses fonctions de directeur général de Suzannah et d'An-Lôc — résidant à Saïgon, cela va sans dire — et la structure administrative interne des deux plantations à peu près organisée selon ses vues personnelles, Girard était rentré en France au printemps de 1924, printemps radieux s'il en fut pour tous les planteurs de caoutchouc.

Hélas, son esprit inventif avait déjà commencé à nourrir un nouveau fantasme qui, celui-là, allait le mener irrémédiablement à sa perte : c'était la création d'une exploitation sucrière sur un vaste terrain tout à proximité de la concession de Suzannah, dont il convoitait déjà l'acquisition depuis quelque temps.

Conférences
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1924)

M. Girard, directeur des plantations de Suzannah, fera le jeudi 13 mars, à 5 heures et demie, à l'école des Hautes Études sociales, 16, rue de la Sorbonne, une conférence sur les cultures nouvelles de l'Indo-Chine.

Visite de la plantation par les marins du croiseur japonais OI
(*L'Écho annamite*, 20 juin 1924)

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1924)

Les comptes de l'exercice 1923, qui ont été présentés à l'assemblée générale du 6 juin, accusent un bénéfice brut de 2.540.340 francs 60, laissant, toutes charges déduites, un bénéfice net de 1.722.337 fr. 24. Compte tenu de la perte antérieure de 374.014 fr. 77, le solde disponible de l'exercice ressort à 1.348.323 fr. 52.

Le rapport mentionne que, grâce au parfait entretien des plantations et au constant développement des arbres, la production du caoutchouc s'est élevée, au cours de l'année dernière, à 380.580 kg contre 318.052 kg en 1922 et 255.895 kg en 1921. Pendant l'exercice, les cours ont varié de 1 sh. à 1 sh. 6 et ressortent à une moyenne approximative de 1 sh. 3. Les prix de vente que la société a obtenus soit, en moyenne, 10 fr. 36 le kilo, lui ont permis de réaliser un bénéfice porté au compte de profits et pertes pour 2.450.678 francs. Le café et les autres produits ont, de même, donné des bénéfices supérieurs à ceux obtenus les années précédentes.

Au total, les profits réalisés en 1923, sur une superficie de 900 hectares, dont 850 hectares plantés d'hévéas et le surplus en cultures accessoires, ressortent à 1.913 fr. net par hectare. Le prix de revient des plantations d'hévéas atteint actuellement 4.191.340 francs, ce qui correspond à 4.657 fr. par hectare, les plantations comportant des arbres très sains et en parfait état de rendement.

Sur la proposition du conseil, il a d'abord été prélevé sur les bénéfices disponibles une somme de 646.568 fr. 15 pour être affectée à l'amortissement du « compte hévéas ». Le surplus, soit 701.754 fr. 37, a été réparti comme suit : Réserve légale : 35.097 fr. 71 ; tantièmes administratifs : 62.500 fr. ; aux actionnaires : 500.000 fr. ; aux porteurs de parts : 104.166 fr. 66.

Le dividende des actions ressort ainsi à 50 francs et celui du dixième de part à 69 fr. 44. Ces dividendes seront mis en paiement le 15 juillet prochain

MM. Frédéric Waespé [47] et André Fontaine [SFDIC] ont été réélus administrateurs pour une nouvelle période de six ans.

[47] Frédéric Waespé : Suisse, fondé de pouvoirs, puis actionnaire de la CCNEO (jusqu'en 1938), administrateur de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, filiales de la CCNEO, puis, brièvement (1935-1936), de la Société indochinoise de plantations d'hévéas (SIPH), suite des deux précédentes. Administrateur de l'Énergie industrielle (groupe Durand). Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger en 1929 comme administrateur de sociétés.

MM. O[ctave] Dupuy [48] et G[eorges] Simon ont été maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

Coagulation du latex
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(nº spécial Indo-Chine)

Nous mentionnerons qu'à Suzannah et dans la plupart des grandes plantations, on fabrique le first latex en feuilles qui sont séchées dans un appareil à air chaud. D'après M. Girard, la qualité des feuilles ainsi préparées serait due à la présence préalable dans le coagulum de certaines substances qui seraient entraînées par les grands lavages que l'on fait subir aux crêpes.

Pour toutes ces opérations, les plantations ont aménagé des usines plus ou moins importantes renfermant tout le matériel industriel indispensable à la coagulation du latex, à la préparation et au séchage du caoutchouc et à son emballage.

Quelques grandes plantations
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(nº spécial Indo-Chine)

Celle de Suzannah, la plus ancienne en date après.celle de M. Belland. Elle a été créée en 1904, par M. Cazeau, en pleine région des terres rouges, à proximité de la ligne de chemin de fer allant vers Phanrang.

C'est là que fut organisée une des premières pépinières de caoutchoucs, avec des graines achetées à Singapour. C'est là aussi où, après de multiples expériences, furent adaptés les meilleurs procédés de culture utilisés en Cochinchine. Transformée en société anonyme au capital de 2.500.000 francs, Suzannah est restée le type parfait d'exploitation et malgré l'élévation anormale du taux de la piastre, donne aujourd'hui de fort beaux dividendes à ses actionnaires.

Société agricole de Suzannah
Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS
Siège administratif : 19, rue Vannier, SAIGON
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(nº spécial Indo-Chine)

La Société agricole de Suzannah, la plus ancienne des sociétés de plantations indochinoises, a été fondée, le 27 février 1907, au capital de 150.000 piastres, souscrit exclusivement par des colons français établis en Cochinchine.

L'extension progressive des surfaces plantées nécessita des augmentations de capital, lequel fut, par 4 émissions successives, porté à 1.000.000 de piastres en 1913 ; à cette époque, le siège social fut transféré à Paris et le cap. en piastres, transformé en francs, à 2 fr. 50, taux moyen du change pratiqué alors sur la piastre, soit 2,5 MF, divisés en

---

[48] Octave Dupuy (1855-1925) : polytechnicien, il assure d'abord des représentations industrielles et commerciales à Hanoï. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mai 1903. Puis il s'établit en Cochinchine. Directeur de la Biênhoà industrielle et forestière, propriétaire de la concession de Dong-Hap (revendue à sa voisine d'An-Loc), président du Syndicat des planteurs de caoutchouc (1915-1917).

10.000 act. de 250 fr. Ultérieurement, il fut émis : une 1re série de 2.000 et une 2e de 4.000 obligations d'un nominal de 500 fr. chacune, lesquelles doivent être amorties avant le 1er jan. 1936. Au 1er janvier 1925, il en restera 4.889 à rembourser. Le domaine de la société a une superficie de 3.400 hectares d'un seul tenant situé dans la province de Biênhoà, en Cochinchine, et dans la zone de terres rouges ; il est traversé dans sa plus grande largeur, par la ligne de chemin de fer de Saïgon à Nhatrang, amorce du Transindochinois devant relier la Cochinchine au Tonkin et la gare de Daü-Giay, à 70 km de Saïgon, se trouve à peu près au centre des plantations. La propriété est, en plus, desservie par route coloniale no 1.

Tous les lots plantés ont été défoncés et dessouchés mécaniquement, de façon à être débarrassés de toute la végétation provenant de la forêt primitive. […]

Conseil d'administration

L[éonard] Fontaine, officier de la Légion d'honneur, adm. délégué Distilleries de l'IC [SFDIC], président ;

É[mile] Girard, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine, adm. délégué, Saïgon ;

L[ucien] Launay, officier de la Légion d'honneur, adm. délégué, CCNEO, adm.-délégué, Paris ;

G[ustave] Fernandez, officier de la Légion d'honneur, adm. délégué CCNEO, Paris ;

A[ndré] Fontaine [fils de Léonard], chevalier de la Légion d'honneur, propr. à Paris ;

P[ierre] Laurentie, chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier Marine, Saïgon ;

R.-P. Robert, chevalier de la Légion d'honneur, procureur général des Missions étrangères, Hong-Kong ;

A[uguste] Thiollier, avocat, Saïgon ;

F[rédéric] Waespé, propriétaire [fondé de pouvoirs CCNEO], Paris.

---

19 février 1925 : visite de la plantation
par la Mission économique japonaise.

(*Les Annales coloniales*, 21 avril 1925)

Quand de grandes sociétés ont commencé à se monter, comme celles de Suzannah, de Xatrach, de Xacan, d'Anloc, etc., on dut se décider à tenter le recrutement des travailleurs dans le Nord-Annam et le Tonkin.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1925)

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin, présidée par M. L. Fontaine, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924, se soldant par un bénéfice net de 2.136.166 fr., contre 1.348.322 francs en 1923.

NÉCROLOGIE

Octave Dupuy
(*Le Temps*, 25 juillet 1925)

Nous apprenons le décès de M. Octave Dupuy, négociant, chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le samedi 25 du courant, à midi, en l'église de la Trinité. Réunion maison mortuaire, 14, rue de Vintimille. Le présent avis tient lieu d'invitation.

Agricole de Suzannah
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
17 juillet 1925)

L'exercice 1924 s'est traduit par un bénéfice brut de 2.985.997 fr. contre 2.540.340 fr. en 1923 et par un bénéfice net de 2.136.165 fr. contre l'an dernier, 1.348.322 fr. Le dividende serait de 100 fr. brut, contre 50 fr. par action et 208 fr. 33 contre 69 fr. 444 par 10e de part.

Agricole de Suzannah
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
24 juillet 1925)

Le produit des ventes de caoutchouc a été de 2.824.563,61 après 2.450 678,60. Les bénéfices sur le café et les revenus divers ont atteint 161.433,43. Bénéfices nets 2.985.997.04 au lieu de 2.540.341,60. Dividendes : 100 fr. bruts par action et 208.333 par dixième de part.

Suzannah
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
21 août 1925)

La production de l'exercice a été de 381.714 kg. Elle est susceptible d'augmentation, du fait que les jeunes plantations, qui s'étendent sur 507 hectares, n'ont encore produit que 315 kg à l'hectare, contre 620 kg sur les 357 hectares de plantations plus âgées.

Le domaine de l'Agricole et Industrielle de Com-Tonh *[sic : Cam-Tiêm]*, dont Suzannah possède 4.000 actions de 100 fr., s'étend sur 8.000 hectares qui vont être mis en valeur.

Saïgon
NAISSANCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 octobre 1925)

Micheline Hélène, fille de Jules Pierre Robert Gaston Georges Castier, directeur des Plantations Suzannah et d'An-loc, à Saïgon, et de Henriette Marguerite Grouillebois, née le 5 octobre à Saïgon, 1, rue Rousseau.

---

[57] Cependant que Girard, à Paris, déployait de patients efforts en vue de mettre sur pied la « Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm », Suzannah et An-Lôc poursuivaient en Cochinchine, sous l'autorité débonnaire de Castier, une existence que ne marquait aucune péripétie de quelque importance. Girard, retenu en Métropole par les préoccupations plus immédiatement pressantes que lui valait la création de la Société de Cam-Tiêm, n'intervenait guère, par lettres ou télégrammes, dans la gestion courante des deux plantations.

Les choses n'en allaient pas plus mal.

Avant son départ, Girard avait dressé un tableau précis et détaillé, lot par lot, des systèmes de saignée à pratiquer. Les gérants les observaient scrupuleusement sur place, tandis que Castier n'y apportait, de Saïgon, qu'une attention assez relâchée.

Toutes innovations ou expériences en matière de saignée ayant été suspendues, les arbres étant encore jeunes dans l'ensemble, les rendements s'amélioraient d'une année à l'autre.

On aurait pu y reprendre le programme d'extension des cultures d'hévéas auquel la « crise » du caoutchouc, aussi bien que la guerre en Europe, avaient mis fin depuis une dizaine d'années. C'était d'ailleurs ce que n'avaient pas manqué de faire dès 1924, à la faveur du « boom », les principaux groupes de plantations existant à l'époque en Cochinchine.

Cependant, ni. cette année-là, ni d'ailleurs en 1925, pas le moindre hévéa ne fut mis en terre à An-Lôc ou à Suzannah. Et pourtant, ce n'étaient pas les centaines d'hectares de belle terre rouge, en forêt-clairière, qui manquaient sur chacune de leur concession.

Mais l'esprit de Girard, à Paris, était accaparé par les opérations de lancement, aussi bien administratives que financières, de la [58] société nouvelle qu'il était en train de créer en vue de réaliser son vieux rêve de Cam-Tiêm et, durant ce temps, le fonctionnement de Suzannah, comme d'An-Lôc, ne devait solliciter que le moins possible son attention.

Il pouvait, d'ailleurs, compter sur Castier pour ne lui susciter aucun problème épineux à résoudre de leur côté.

La production de caoutchouc engendrait des recettes qu'on aurait jugées fabuleuses deux ou trois années auparavant. Nul besoin donc de serrer les écrous, ni de veiller de trop près à la dépense.

Le directeur général des plantations, dans son calme bureau de la rue Vannier (ultérieurement rue des Frères-Denis) ne se voyait donc pas surchargé par la besogne.

Des loisirs que lui laissait ainsi sa fonction, Castier consacrait une partie non négligeable à traduire des romans d'auteurs anglais (tels que Rosamond Lehmann, je crois, et quelques autres) que l'éditeur Plon faisait paraître périodiquement dans une collection qui remporta à l'époque plusieurs succès en librairie.

Tout lui aurait peut-être semblé se dérouler pour le mieux dans le plus paisible des mondes, si le projet de Cam-Tiêm n'avait commencé à lui valoir quelques tracas.

À Paris, Girard avait réussi à constituer la société. À ses yeux, le moment paraissait venu d'attaquer le travail sur le terrain : implantation d'une route d'accès au plateau de Cam-Tiêm en partant de la gare de Dau-Giay, labours, construction de traïs pour le personnel autochtone et de logements pour quelques Européens, choix d'un emplacement approprié pour la future sucrerie...

Il ne tarda pas à considérer que Castier ne répondait qu'avec nonchalance à ses incitations, devenant plus pressantes de courrier en courrier. Finalement, il estima qu'il

lui fallait impérativement reprendre lui-même les choses en main. Au printemps 1926, il était de retour en Indochine.

[59] Le problème Castier fut promptement réglé. D'ailleurs, l'intéressé n'offrit guère de résistance : il n'avait pas le caractère combatif, loin de là, et avant même que Girard ait fait sa réapparition à Saïgon, il avait compris qu'il lui serait impossible de continuer à s'accorder avec un homme dont le comportement était aussi peu rationnel. Nanti d'une solide indemnité, il reprit donc, quelques semaines plus tard et sans regret, le bateau pour France.

Il avait géré convenablement les plantations pendant près de trois ans, y avait instauré un certain ordre, établi un semblant d'administration, apaisé les esprits du personnel européen, entretenu des rapports satisfaisants avec les hauts fonctionnaires du gouvernement de la Cochinchine à Saïgon.

On ne pouvait lui reprocher qu'un certain manque de rigueur dans la décision, une vigilance généralement relâchée, et peu de fermeté dans le commandement. En bref, on dirait aujourd'hui qu'il ne s'était guère montré « motivé ».

Aux yeux de Girard en tout cas, il avait fini par apparaître avec évidence que c'était d'un autre genre d'homme dont il aurait besoin pour mener à bien sur le terrain le vaste projet qu'il avait eu en tête en créant la société de Cam-Tiêm.

Avant d'en finir avec Castier, disons que cet homme urbain, courtois, et d'un commerce agréable, devait, en partant, susciter quelques regrets parmi le personnel des plantations, et également, semble-t-il, dans le milieu intellectuel saïgonnais.

Mais aussi bien à Suzannah qu'à An-Lôc, il ne laissa guère de traces de son passage à la direction générale.

Société agricole de Suzannah
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1926)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 7 janvier a voté certaines modifications aux statuts pour les adapter à la nouvelle législation sur les sociétés anonymes. Elle a, d'autre part, décidé de remplacer les actions de 250 fr. par des actions de 100 francs, ainsi que la subdivision des parts de fondateur en centièmes, l'échange devant avoir lieu au gré du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1926)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 janvier, a décidé la mise en paiement, le 25 janvier, d'un acompte sur le dividende de l'exercice 1925, à raison de : 200 francs brut par action et 486 fr. 11 brut par 1/10e de part de fondateur. Paiement à la Société Générale, contre remise du coupon no 7 pour les actions et du coupon no 3 pour les dixièmes de parts, coupons à détacher des titres actuellement en circulation.

À ce sujet, rappelons que l'assemblée extraordinaire du 7 janvier a décidé la division des actions en coupures du nominal de 100 francs et des parts en centièmes, mais l'échange des titres n'aura lieu qu'après les paiements du dividende (acompte et solde) afférent à l'exercice 1925.

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
Société anonyme
au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Gigon-Papin, notaire à Saïgon,
et en l'étude de Me Thion de la Chaume, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 4 février 1926

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Lucien Launay
Un administrateur (à droite) : A. Thiollier
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris.

Coll. Olivier Galand
SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
Société anonyme
Un administrateur (à gauche) : Lucien Launay
Un administrateur (à droite) : Pierre Laurentie

Agricole de Suzannah
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1926)

Les résultats de 1925 de la Société agricole de Suzannah confirment d'une façon particulièrement brillante nos prévisions antérieures.

Les bénéfices sur ventes de caoutchouc en 1925 ont été de 10.555.236 fr. contre 2.824.564 en 1924. Le solde créditeur atteint 10.831.743 fr. au lieu de 2.985.997 fr. Après déduction des frais généraux, le bénéfice net ressort à 9 millions 805.236 fr. contre 2.136.165 en 1924. Il sera affecté 3.320.559 fr. aux amortissements et 74.687 fr. à la réserve légale. Le conseil proposera à. la prochaine assemblée un dividende de 400 fr. aux actions et 1.041 fr. 66 aux dixièmes de parts (sur lesquels un acompte de 200 fr. par action et de 486 fr. 11 par dixième de part a déjà été payé) contre, l'an dernier, 100 fr. pair action et 208 fr. 333 par dixième de part.

À l'actif, les comptes d'immobilisation sont sans changement par rapport à 1924, toutes les dépenses étant supportées par l'exploitation. Les valeurs disponibles ou réalisables se totalisent par 12.Ï22.&38 fr. contre 3.577.683, alors que l'ensemble des exigibilités n'est que de 1.965.540 fr. contre 1.654.621 fr.

L'action s'inscrit actuellement à 5.650 et la part à 15.600.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

Des modifications ont été apportées aux statuts de la Société agricole de Suzannah, on y lit que le capital est divisé en 25.000 actions de 100 francs, que les parts sont divisées en centièmes, que les administrateurs doivent posséder 125 actions.

Le carnet du capitaliste
SUZANNAH (Sté agricole de)
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1926)

20 juin 1926, 1° en échange de 2 actions anciennes de 250 fr., il est remis 5 actions nouvelles se 100 fr. ; 2° en échange de 1 dixième de part, il est remis 10 centièmes de part.

FRANÇOIS LEFEVRE, NOUVEAU DIRECTEUR

Né le 5 juillet 1884.
Entré dans l'administration indochinoise le 1er octobre 1905.
Chevalier de la Légion d'honneur : ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées, chef de la circonscription territoriale de l'Annam ; 1? ans, 9 mois de services, dont 12 ans 4 mois aux colonies ; 4 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : a rendu les services les plus signalés. Par son énergie, sa compétence, son sens du commandement, a permis l'ouverture définitive, de bout en bout, de la route Mandarine, livrant à la circulation plus de 10.000 kilomètres de routes établissant par des services d'automobiles la liaison définitive entre la Cochinchine et le Tonkin. Son œuvre, en Annam, en particulier, qu'il s'agisse d'hydraulique agricole ou de travaux de chemins de fer (il est l'auteur du projet Vinh-Dongha), restera un modèle d'équilibre, d'intelligence pratique et de rapidité d'exécution (*Journal officiel de la République française*, 16 août 1922).
Décédé le 21 avril 1938 dans le naufrage d'une pirogue sur le Mékong entre Luang-Prabang et Pakou (Laos).
L'un de ses fils, lieutenant d'artillerie, épouse en 1928 Madeleine Tharaud, fille du résident de Hadong, nièce des écrivains Jérôme et Jean Tharaud.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[61] Des sociétés nouvelles se constituaient. Après la Cochinchine, le Cambodge se couvrait de chantiers de défrichement. À An-Lôc comme à Suzannah, Girard s'était obstinément refusé à étendre les surfaces [62] plantées en hévéas. Les sollicitations pressantes de ses collègues finirent cependant par avoir raison de sa résistance et, en 1926, un programme de 200 à 300 hectares de plantations nouvelles fut adopté pour chaque société.

Dès lors, dans le petit monde assez fermé des planteurs de caoutchouc à Saïgon, on se posa aussitôt la question : à quels écartements, cette fois-ci, Girard allait-il se décider à les réaliser sur le terrain ?

En dernier lieu, une douzaine d'années auparavant, il avait planté à An-Lôc des centaines d'hectares à 10 m x 10 m., soit à une densité d'à peine cent arbres à l'hectare.

S'il avait fait, un peu plus tard, à la section H, une « démonstration » de culture de l'hévéa à des espacements de 18 m x 18 m., sur quelques dizaines d'hectares, il ne s'était agi là, de sa part, avait-il dit ensuite, que d'une expérience qui n'appelait pas de lendemain.

Cependant, il ne pouvait contester que les nombreux lots d'An-Lôc plantés à 10 m x 10 m., âgés maintenant de dix à douze ans, ne donnaient encore qu'un rendement très faible, ne dépassant que de peu 300 kg par hectare et par an dans les meilleurs lots. Il lui était donc difficile de continuer à soutenir que ce type de plantation espacée à l'excès représentait la solution idéale.

Pour concilier à la fois le minimum de densité à l'hectare indispensable en vue d'obtenir des rendements à peu près corrects, et l'aération dans les lots qu'il estimait toujours nécessaire afin de favoriser la croissance des jeunes hévéas, Girard en vint à imaginer un système original qui, à ma connaissance, ne reçut jamais ailleurs en Extrême-Orient, d'autre application que celle qu'il entreprit de pratiquer en 1926, et les deux ou trois années suivantes, sur les plantations dont il avait la charge.

C'était un système parfaitement simple, qui consistait à laisser, sur le pourtour de chaque hectare planté à l'espacement de 5 m x 5 m., des bandes de terrain libre de 20 mètres de large qui quadrillaient du nord au sud et d'est en ouest toute la surface utile des lots.

Au lieu de 400 arbres théoriques à l'hectare, on obtenait ainsi une densité un peu inférieure à 300 arbres, ce qui présenterait plus tard l'inconvénient de diminuer d'autant les rendements à en espérer.

En outre, dans l'immédiat, la nécessité de nettoyer ces bandes de terrain non planté et d'en extirper en permanence le *tranh* représenterait un supplément de charges non négligeable : Girard, il est vrai, ne pouvait avoir cure de ce dernier inconvénient puisqu'il ignorait totalement, comme on le sait, ce que pouvait être un prix de revient.

[63] Quoiqu'il en fût, commencer en 1926 à entreprendre de planter selon ce système, quelques centaines d'hectares d'hévéas à Suzannah et à An-Lôc ne pouvait guère représenter, même avec les moyens plutôt rudimentaires dont on disposait à l'époque, une tâche qui dût exiger de la direction générale une capacité exceptionnelle d'organisation et de commandement.

……

Le hasard et les circonstances voulurent que, précisément vers ce moment, un ingénieur en chef des Travaux publics en Indochine, nommé François Lefevre, se trouva rencontrer quelques difficultés avec son supérieur hiérarchique à Hanoï.

……

COCHINCHINE
Redressement du franc
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1926)

Il faut signaler qu'ont souscrit à la contribution volontaire : … E[mile] Girard, 10.000…

Conseil colonial
Les candidats de la liste Gallet

(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1926)

D'après l'*Opinion* :

Louis Janin, ingénieur, ancien élève diplômé des Arts et métiers. Directeur des usines Lavie et Cie à Constantine de 1904 à 1914. Durant la guerre, il fut ingénieur d'usines de guerre. Après la guerre, il devient directeur général des Moulins du Moghreb dans cette même ville.

Il vint en Cochinchine comme directeur des Distilleries françaises de l'Indochine [SFDIC*] à Binh-Tay. Il y resta deux ans [1923-1925] et donna la mesure de son activité, de sa science technique. Il est sous-directeur adjoint des plantations de Suzannah depuis près d'une année.

M. Janin est un homme d'âge mûr, nanti d'une expérience considérable — telle qu'elle a pu naître au cours de voyages nombreux et telle qu'ont pu la mûrir des responsabilités importantes. On sait quelles qualités profondes sont exigées dans une carrière comme celle que M. Janin a suivie.

Honnête homme, loyal, d'un bon sens aigu, observateur profond, M. Janin compterait parmi les meilleurs serviteurs du bien public.

PLANTATION DE SUZANNAH

(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)

(Renseignements arrêtés au 1er septembre 1926)

Canton de province de Biênhoà.

Voies d'accès : route Coloniale no 1 et chemin de fer qui traverse les plantations dans toute leur longueur du km. 66.010 au km. 72, les partageant en 2 parties à peu près égales (pour le chemin de fer). La gare de Daugiây qui les dessert est au km. 70.

Distance de Saïgon : 70 km.

Propriétaire : société anonyme au capital de 2.500.000 francs. Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

Nature du terrain : terres rouges de forêts et raïs.

Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : en 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1914, 1915, 1916 et 1925.

Superficie globale : 5.315 ha. 36 a. 57 ca.

Superficie plantée en hévéas : 920 ha. 60 a.

Nombre d'hévéas prévus : extension de 150 ha. en cours.

Nombre d'hévéas plantés : 179.794.

Nombre d'hévéas en saignée : 177.158.

Nombre d'arbres par hectare : arbres plantés à espacements variables.

[18] Méthode de culture : plantations espacées entretenues par labourages ; essais de plantes de couverture.

Méthode de saignée : saignées par alternance.

Main-d'œuvre : 441 coolies engagés et 404 coolies journaliers.

Immeubles et installations :superficie couverte en bâtiments à caractère définitif : 12.442 mètres carrés, 80 d'une valeur de 181.318 $ 45 au dernier inventaire.

Matériel agricole : machines à câbles, 2 tracteurs, locomobiles, des séchoirs de l'usine, chaudières, charrues, herses, houes, fourches, etc. d'une valeur de 143.187 $ 34 au dernier inventaire.

Cheptel : 364 têtes.

Production 1er semestre 1926 : 166 tonnes.

Production 2e semestre. 1926 (probable) : 234 tonnes.

Production annuelle : 348 tonnes en 1925.

Autres cultures de la plantation : caféiers : 31 ha. 50 a. sous hévéas et 9 ha. 40 a. en culture seule. Cultures d'essais : camphriers, arbres fruitiers, laquiers, cacaoyers, citronniers, kolatiers, cannes à sucre, représentant une superficie totale de 20 ha.

Capitaux investis dans la plantation : 2.500.000 francs.

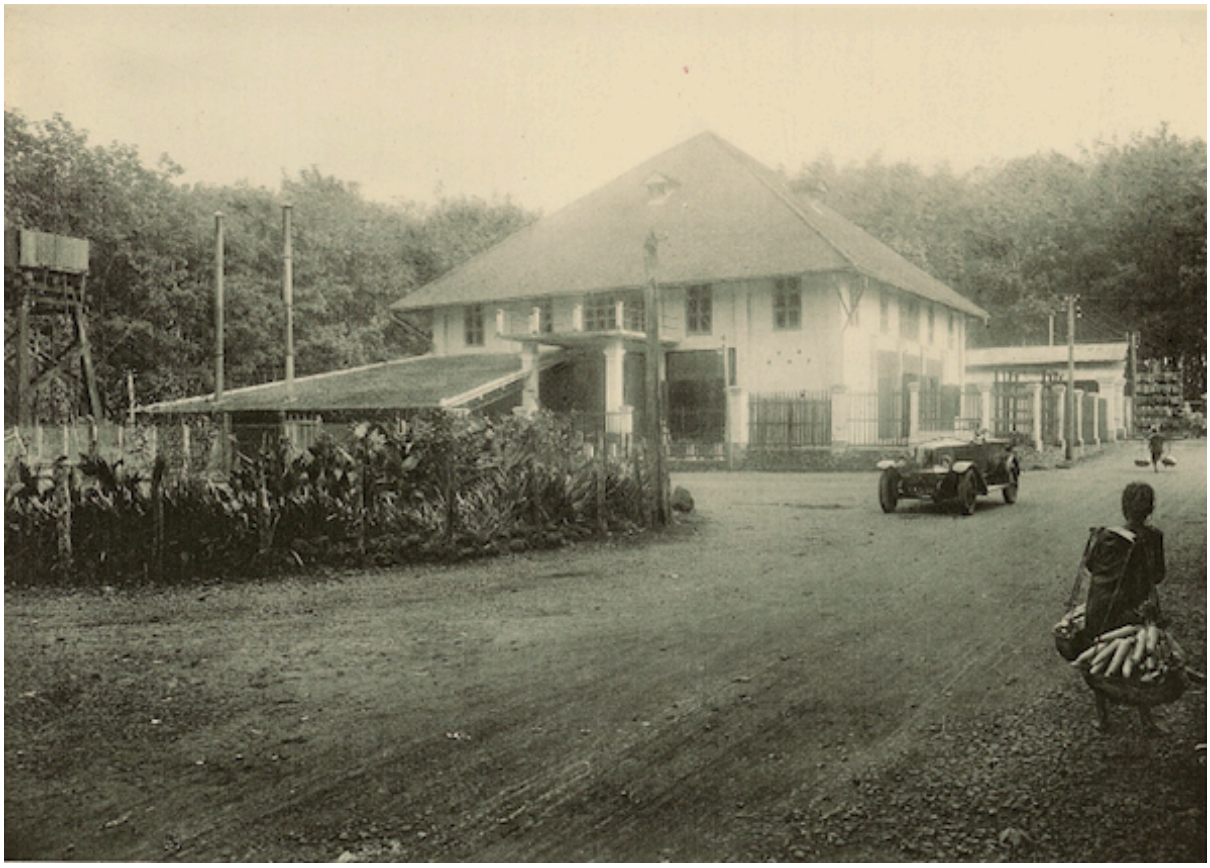

Planche 36. — L'usine (octobre 1926)

Planche 37. — Le marché (octobre 1926) et *Annuaire des planteurs*, 1931, pl. 56.

Planche 38. — L'église (octobre 1926) et *Annuaire*… 1931, pl. 57.

Planche 39. — Les campements de lasection Suoi-Bi (octobre 1926) et *Annuaire*… 1931, pl. 58.

Planche 40. — Une allée dans les lots à 7 x 7 m. Défenses contre les émissions (octobre 1926).

Planche 41. — Route dans les lots à 5 x 5 m. (octobre 1926).

1926 (octobre) : CO-FONDATEUR
SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE TOURCHAM

Société agricole de Suzannah
(*Le Journal des finances*, 24 décembre 1926)

MM. les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont informés qu'un acompte de 60 fr. brut par action et 34 fr. 722 brut par centième de part de fondateur, à valoir sur le dividende de l'exercice 1926, sera mis en paiement à partir du 27 décembre courant, contre remise du coupon n° 9 pour les actions, et du coupon n° 5 pour les centièmes de parts de fondateur.

Cet acompte sera payé sous déduction des impôts à raison de 52 fr. 80 net par action nominative ; 46 fr. 85 net par action au porteur ; 27 fr. 60 net par centième de part de fondateur. En France, chez la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et, dans toutes les agences et succursales ; en Indochine, chez la Banque de l'Indochine.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juin 1927)

La Société agricole de Suzannah a réalisé, en 1926, un bénéfice net de 6.442.668 fr., contre. 9.895.236 en 1925. Les actions recevront 125 francs au lieu de 246 et les centièmes de. parts 79 fr. 86 au lieu de 104 fr. 16.

SOUS LE « PERRIN, D'YVANNAH », ON RECONNAÎT ÉMILE GIRARD, DE SUZANNAH.

Georges Le Fèvre, *L'Épopée du caoutchouc*, Stock, 1927

[170] À côté du Syndicat des planteurs : *organe de défense*, il y avait place pour un bureau d'études : *organe de création*.

— En effet, me fut-il répondu, ça n'existe pas. Ce serait peut-être utile. Mais il y a un homme ici dont les avis font autorité et à qui un planteur peut demander conseil lorsqu'il [171] est dans l'embarras. C'est l'homme qui a eu raison pendant que les autres avaient tort. C'est Perrin. Sa plantation est à quarante kilomètres de Saïgon. Vous y serez en deux heures.

Perrin dirigeait Yvannah.

Un front carré que des cheveux drus, taillés en brosse, arrêtaient court comme un argument décisif. De petits yeux perçants, assez froids, mais que réchauffait parfois un rayon de malice. Le pli sec d'une lèvre rasée. Et, dans le bloc du visage, un nez pointu, curieux, roublard, un nez de Dauphinois qui savait ruser pour convaincre mais ne transigeait point.

Cette plantation d'Yvannah ne pouvait être comparée en étendue à Loc-Ninh. Elle avait mille hectares et comptait vingt ans d'âge. Elle était à la fois usine de production et laboratoire d'expériences. Plantation officielle, plantation type qu'on montrait aux visiteurs de passage.

Pour qui savait déchiffrer ses enseignements, elle était éloquente.

L'usage veut, lorsqu'on visite, le matin, une plantation d'hévéas, qu'on commence par l'usine. Rien, là, de bien particulier : des perfectionnements de détail, une méticuleuse propreté qui est une coquetterie.

Mais la promenade dans la plantation vaut les quarante kilomètres du voyage. Perrin s'arrêtait devant un arbre, commençait à parler, et tout l'historique de la plantation apparaissait, dramatique, passionné.

À côté des arbres, il faut des hommes. Tout problème de production se complique d'un problème de main-d'œuvre. Peu d'arbres qui produisent beaucoup. Vous connaissez le travail du saigneur : l'incision, puis deux heures après : la récolte. Le geste est le même pour verser dans la touque de [172] fer blanc les quelques gouttes d'un mauvais rendement ou les trois cents grammes d'une coupe pleine. Il vaut mieux se baisser peur ramasser un louis que pour ramasser un franc. Augmenter le rendement de l'arbre pour augmenter le rendement de l'homme.

Il sortit de sa poche un carnet :

— Voici les résultats obtenus ici : au début, en 1911, un, saigneur « tapait » 135 arbres pour récolter 38 kg de caoutchouc. Aujourd'hui, il saigne mille arbres et rapporte, dans l'année, deux tonnes de latex à l'usine.

Il ajouta :

— Et je ne désespère pas, un jour, de lui faire récolter trois tonnes.

Comment je suis arrivé à ce résultat ? Après quinze années, d'efforts, de recherches, de contrôle attentif. J'ai tout essayé. J'ai d'abord planté très serré : à trois sur trois, cinq sur cinq. Puis j'ai augmenté mes espacements : dix sur dix, dix sur quinze, dix-huit sur dix-huit avec plantation intercalaire de café. On m'a cru fou. On hochait la tête, en me regardant passer dans les rues de Saïgon. C'était pourtant les années des vaches maigres, où tout le monde désespérait, où les planteurs à bout de ressources hésitaient encore à liquider, mais étaient bien décidés, par contre, à ne pas dépenser un sou en expériences désintéressées.

J'avais la foi. Que voulez-vous ? Je croyais au caoutchouc. Par bonheur, quelques amis fidèles ne m'ont pas abandonné. Ils me suivaient en levant les bras avec désespoir, mais ils me suivaient.

J'ai été un des premiers à appliquer le système de l'alternance. Vous connaissez l'alternance ? La saignée de l'arbre un jour sur deux, ou un mois sur deux, ou six mois par [173] an ? Eh bien, j'ai fait, moi, toutes les alternances. J'ai fait saigner un jour sur trois, un jour sur quatre, sur deux faces. J'ai recherché la meilleure utilisation des écorces. Chaque lot matriculé appliquait un système. Les résultats étaient enregistrés tous les jours. Contrôle formidable, mais vital. J'ai déterminé ainsi le rapport de la richesse des écorces avec la hauteur de l'encoche, l'élévation de production due à l'application de l'engrais. J'ai essayé tous les engrais depuis les détritus de poisson jusqu'aux drêches de distillerie et aux engrais verts. J'ai lutté contre l'anémie des hévéas, les nodules du tronc, et contre le paludisme. Il fallait guérir à la fois les arbres et les hommes. Le paludisme, c'est l'anophèle, moustique qui se trouve dans les bas-fonds marécageux au bord des souilles et des rivières encaissées. Plus de marécages, plus d'anophèles, plus de paludisme. J'ai voulu pour nos indigènes des baraquements sains, des règles d'hygiène, dans leur intérêt et dans le mien, j'ai…

Je l'interrompis :

— Et que disaient les autres ?

— Quels autres ?

— Vos voisins, les planteurs ? Vous demandaient-ils conseil ? Profitaient-ils de votre expérience ?

— Eux ? répondit Perrin, au moment où le caoutchouc valait huit pence ?... Ils se foutaient de moi, parbleu !…

— Seulement, en décembre 1925, les cours remontèrent jusqu'à 4 shillings 4. Je triomphais sur toute la ligne. Ma plantation était en bon état, ma main-d'œuvre entraînée, mes arbres étaient sains, vigoureux. On comprit que j'avais eu raison de persévérer et j'eus, comme on dit, une sacrée cote.

Il n'y avait cependant qu'à constater pour comprendre !

[174] Ainsi tenez... les avantages de l'alternance. Vous allez être convaincu immédiatement. Regardez.

Nous étions arrêtés en plein bois.

— Voici deux lots : le premier à votre droite, le second à votre gauche.

Premier lot : planté en 1907. Saigné depuis 1911 tous les jours, sur faces alternées. Trois jours en haut, un jour en bas. Cinq sur cinq, éclaircis. Retour sur l'écorce tous les sept ans. Des arbres anémiés. Des blessures. Des troncs en triangle. Des chancres qui sont longs à guérir. Trois cents kilos de latex à l'hectare.

Second lot : même terrain, même âge, huit sur huit. Saignée un mois sur deux. De la lumière, des lignes dégagées. Pas de malades. Onze cents kilos à l'hectare.

— Eh bien, des preuves comme ça, je commence à en avoir pas mal dans mes archives ! J'ai des chiffres. Cela prouve quelque chose, les chiffres ! Des certitudes, c'est assez rare dans les plantations de caoutchouc, les certitudes ! Mon capital d'hévéas reste intact et augmente de valeur chaque année. Je sais que les plantations espacées correspondent à une situation de cours bas. Je choisis à coup sûr la qualité des engrais,

bons pour certains terrains, mauvais pour d'autres. Je peux enfin trouver la solution d'un problème posé sous cette forme :

Étant donné une concession X, de telle nature, en terre rouge ou en terre grise, plantée à tel endroit, disposant de tant de main-d'œuvre, quelle est la meilleure méthode d'exploitation à suivre ?

Ce que les Hollandais recherchent à Java par la greffe, par le choix des graines, je l'ai trouvé, par l'espacement donné aux arbres, et par l'engrais.

Les arbres à caoutchouc sont comme les hommes. Ils ne [175] produisent qu'en raison des sacrifices qu'on a faits pour eux. La santé n'est pas toujours une question d'atavisme. La santé, c'est aussi l'hygiène et une bonne nourriture avec un travail modéré.

Nous étions revenus lentement dans les bureaux de la plantation. Perrin m'expliquait maintenant la mécanisme de son affaire.

Il avait pris note de toutes ses expériences, durant quinze années ; chaque lot avait sa fiche et son dossier. Les courbes d'une production croissante étaient enregistrées, commentées, expliquées. Certains hévéas « arbres-types » étaient « suivis » comme des sujets en traitement.

L'emploi du temps de chaque homme réglé à une minute près, la tâche de l'assistant européen déterminée heure par heure. Perrin savait, en consultant ses tableaux, combien d'écorces disponibles restaient encore sur les arbres du lot 26, avant d'attaquer l'autre face. Il connaissait le nombre total des arbres saignés le matin même. Les huit cents Tonkinois qui composaient sa main-d'œuvre étaient répartis en sections, et des tableaux d'ancienneté déterminaient les différences de salaires. Il avait fait imprimer des feuilles de mutations et des fiches d'envoi à l'hôpital. Il ne laissait rien au hasard. Une telle précision dans le détail était étourdissante. On restait confondu devant l'énorme labeur que représentait le réglage d'une machine aussi délicate.

— Oui, quinze ans de travail, dit Perrin. Je voudrais bien me reposer.

— Eh bien ! qu'attendez-vous ? Vous avez gagné beaucoup d'argent, vous êtes riche ?

— Je cherche quelqu'un qui puisse me remplacer et poursuivre mon œuvre. [176] Il ajouta en soupirant :

— Et je ne l'ai pas encore trouvé.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)

La Société agricole de Suzannah a réalisé en 1926 un bénéfice de 6.442.668 fr. qui permet de donner 125 fr. aux actions et 79 fr. 86 aux centièmes de part. La superficie plantée en hévéas atteint 1.016 h. ; le portefeuille comprend 8.070 actions de Cam-Tiêm, 8.000 de la Biênhoà et 400 de Tour-Cham [Tourcham].

Nominations

(*L'Indochine républicaine*, 20 novembre 1927)

Sont nommés membres du conseil de perfectionnement de la section Sud-Indochinoise de l'Institut des recherches agronomiques de l'Indochine :

……

4° M. François Lefèvre, directeur général de la « Société agricole de Suzannah » ;

……

LES FINANCIERS CIVILISATEURS
par Louis LAUNAY
(*L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois,* 21 janvier 1928)

Les Révérends Pères n'ont pas dégénéré. On en trouve mêlés à de nombreuses [CQFD] affaires coloniales. Prenons le simple exemple, pour l'Indochine, du R.P. ROBERT, administrateur de l'Agricole de Suzannah, affaire de caoutchouc du groupe de Rivaud [non !](*Ann. entrep. colon*., 1926) ; et, pour la Chine, l'Assurance franco-asiatique, à Shanghaï…

[Le R.P. Robert était aussi administrateur de la Banque franco-chinoise.]

(*Bourse et République.*)

NÉCROLOGIE
M. André Fontaine
(*Les Annales coloniales*, 1er mars 1928)

Nous apprenons avec un très vif regret la mort subite à Paris de M. André Fontaine, administrateur-directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine, décédé avant-hier à son domicile, à l'âge de 37 ans.

Accident d'auto
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1928)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1928)

Mme Prévault, femme du directeur de la plantation Suzannah à Cam-Tiêm, a été victime d'un accident d'auto. Transportée à l'hôpital, Mme Prévault, qui était assez gravement blessée au pied, a été opérée.

Son état est satisfaisant.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1928)

Sont arrivés en Cochinchine : le comte de Vogüé.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[129] À Suzannah, le directeur était en 1928 un polytechnicien nommé Bonfils d'Alaret [49], et cette communauté de formation d'origine avec Lefevre aurait considérablement facilité les rapports entre les deux hommes si, par contraste, son titre d'ingénieur sorti de l'école la plus prestigieuse de France n'avait rendu Girard particulièrement méfiant à son égard.

Bonfils était issu d'une famille créole établie depuis de nombreuses générations aux Antilles, Martinique ou Guadeloupe, je ne me souviens plus.

[130] Cette origine se trahissait chez lui par une certaine indolence, qui eût sans doute été plus apparente que réelle s'il n'avait eu, en outre, une santé précaire, supportant mal le climat local, et été sujet à de fréquentes crises de paludisme.

Par malchance, il se trouvait que Suzannah, à cette époque, était beaucoup moins facile à gérer qu'An-Lôc, en raison principalement du grand nombre de fantaisies agriculturales qu'au fil des années Girard y avait multipliées comme à plaisir : on y rencontrait une collection de plantes tropicales les plus diverses, qu'à chacune de ses visites il inspectait dans le détail, et sur lesquelles il fallait veiller autant ou davantage qu'à l'exploitation des hévéas.

Entre autres curiosités, Suzannah pouvait s'enorgueillir de posséder — seuls exemplaires certainement en Indochine — quelques dizaines de plantes à caoutchouc originaires, comme l'hévéa, du Brésil, mais appartenant à des espèces botaniques totalement différentes tels que des ceara [50] et des piauhyensis.

Ces arbres, de très faible développement, du moins à Suzannah, n'avaient jamais produit, au cours de multiples essais, que des quantités de caoutchouc parfaitement insignifiantes. Mais peut-être se comportaient-ils mieux dans leur pays natal...

Naturellement, on trouvait aussi à Suzannah diverses variétés de caféiers comme à An-Lôc, chari et robusta, particulièrement malingres malgré leur nom, et en plus un contingent assez substantiel d'arabica, qui paraissait d'ailleurs de meilleure venue.

Également du « tra hué », variété annamite du théier, du chaulmograss [chaulmoogra], plante médicinale à laquelle on attribuait, comme je l'ai dit plus haut, certaines vertus pour le traitement de la lèpre, et, principalement sur les bordures extérieures des lots, des alignements de kapokiers, qui, arrivés à l'âge adulte, donnaient peu ou pas du tout de kapok.

J'en oublie certainement, mais pour finir cette énumération incomplète, je dois citer le poivrier, cultivé dans les allées de 20 mètres de plusieurs lots de jeunes hévéa de la section D. On faisait venir cette plante grimpante sur des kapokiers utilisés en guise de supports. Au moment de la récolte il n'y avait généralement rien à ramasser, ou au mieux des quantités de graines tout à fait négligeables.

[131] La terre rouge de l'Est cochinchinois n'était sans doute pas un habitat idéal pour le poivrier [51].

Comme on le voit, la tâche du directeur de Suzannah comportait en quelque sorte deux obligations : d'une part, il lui fallait gérer une plantation d'hévéas, avec des jeunes cultures à entretenir, des arbres à saigner, une usine à faire fonctionner ; d'autre part, il était responsable d'un jardin botanique, dont la collection d'échantillons végétaux se trouvait dispersée un peu partout à travers les lots d'hévéas exploités ou non.

Les heures qu'il devait consacrer à s'occuper de la récolte et du traitement de quelques centaines de kg de café, ou du ramassage d'une dizaine de sacs de bourre de

---

[49] André Bonfils (« Bonfils d'Alaret »)(Paris XVIe, 16 février 1897 Paris XVIe, 3 juillet 1982) : fils de. Joseph Auguste Bonfils (1847-1904), polytechnicien, officier d'artillerie de marine affecté en Indochine (1892-1896). Marié à Alix Gaultier de la Richerie. Polytechnicien. Directeur adjoint des mines d'or de Bong-Miêu (1931-1934).

[50] Nom de la province du Brésil où on les trouve, paraît-il, le plus communément.

[51] Comme on le sait, cette culture était alors monopolisée en Indochine par des Chinois qui la pratiquaient sur une assez grande échelle et avec succès dans l'ile de Phu Quoc, au Cambodge. Jamais personne, à ma connaissance, n'a réussi à leur faire concurrence.

kapok, sans parler du chaulmograss [chaulmoogra], des poivriers et de tout le reste, étaient autant de temps dont il ne pouvait disposer pour le travail utile de la plantation, celui qui serait générateur des recettes nécessaires à la poursuite de l'exploitation à Suzannah, c'est-à-dire la production du caoutchouc avec l'entretien des surfaces plantées.

Un homme possédant une santé physique et les réserves d'énergie qui manquaient à Bonfils d'Alaret aurait pu sans doute faire face aisément et avec une égale efficacité à la double fonction attachée à la direction de Suzannah telle que j'ai essayé de la définir.

Quant à lui, il n'y était évidemment pas parvenu, et Girard ne manquait pas d'en faire la remarque après chacune de ses visites. Ce qu'il lui reprochait surtout, c'était sa négligence dans la lutte conte le paludisme, qui sévissait à l'état endémique à Suzannah, sans doute davantage que dans les plantations voisines.

Cela avait probablement toujours été le cas : à l'origine, vers 1905, lorsque les créateurs de la « ferme », qui devait devenir plus tard la plantation de Suzannah, avaient fait choix de son emplacement, tout à côté de la gare de Dau-Giay, ils ne s'étaient pas souciés de la présence de plusieurs marécages ou mares stagnantes dans le voisinage.

Mais on n'avait pas beaucoup tardé à s'apercevoir qu'à mesure que s'y développait la surface cultivée et qu'y augmentait l'effectif des coolies, les ravages du paludisme s'y aggravaient aussi.

[132] Au début des années 1920, un des villages dans lesquels on avait regroupé la main-d'œuvre travaillant au sud de la voie ferrée avait dû être déplacé vers un emplacement présumé plus sain, à la suite d'un taux de mortalité anormalement lourd.

En 1928-929, il apparaissait avec évidence, lorsqu'on parcourait la plantation, que l'état sanitaire à Suzannah n'était pas bon : les rates gonflées des enfants, le teint terreux d'un trop grand nombre de coolies, révélaient un stade assez avancé d'impaludation générale.

Et Bonfils d'Alaret lui-même n'en avait pas été protégé, des accès de fièvre répétés l'obligeant à de fréquents arrêts de travail.

Pour enrayer le paludisme, Girard avait prescrit, de longue date, diverses mesures qu'il tenait à voir appliquer scrupuleusement par les directeurs de plantation.

Tout d'abord, au moment de l'appel des coolies le matin, lors du départ au travail, un peu avant le lever du jour, on leur faisait avaler à chacun une grande « cai bat » (tasse) de quinine liquide, breuvage particulièrement nauséabond que l'Européen présent à l'appel devait les empêcher de recracher aussitôt, ce qui n'était pas toujours facile à obtenir.

Évidemment, on aurait pu leur distribuer la quinine en comprimés, mais sous cette forme, assurait Girard, non sans quelque apparence de raison, il leur serait encore plus facile de ne pas l'avaler. En effet, les Annamites en général, et les coolies de plantation en particulier, ne croyaient pas aux vertus préventives ou curatives de la quinine.

Pour eux, chaque fois qu'on les interrogeait, ils n'avaient qu'une seule réponse à la bouche pour expliquer les ravages du paludisme : « l'eau était mauvaise à boire », aussi bien dans l'Est ou le Nord de la Cochinchine qu'au Cambodge et ailleurs.

La distribution de quinine aux coolies — et aussi à leurs familles, enfants compris, dans les villages — était donc rigoureusement obligatoire sous la responsabilité personnelle du directeur.

Également devait-il veiller à faire faire la chasse, aux alentours des traïs logeant la main-d'œuvre, à tous les récipients plus ou moins abandonnés, jarres, vieux pots de nuoc mam, ou touques hors d'usage, pouvant s'emplir d'eaux stagnantes à la saison des pluies, et faciliter ainsi la multiplication des anophèles porteurs du redoutable microbe.

Enfin, et pour couronner le tout, devait-il repérer soigneusement tous les points d'eau, mares ou marécages dans un périmètre d'un ou [133] deux kilomètres autour des habitations, et les faire arroser de pétrole à intervalles réguliers.

Évidemment, en saison des pluies, l'efficacité de ces aspersions était pour le moins douteuse, mais cela ne changeait rien au principe ni à la rigueur du code des prescriptions imposées par Girard pour combattre le paludisme. Sans doute les distributions de quinine avaient-elles de bons effets. Quant aux autres mesures...

Quoi qu'il en fût, Bonfils d'Alaret, soit par indolence naturelle, soit parce qu'il n'y croyait guère, ne déployait pas, dans la lutte contre le paludisme, tout le zèle que Girard (sinon Lefevre, qui lui, non plus, ne croyait pas beaucoup à tout cela) estimait devoir exiger de lui : il n'était presque jamais présent aux appels du matin, il visitait rarement les villages de coolies, et jamais les points d'eau...

À ce premier reproche, fondamental selon lui, Girard en ajoutait un autre : Bonfils surveillait insuffisamment de ses propres yeux l'exécution de la saignée dans les lots et, aux heures de fabrication, on ne le voyait pas non plus beaucoup dans l'usine.

Ce second reproche n'était pas totalement infondé. Bonfils ne s'intéressait guère à l'exploitation, et on pouvait aisément comprendre pourquoi : ses tournées à travers les lots en production lui révélaient, au premier coup d'œil, les inconséquences propres à la plupart des divers systèmes de saignée en vigueur, aussi bien pour la production du latex que pour la bonne santé des hévéas. Seulement, il lui était interdit rigoureusement d'y changer quoi que ce fût.

Pour Girard, on le sait, les méthodes de saignée ne relevaient pas de la compétence du directeur de la plantation, quelle qu'elle fût.

À l'usine, la mauvaise organisation du travail ainsi que l'absence de machines appropriées pour le traitement du caoutchouc étaient flagrantes. Bonfils d'Alaret, qui ne manquait ni de sens critique, ni de jugement, et assez bon ingénieur de surcroît, aurait aisément dressé le plan des réformes, d'ailleurs élémentaires, qu'il aurait fallu apporter aux errements en vigueur, si on avait souhaité améliorer le prix de revient de la fabrication et réduire les pertes de latex dans l'usine.

Mais ce plan, nul ne le lui demandait, ni d'ailleurs ne risquait de le faire, l'usinage étant, à Suzannah encore plus qu'à An-Lôc, un sujet tabou auquel personne, fût-ce Lefevre lui-même, n'avait licence de toucher : là aussi, domaine réservé de l'administrateur délégué.

[134] D'où le manque d'intérêt de Bonfils pour ces questions relevant de l'exploitation des hévéas comme de la fabrication du caoutchouc.

En revanche, il trouvait une certaine compensation à ces interdits en se penchant avec curiosité sur les essais, cultures diverses, et implantations d'arbres variés qui, au fil du temps, avaient fini par donner à Suzannah le caractère d'un jardin botanique annexé à l'activité principale.

Dans le nombre, c'était le café, semble-t-il, qui avait retenu plus spécialement son attention — et aussi, je ne sais pourquoi, les pépinières d'hévéas, ce dont les plantations du groupe bénéficieraient, mais un peu tardivement, et seulement en 1931.

Lefevre, dont l'attention finissait par se détourner de plus en plus, et pour les mêmes raisons que Bonfils, de la routine des saignées et de la fabrication, portait la même curiosité que lui aux nombreux échantillons de caféiers, de variétés et d'âges différents, que l'on pouvait rencontrer à Suzannah.

En assez fréquentes occasions, ces deux ingénieurs sortis de Polytechnique — et l'un d'eux fort chevronné — passaient de longs moments à discuter ensemble, entre des « planches » de pépinières, ou autour d'un arbuste plus remarquable que ses voisins, des perspectives offertes par la culture du café dans la région ainsi que des méthodes culturales les meilleures à adopter pour son développement : écartements, fumures (indispensables, semblait-il, et nécessitant la présence dans le voisinage d'importants troupeaux de bœufs), émondages des « gourmands », etc.

Manquant totalement l'un et l'autre de la plus élémentaire formation agricole préalable, ils se procuraient tranquillement la satisfaction de découvrir peu à peu par eux-mêmes, et sur le terrain, quelques-uns des articles de base ayant constitué depuis longtemps le catéchisme des planteurs de café à Java et ailleurs.

Dégoûtés plus ou moins de l'hévéa par la rigueur des « verboten » de Girard, ils pouvaient se trouver ainsi un dérivatif intellectuel dans l'étude « in vivo », mais sur une échelle très strictement limitée, de la culture du caféier en terre rouge dans l'Est cochinchinois. Là, du moins, l'administrateur délégué n'intervenait pas trop dans leurs expérimentations...

Pour Bonfils d'Alaret cependant, le séjour à Suzannah en était venu à sa fin. Arrivé au terme de son contrat, il avait repris, au printemps 1929, le bateau pour la France, vers le moment où [135] Lefevre, de son côté, voyait assez abruptement interrompre par Girard l'exercice de sa fonction de directeur général.

Il laissait une plantation dont l'état général n'aurait guère pu être cité en exemple à aucun point du vue. Mais à mon avis, la responsabilité pouvait difficilement lui en être imputée, sinon pour quelques points de détail.

De ses deux assistants, le plus jeune, Brocq (originaire comme Lavit du Sud-Ouest), aussi peu fait que possible pour le métier de planteur, devait le suivre un peu plus tard sans esprit de retour, tandis que l'autre, un Eurasien nommé Dussol, de capacités intellectuelles très limitées, disparaîtrait lui aussi l'année suivante.

On ne peut rappeler cet épisode du séjour de Bonfils d'Alaret à Suzannah sans éprouver au passage un sentiment d'échec immérité : ingénieur issu de Polytechnique, doué de qualités intellectuelles incontestables, ne manquant ni de finesse, ni de jugement, ni d'esprit d'observation, il n'aura accompli finalement qu'une performance assez lamentable, pour plusieurs raisons, que l'on peut aujourd'hui énumérer sans risque d'erreur.

Évidemment, en venant en Indochine pour diriger une plantation d'hévéas, et ce fut la première raison, il s'était aventuré dans un métier qui n'était pas le sien ; il l'avait fait sans plaisir, et y avait finalement laissé sa santé (il est mort peu d'années après) alors que, plus sagement orienté, et en métropole, il aurait vraisemblablement pu faire une carrière industrielle ou administrative tout à fait honorable : bien sûr, il avait été séduit par le fameux mirage de la France d'Outre-Mer, dont on parlait tant jadis, et auquel bien d'autres, qui n'étaient pas plus aptes que lui à vivre en Indochine, se sont également laissés prendre, au temps où il y avait encore des Colonies...

Mais il y avait eu aussi le carcan imposé par le système Girard qui, en lui enlevant, dans la pratique, la moindre possibilité d'initiative sur le terrain, sans même lui permettre la simple connaissance des résultats concrets de son travail — rendements, coûts, marges bénéficiaires — n'avait pas tardé à lui faire perdre tout intérêt pour un métier qu'il avait fini par exercer avec un dégoût à peine dissimulé, puisqu'il n'y trouvait pas ce minimum de satisfaction qu'un homme de son niveau intellectuel pouvait en attendre.

Et puis il y avait eu le paludisme qui devait, à la longue, venir à bout de sa santé. Lefevre, en le voyant s'affaiblir sous ses yeux de mois en mois, aurait été bien inspiré en le renvoyant d'autorité en France avant qu'il ne fût trop tard.

[136] Ceux qui ont connu Bonfils d'Alaret, durant ces quelque trois années qu'il a vécues à Suzannah, ont assisté ainsi à la lente destruction morale et physique d'un homme qui méritait certainement mieux que la destinée manquée qui aura finalement été la sienne, et dans l'histoire des plantations, c'est un souvenir assez triste qu'ils ont pu conserver de l'injustice de cet échec.

(*Le Journal des finances*, 11 mai 1928)

Suzannah a repris vivement sur la publication des comptes à 1.575 contre 1.370 l'action et à 1.085 contre 1.065 la 1/100e part. Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 1927 sur l'exploitation des plantations, les produits accessoires, intérêts et divers, se sont élevés à 5.433.500 fr. 23. Déduction faite des frais généraux et charges d'intérêts sur obligations et de 419.252 fr. 80 d'amortissements, le bénéfice net ressort à 3.771.920 fr. 47.

Le bilan est très sain ; les plantations d'hévéas, qui sont en augmentation de 208 ha, atteignant une superficie au 31 décembre de 1.214 ha, ne figurent plus que pour 1 million 945.392 fr. 93. D'autre part, les valeurs réalisables ou disponibles atteignent 8 millions 483.758 fr. 65 contre seulement 1.440.728 francs 11 de créances exigibles au passif.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1928)

La Société agricole de Suzannah va distribuer un dividende de 90 fr. aux actions et 55 fr. 555 aux centièmes de parts.

Ce dividende sera payable à raison de 50 fr. brut par action et 27 fr. 78 par centième de part à partir du 16 juillet et le solde sur décision du conseil.

La production de caoutchouc sec en 1927 a été de 431.886 kg contre 378.835.

208 ha d'hévéas ont été plantés en 1927, ce qui porte la surface plantée à 1.214 ha dont 900 en exploitation.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juin 1928)

Paris, le 1er juin 1928

[…] En ce qui concerne le groupe Girard (Suzannah, An-Lôc, Câm-Tiêm) nous formulerons des réserves inspirées des dépenses excessives auxquelles on s'y livre généralement : les plantations modèles, c'est très beau et très bien, mais il y a une limite et M. Girard la dépasse souvent. En Malaisie et aux Indes néerlandaises, tous les planteurs subviennent à un fonds commun destiné à des essais. Ici, c'est M. Girard qui assume seul ces dépenses et, ma foi, çà n'a rien de très réjouissant pour les actionnaires. […]

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Ont été nommés pour deux ans membres du conseil privé de la Cochinchine : titulaires : MM. Grenard, directeur de la Banque de l'Indochine, et Lefèvre, directeur de Suzannah ; suppléant : Me Tricon [52], avocat-défenseur.

---

[52] *Albert*-Édouard Tricon : né le 18 février 1867 à Marseille. Magistrat au Tonkin, au Cambodge et en Cochinchine (1894-1926), puis avocat-défenseur à Saïgon (1926-1931). Auteur d'un recueil de chansons cambodgiennes (Saïgon, imprimerie Portail, 1922). Président de la Société des études indochinoises. Officier de l'Instruction publique (1912), chevalier de la Légion d'honneur (1924).

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Reviennent en France : …Caziot [53], des Plantations de Suzannah…

LISTE par ordre alphabétique des électeurs français de la chambre d'agriculture de la Cochinchine pour l'année 1929
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 4 avril 1929, pp. 3-36)

78 Bonfils d'Alaret, André Directeur Plantation Suzannah Biênhoà

SUZANNAH
(*Le Journal des finances*, 7 juin 1929)

Dans le même groupe [que Cam-Tiêm], le fonctionnement de la Société agricole de Suzannah serait gêné par des frais généraux trop élevés. La mise en valeur d'un hectare de son domaine exigerait une somme très supérieure à celle que dépensent, dans le même but, les entreprises similaires de la même région, et qui ne dépassent pas 800 piastres à l'hectare au Cambodge et 1.000 piastres en Indochine.

SUZANNAH
(*Le Journal des finances*, 28 juin 1929)

Suzannah n'a pas reparu à la cote depuis la semaine dernière : l'annonce de la passation du dividende a causé quelque surprise car l'affaire est une des plus avantagées au sujet du prix de revient et de la situation géographique et son capital est resté très minime

AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 5 juillet, sous la présidence de M. L. Launay, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et, les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître un bénéfice net de 986.682 francs, reporté à nouveau.

[53] Fernand Caziot (Nevers, 29 juillet 1899-Nérac, 9 février 1980) : mécanicien. Engagé volontaire pour la durée de la guerre au 81e rég. d'artillerie lourde (28 sept. 1916). Employé de la Société agricole de Suzannah jusqu'en 1932. Puis mécanicien à la SIEMA : mines d'or de Bong-Miêu (années 1930), mécanicien à Tamky (1942-1943), puis chef mécanicien de la Catecka. Médaille de la Résistance (30 déc. 1947).

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Louis Ducroiset [54], et réélu MM. René Gigon-Papin et Pierre Laurentie, administrateurs sortants.

La production de caoutchouc sec a atteint, en 1928, 397.228 kg contre 431.886 kg en 1927.

La superficie totale complantée en hévéas atteint actuellement 1.400 hectares.

Le portefeuille, figurant au bilan pour 3.203.081 francs, comprend principalement des actions de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm et de la Société Biênhoà industrielle et forestière, sociétés qui poursuivent la mise en valeur d'importants domaines voisins de Suzannah.

Agricole de Suzannah
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

Depuis 1907, l'Agricole de Suzannah exploite en Cochinchine des plantations de caoutchouc, de café, de mûrier, de manioc et autres produits agricoles indigènes.

Son domaine, situé près des Plantations d'An-Lôc, jouit d'une situation privilégiée, desservi à la fois par le chemin de fer de Saïgon à Nha-Trang et par la route de Saïgon à Hanoï. Sa superficie est de 3.400 hectares, dont 1.400 sont plantés d'hévéas et 900 en production.

Son capital, originairement fixé à 150.000 piastres, n'a que peu varié. Il n'est encore à l'heure actuelle que de 2.500.000 francs.

Il existe en outre 150 parts de fondateur qui ont été tout d'abord divisées en dixièmes puis en centièmes.

Comme toutes les affaires de caoutchouc, Suzannah n'a obtenu, au cours de ces dernières années, que des résultats très variables, selon les fluctuations du cours de la matière première. C'est ainsi qu'après les années de crise 1921-22, elle avait réalisé des bénéfices croissants qui atteignirent au maximum 9.895.230 francs en 1925 ; par la suite, ils fléchirent à nouveau, mais étaient encore de 3.771.929 francs en 1927, et permirent encore la distribution d'un dividende de 90 fr. contre 125 fr. en 1920 et 400 francs en 1925.

On ne s'attendait certes pas à voir les résultats de 1928 marquer une reprise : toutes les affaires de caoutchouc ont vu leurs bénéfices diminuer cette année ; mais l'importance de la diminution de ceux de Suzannah a cependant causé quelque surprise. Ils ne s'élèvent en effet qu'à 986.682 francs. Aucun dividende ne sera distribué cette année.

La baisse des cours de la matière est certainement responsable pour une bonne part de la grave diminution des bénéfices : la société a jugé utile de profiter de la crise actuelle pour saigner plus modérément certains lots anciens de ses plantations qui ont besoin de quelques ménagements ; aussi la production de caoutchouc sec n'a-t-elle atteint en 1928 que 397.228 kg contre 431.886 kg en 1927. […]

Ce qui ressort surtout de la comparaison de ces deux bilans [1927 et 1928], c'est la. forte diminution, d'une année à l'autre, de l'actif disponible ou immédiatement réalisable. Le portefeuille, qui est, rappelons-le, principalement composé d'actions de la Société agricole et Industrielle de Cam-Tiêm et de la Biênhoà industrielle et forestière, a subi, soit des réalisations, soit des amortissements importants, puisqu'il est en

---

[54] Louis Ducroiset : marié à une Dlle Hirsch, capitaine au long cours, fondé de pouvoir de la CCNEO, chevalier (1921), puis officier (1926) de la Légion d'honneur, président de la CCI de Saïgon (1922-1923), président du Syndicat des exportateurs de riz de Saïgon, membre du conseil colonial et de la commission municipale de Cholon (démission en avril 1929), administrateur de la SIPH (1935), décédé en janvier 1936.

diminution de plus d'un million. Quant aux disponibilités en Caisses et Banques, elles tombent de 1.220.553 francs à 251.000 francs, alors qu'au contraire, au passif, les exigibilités font plus que doubler.

Cette étroitesse de la trésorerie, qui explique sans doute que la société ait jugé prudent de passer son dividende cette année, est due pour une part aux importants travaux d'extension effectués au cours du dernier exercice, travaux qui s'imposent impérieusement parce que Suzannah est une vieille plantation qui doit songer maintenant à se rajeunir.

La société pourra-t-elle poursuivre cette création de plantations nouvelles et traverser la crise actuelle sans avoir à remanier son captal qui est resté fixé depuis 1913 à 2 millions 500.000 francs ? C'est une question que l'on peut se poser, eu égard à la situation de trésorerie en fin d'exercice, et à certaines déclarations du président qui a insisté, au cours de son allocution, sur les « ressources limitées dont disposait la société » pour maintenir les plantations en parfait état de rendement.

———————

Agricole de Suzannah
Rapport à l'assemblée ordinaire du 5 juillet 1929
Exploitation
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 septembre 1929)

Nous avons été amenés, par suite du nouveau fléchissement du prix de la matière, à saigner plus modérément certains lots anciens de nos plantations. Il en est résulté une diminution momentanée de production qui, du fait des bas cours pratiqués, n'a eu qu'une influence restreinte sur les résultats financiers.

La production de caoutchouc sec a atteint en 1928, 397.228 kg, contre 431.886 kg en 1927.

Tout en ménageant les plantations en rendement, nous avons pris les mesures nécessaires pour les maintenir en excellent état, conservant la possibilité d'une production plus forte en cas d'amélioration des cours.

La superficie en exploitation est de 900 ha.

D'autre part, nous avons poursuivi la création de plantations nouvelles en sujets sélectionnés et pris toutes dispositions pour appliquer les méthodes de greffages aux extensions futures.

La superficie totale complantée en hévéas est maintenant de 1.400 h.

Participations

Le portefeuille qui figure au bilan pour 3.203.681 fr. 25 est principalement composé d'actions de la Sté agricole et industrielle de Cam-Tiêm et de la Biênhoà industrielle et forestière, qui poursuivent la mise en valeur d'importants domaines voisins des nôtres.

À fin décembre 1928, la Sté agricole et industrielle de Cam-Tiêm* procédait à l'achèvement des travaux d'installation de sa sucrerie ; il restait à terminer les bâtiments annexes, les moyens de transport et l'aménagement des plantations.

Le domaine de cette société comprend d'autre part des plantations d'hévéas et d'élaeïs qui couvrent environ 2.500 hectares.

La Biênhoà industrielle et forestière* a poursuivi la création de plantations de caoutchouc, dont la superficie atteignait 1.344 ha à fin décembre dernier, elle continue à exploiter son domaine forestier et l'importante scierie dont elle dispose. Ses bénéfices pour 1926 ont dépassé 2.400.000 fr. bien qu'aucune plantation ne soit encore en rendement.

Compte de Profits et pertes

La baisse des cours du caoutchouc, que nous vous avions signalée l'an dernier, s'est encore accentuée durant l'exercice écoulé.

Après déduction des frais généraux et intérêts sur obligations, le bénéfice obtenu en 1928 s'est élevé à 986.682 fr. 77.

Voici comment se présentent le compte de profits et pertes et le Bilan que nous soumettons à votre approbation :

Compte de Profits et pertes 1928

PERTES	
Frais généraux et intérêts sur obligations	1.204.214 09
Solde créditeur de l'exercice 1928	986.682 77
	2.190.896 86
PROFITS	
Bénéfice sur caoutchouc	1.469.350 75
Bénéfice sur. produits accessoires, intérêts et divers	721.546 11
	2.190.896 86

BILAN

ACTIF		
Hévéas :	6.032.785,10	
moins amortissements au 31/12/27 :	3.194.142,47	2.838.642 63
Cultures diverses		41.746.99
moins amortissements au 31 décembre 1927		41.745 55
Magasin d'approvisionnements		591.461 40
Magasin caoutchouc		214.686 70
Magasin café		50.200 00
Magasin riz		118.214 25
Caisses et banques		251.327 18
Portefeuille		3.203.681 25
Débiteurs divers		2.341.928 40
		9.723.052 01
PASSIF		
Capital		2.500.000 00
Obligations		1.708.000 00
Réserve légale		250.000 00

Réserve statuaire	738.590 47
Coupons à payer et obligations à rembourser	1.797.783 04
Créanciers divers	1.741.989 73
Profits et pertes	986.68277
	9.723.052 01

Répartition des bénéfices

En raison des conditions actuelles d'exploitation, nous considérons comme nécessaire de conserver à notre société la disposition de toutes ses ressources de trésorerie.

Nous vous proposons en conséquence de reporter à nouveau les bénéfices de l'exercice écoulé.

Chronique de Saïgon

Congédié, un assistant de plantation blesse son directeur de deux balles

(*L'Écho annamite*, 2 octobre 1929)

Le drame te déroulait, rapide, hier, entre onze heures et demie et midi, rue Vannier, devant l'immeuble numéro 19.

L'agresseur, prénommé Marcel, grand, brun, élancé, n'avait pas de situation, depuis bientôt deux mois.

Il avait bien en vue une place, qu'on lui avait promise à la condition qu'il présentât de sérieuses références. Depuis des semaines donc, il priait, suppliait son ancien employeur, M. Girard, administrateur délégué de plusieurs sociétés agricoles, de lui accorder un certificat élogieux, par pitié, pour le sauver de la faim, de la misère.

Inflexible, M. Girard s'y refusait, catégoriquement. Sans perdre ni courage, ni espoir, ni patience, l'autre revenait à la charge, coup sur coup.

Hier encore, il se rendait rue Vannier, aux bureaux de M. Girard, qu'il demandait à voir, avec qui il voulait causer, auprès de qui il désirait renouveler ses démarches. Mais on refusait de le recevoir.

Acculé, Marcel perdit la tête. La perspective de continuer, encore, toujours, sa misérable vie de batteur de pavé, sans savoir où il mangerait le soir, sans un sou en poche, sans même un rayon d'espérance lointaine, sans issue d'aucune sorte, rendait furieux celui qu'on nous présente, pourtant, pour un caractère doux, patient accommodant.

La rage au cœur, il attendit, à la porte, la sortie de l'homme impitoyable, qui brisait ainsi son avenir, qui, au lieu de la référence qu'il attendait, lui avait seulement délivré un certificat banal, insignifiant, d'une indifférence et d'une impassibilité confinant à la malveillance. Le jeune homme avait sur lui le revolver qui ne le quittait jamais, compagnon de son infortune, témoin muet de ses malheurs. Pour la première fois peut-être, depuis qu'elle était en sa possession, l'arme noire allait parler, tonner, hurler les protestations et l'indignation de son propriétaire, vomir son crachat de métal et de feu, mordre de la chair humaine, couper la trame d'une vie d'homme — qui sait ?…

Désespéré, le jeune Européen était prêt à tout, réduit à la dernière extrémité. Que lui importait la vie. Ce supplice continuel, quotidien ? Disparaître ? Oui, mais vengé !

Marcel se livrait, tout bas, à ces tristes réflexions, quand y mit fin la sortie de M. Girard, accompagné de deux de ses collaborateurs immédiats.

Marcel joue son ultime atout, au risque de tout perdre. Il lâcha une première balle, de son chargeur plein, puis une seconde. Sa victime fut atteinte, à deux reprises, à

l'épaule et au bras. La chemise et la veste maculées de rouge, elle se hâta de s'engouffrer dans son auto, et en route pour la clinique Angier, où deux médecins, prévenus aussitôt au téléphone, les docteurs Vielle et Roton, lui prodiguèrent les premiers soins, en attendant l'examen radioélectrique des blessures, peu graves, empressons-nous de l'ajouter.

Quant au jeune criminel, il monta, très tranquillement, dans un pousse, qui partit dans la direction de Cholon, croit-on. Les deux compagnons de M. Girard, avaient bien essayé de l'arrêter ; en vain. Le rigolo qu'il gardait dans son poing les aurait tenu en respect.

Et Marcel n'a plus reparu depuis.

La police le recherche activement, selon la formule en usage dans ses communiqués à la presse. S'est-il fait justice lui-même, pour employer un autre cliché, non moins connu ?

Une tentative de meurtre
(*Les Annales coloniales*, 25 novembre 1929)

Un matin, vers 11 h. 30, M. Girard, directeur des plantations de Cam-Tiêm, causait sur le trottoir, devant la porte des bureaux de la société qu'il dirige, lorsqu'un Européen s'approcha, sortit de sa poche un revolver, et presque à bout portant, fit feu par deux fois.

M. Girard fut blessé. Son agresseur remonta tranquillement dans un pousse et disparut.

M Girard s'étant rendu à la clinique Angier, les docteurs Vielle et Roton sondèrent ses blessures et ne remarquèrent aucune lésion grave ; une balle avait traversé l'avant-bras droit sans atteindre aucun organe important.

La seconde blessure, à la clavicule gauche, n'a également atteint aucune partie vitale.

Le blessé, ayant toute sa connaissance, a formellement désigné à ceux qui étaient à son chevet un de ses anciens employés, nommé Paul Marcel, comme étant son agresseur.

Ce dernier, pour travail insuffisant, avait été congédié. Il avait alors sollicité un certificat de bonne conduite que M. Girard avait refusé de lui donner.

Le gouverneur de la Cochinchine, à la nouvelle de l'agression qui causa en ville une forte émotion, se rendit à la clinique Angier prendre des nouvelles du blessé.

L'enquête révéla que, depuis deux ou trois mois, Paul Marcel était sans travail.

Parce qu'il avait besoin d'une référence pour solliciter une place qui s'offrait, Paul Marcel était venu trouver son ancien directeur. Mais il ne put se faire recevoir par M. Girard qui était fort occupé. C'est alors qu'il résolut de l'attendre sur le trottoir.

Les mandats d'arrêt lancés à Phanthiet, Nha-trang, Pnompenh ainsi qu'aux divers postes frontières restèrent sans emploi. Mais à Phumy, un indigène se présenta au commissariat du Port. Il venait de la part des notables, prévenir le commissaire qu'un métis se trouvait au village.

Aussitôt, M. Stephan, inspecteur de sûreté, partit accompagné de quatre agents.

Les policiers trouvèrent Paul Marcel dans une paillote. Il rendit son revolver.

« J'avais l'intention, dit-il, de me rendre. »

Aux dernières nouvelles, M. Girard était hors de danger.

M. Neveu, directeur du Jardin botanique de Saïgon, remplace M. Lefèbvre comme directeur général des sociétés agricoles de Suzannah, An-Loc, Cam-Tiêm, Thap-Muoi et Tourcham. (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930).

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[79] Girard annonça donc, en novembre 1929, son prochain départ pour la France et se mit en quête d'un quatrième directeur général.

Le pigeon sur lequel il réussit finalement à mettre la main s'appelait André Neveu. Il était proviseur de Lycée [55], fonctionnaire par ailleurs estimable, mais ignorant tout, bien entendu, de la culture des cannes, des hévéas, du caoutchouc, du métier de sucrier, de la gestion financière, de la comptabilité, et aussi, malheureusement, du maniement des hommes, quels qu'ils fussent, appelés à travailler sous son autorité. Dans le corps professoral de la Colonie, il avait surtout été réputé jusque-là pour son incapacité notoire à faire régner la moindre discipline parmi ses subordonnés, comme parmi ses élèves.

Après lui avoir délégué en bonne et due forme les pouvoirs nécessaires, et lui avoir fait faire une tournée sommaire des diverses plantations sur lesquelles il aurait à exercer ses pouvoirs, Girard reprit en décembre le bateau pour la France.

……

[80] Ce fut, à tous égards, une période étrange. Il apparut rapidement que le malheureux Neveu ne connaissait rien à rien, se débattait au milieu de difficultés dont il ne comprenait pas les causes, n'exerçait [81] aucune autorité sur un personnel qui, flairant un désastre probable à brève échéance, tirait à hue et à dia.

AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 juillet, sous la présidence de M. L[ucien] Launay, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 869.442 fr. 99 pour un produit brut de 2.003.628 fr. 50.

Compte tenu du report antérieur, le solde créditeur total s'établit à 1.856.125 fr. 76.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé d'affecter la totalité de cette somme à la constitution d'une provision pour fluctuations du portefeuille-titres.

M. Frédéric Waespé, administrateur sortant, a été réélu.

Dans le cours de l'exercice 1929, dit le rapport, un fléchissement s'est manifesté sur les cours du caoutchouc, avec une accentuation depuis décembre, où le plus bas cours de 7 pence 11/16 a été atteint. Dans ces conditions, le conseil a maintenu, sur l'ensemble des lots exploités, la saignée modérée qui avait été adoptée en 1928 à la suite de la baisse consécutive à la suppression du plan Stevenson.

---

[55] André Neveu, agrégé de sciences naturelles, était en fait directeur depuis 1925 du Jardin botanique et zoologique de Saïgon (*L'Écho annamite*, 9 mars 1925).

La production de caoutchouc sec a atteint, en 1929, 385.357 kg contre 397.228 kg en 1928.

Cour criminelle de Saïgon
L'affaire Marcel Paul
(*L'Écho annamite*, 22 juillet 1930)

Le public est aujourd'hui absent. La salle est vide, changeant ainsi avec la précédente affaire, où pas une place n'était libre, bien avant l'ouverture de l'audience.

La cour est composée de MM. Garrigues, président ; de Rozario et Pierre, conseillers ; M. Léger, ministère public.

Amaigri, déprimé par un long séjour en prison, Marcel Paul répond timidement, d'une voix que l'on entend à peine, à l'interrogatoire d'identité.

Le tirage au sort désigne comme assesseurs MM Bazé, Eychler, Gicquel et Orio.

M. Isidore, greffier, lit l'acte d'accusation.

Me Pinaud, qui assure la défense de Marcel Paul, demande que l'on entende le témoignage de Mme Pagès, épouse de M. Pagès, professeur au petit Lycée de Dalat, qui s'était offert spontanément à témoigner.

M. Girard, parti en France, ne pourra témoigner. Cette absence est vivement commentée. On a l'impression que la victime n'a pas osé affronter la confrontation avec l'accusé.

Marcel Paul a eu une enfance malheureuse : issu d'une union franco annamite, il n a jamais connu son père et fut élevé à l'orphelinat de Cholon.

D'août 1923 à octobre 1924, il travailla sur la plantation Suzannah. Il en partit, à la suite de différends avec le directeur, M. Charvet *[sic : Castier]*.

À son retour de France, M. Girard, lequel avait personnellement la gérance de Binh-Ba, rengagea Marcel Paul, qui, en 1926; partit, sans certificat.

Puis, Marcel Paul, près avoir été tâcheron à Bensuc, entra aux sucreries de Phumy, qu'il dut quitter, en septembre 1929, à la suite de faillite.

On en vient aux coups de revolver de la rue Vannier.

Marcel Paul retrace les démarches qu'il fit aux bureaux de Suzannah.

À de multiples reprises, il alla demander un certificat.

M. le président — D'après vous, quel était le motif de la résistance que vous rencontriez ?

Marcel Paul. — Je n'ai jamais compris.

Marcel Paul parle du rapport qu'il fit aux propriétaires shanghaïens de la plantation de Binh-Ba, rapport auquel il attribue son licenciement.

Le premier octobre 1929, Marcel Paul se présenta, une fois encore, aux bureaux de la rue Vannier, M. Grammont lui barra la porte de M. Girard.

Marcel Paul rentra chez lui, où il retrouva Mme Doizon.

M. le président. — Vous avez dit à cette dame : « J'ai rendez-vous à 11 h. avec M. Girard ; je lui dirai ses quatre vérités ».

Marcel Paul. — Je ne me souviens pas avoir dit cela.

M. le président. — Il y a eu préméditation.

Marcel Paul — Je ne suis pas parti pour faire du mal à M. Girard.

À la sortie de M. Girard des bureaux, Marcel Paul s'avança pour lui réclamer son certificat.

M. Girard se borna à hausser les épaules. Alors, excédé, bafoué, Marche Paul tira.

On ne sait exactement comment les deux coups partirent. Marcel Paul renouvelle son affirmation que jamais il n'eut l'intention de tuer M. Girard.

Sur la demande de Me Pinaud. puisque M. Girard est absent, on lit les déclarations que fit celui-ci au magistrat-instructeur.

M. Girard porte au compte de M. Castié *[sic : Castier]* le renvoi de Marcel Paul.

D'après cette déposition, M. Girard n'était disposé à accorder qu'un certificat pour le premier séjour à Suzannah ; pour l'autre, M. Girard reprochait à l'accusé sa conduite privée.

M. Girard, retraçant la scène de la rue Vannier, dit que, pour lui, Marcel Paul l'attendait, l'arme à la main, et qu'il eut quatre coups de revolver tirés.

M. Carré, directeur des Sucreries de Phumy, dont la femme suivit Marcel Paul, reconnaît que celui-ci était un assistant au dessus de tout éloge. Il n'a jamais eu l'impression que Marcel Paul était violent.

M. Carré avait pu remarquer que Marcel Paul avait un léger ressentiment contre M. Girard, mais n'ayant rien de violent.

Nous donnerons demain notre compte-rendu du réquisitoire, de la plaidoirie et du verdict. Mais, pour le public, l'acquittement de l'inculpé ne fait pas de doute.Au cas même où il serait condamné, on prévoit que la peine ne sera pas sévère.

Si ces pronostics se confirment, nous nous en réjouirons sincèrement pour notre part, car nous avons toujours pensé que l'accusé n'est devenu criminel que parce qu'il avait été brimé et qu'on lui avait refusé le certificat qui lui eût permis de recommencer à gagner honnêtement sa vie.

AU PALAIS
Cour criminelle de Saïgon
Les juges condamnent Marcel Paul à deux ans de prison avec sursis
(*L'Écho annamite*, 23 juillet 1930)

À la reprise de la séance, à 14 h.30, M. le substitut général Léger prononce son réquisitoire.

Après avoir retracé la naissance obscure de Marcel Paul, métis franco-annamite, dont l'identité est seulement connue par le nom de sa mère, morte alors que l'enfant avait 4 ans, le magistrat rend hommage à la femme indigène de cœur, qui surveilla les premières années de l'accusé.

Après son passage au régiment, Marchel est en face de la vie.

Le ministère public reconnaît que, s'il ne fut pas un employé modèle, il fut, du moins, un collaborateur passable.

Après 10 mois de services, naît un conflit, entre l'assistant et le directeur, Charley *[sic : Castier]*. Marcel Paul quitte son emploi.

Sept mois après, M. Girard le rappelle, pour gérer la plantation de Binh-Ba. Marcel Paul fait tous ses efforts pour contenter ses chefs. Mais, en 1926, il abandonne sa gérance, pour devenir tâcheron. M. Caffort [des Hévéas de Tayninh] !e convoque pour l'employer. Il faut un certificat. Marchel Paul n'en avait point demandé, et le certificat qu'on veut lui accorder maintenant ne peut être que d'un effet désastreux auprès d'un employeur éventuel, mentionnant simplement qu'il a quitté son emploi, libre de tout engagement.

Et, devant la perspective de la misère, qui allait priver une compagne du nécessaire, peut-on reprocher à Marcel Paul un geste brutal ?

Croyez-vous que la conduire de M. Girard fut celle qui convenait ? Car il fut un peu responsable du drame

« N'aurait-il pas pu recevoir ce jeune homme qui venait solliciter un certificat, le mettant à même gagner de nouveau sa vie ?

« Marcel Paul s'est entêté pour avoir les raisons de son licenciement, et M. Girard s'est enfermé dans son orgueil.

« Croyez-vous, cependant, Messieurs, que, malgré l'orgueil de son directeur, on puisse absoudre le geste de Marcel Paul ?

« Prenez-garde ! Vous allez vous trouver en présence d'un dilemme. Si vous acquittez, c'est que vous approuverez ce geste.

« Il est parmi vous, messieurs les jurés, des chefs d'industrie ; prenez-garde que ce geste ne se retourne contre vous ; vous permettriez à ceux qui pourraient se trouver dans la même situation un jour, d'imiter son exemple.

« Vous pouvez-même descendre jusqu'aux derniers degrés des circonstances atténuantes, car j'admets tout, même que M. Girard ait voulu profiter de Marcel Paul, mais vous devez prononcer une condamnation. »

Sobre de gestes, avec conviction, le défenseur prend la parole.

« Permettez-moi de demander une dernière explication à M. l'avocat général.

« Le chef d'inculpation est la tentative d'assassinat. Si vous appliquez les articles qui s'y rattachent, ce sont les travaux forcés pour mon client. Après le réquisitoire que vous venez de prononcer, je ne crois pas que ce soit votre pensée.

« Le grand coupable est M. Girard Lorsqu'on est servi par la vie, on n'a pas le droit de refuser aux autres le droit de vivre.

« Je plaiderai donc l'acquittement pur et simple ».

On a parlé de préméditation. L'avocat tente de détruire cette prétention.

Me Pinaud soutient que Marcel Paul n'avait pas son revolver à la main, car, selon ceux qui l'ont vu à ce moment, il tenait une cigarette d'une main et une boîte d'allumettes de l'autre.

On se demande ce qu'a fait l'accusé de 10 à 11 heures, avant de se rendre rue Vannier.

Marcel Paul avoua lui même : étant retourné près de son amie, ils firent paisiblement une partie de jaquet ; interrogé par sa compagne sur le résultat de ses démarches pour trouver une situation, il mentit, en disant qu'il avait rendez-vous avec M. Girard à 11 h. ; ayant pris un pousse, il s'arrêta dans un café, rue Carabelli.

Or, que consomma Marcel Paul ? Un bock ! C'était une liqueur forte qu'il aurait dû prendre s'il avait eu des intentions de violence.

Il n'avait plus aucune ressource ; il avait travaillé à Phumy 6 mois sans être payé ; devant le refus de son directeur de lui donner le certificat, poussé à bout, il a tiré.

« Il a tiré, dans un geste de colère, et la colère est une courte folie.

« Vous pardonnerez, Marcel Paul n'est pas perdu. À son âge, on a encore droit a la vie ».

Le président pose les questions auxquelles doivent répondre les jurés.

Après délibération, la cour rapporte un verdict qui admet les circonstances atténuantes. Reconnu coupable seulement de coups et blessures, Marcel Paul est condamné à deux ans de prison, avec sursis.

Agricole de Suzannah

(*L'Argus économique de l'Indochine*, 4 septembre 1930)

Les actionnaires réunis le 18 juillet en assemblée ordinaire ont approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant apparaître un bénéfice de 869.443 francs, formant avec le report précédent un disponible de 1.856.125 francs, affecté à la constitution d'une provision pour fluctuations du portefeuille-titres.

Le rapport signale que le conseil a maintenu, sur l'ensemble des lots exploités, la saignée modérée qui avait été adoptée en 1928 à la suite de la baisse consécutive à la

suppression du plan Stevenson, ce qui a permis de conserver les arbres en excellent état, offrant ainsi la possibilité d'accroître la production lorsque l'intérêt s'en présentera.

En outre, le conseil a constitué des réserves de bois de greffe, qui permettront de greffer partiellement les extensions les plus jeunes dans les meilleures conditions de sécurité.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

Le 21 juillet, la Cour criminelle a condamné à deux ans de prison avec sursis M. Marcel Paul, qui, le 1er octobre 1929, blessa de deux coups de revolver M. Girard, directeur des plantations de Suzannah.

Grâce à l'habileté professionnelle de Me Pinaud, qui devient le grand avocat des procès à effet de Cochinchine, le procès est devenu beaucoup moins celui du meurtrier que celui de la victime.

Certes, la situation de Marcel Paul n'est pas dénuée d'intérêt : métis abandonné par son père, puis, à quatre ans, perdant sa mère, élevé à l'orphelinat, il devient surveillant de plantation et travaille tour à tour à Suzannah, aux Messageries fluviales, chez un professeur de Dalat, ailleurs encore, à Phumy en dernier lieu. La Société de Phumy faisant faillite en septembre 1929, il trouve un emploi chez M. Caffort, mais celui-ci exige que Marcel produise un très bon certificat de M. Girard.

Marcel Paul a quitté M. Girard en 1926, trois ans plus tôt. M. Girard ne veut lui donner que le certificat ordinaire de cessation de services. Marcel sort son revolver et blesse son ancien patron.

Que, pour obtenir la liberté de ce pauvre diable — qui a tout de même enlevé la femme de son patron, Mme Carré, née Doizon, à Phumy — on le présente innocent comme l'agneau qui vient de naître, nous n'y trouvons pas à redire, mais il est odieux qu on soit allé jusqu'à vouloir porter contre M. Girard une accusation qui n'a rien à voir avec la tentative de meurtre.

Marcel fut, en effet, placé par M. Girard sur la plantation de Binh Ba, qui appartenait à un groupe de Changhaï. La Société de Cam-Tiêm — du groupe Girard — acheta ensuite cette plantation. Marcel prétend que M. Girard lui donna un nombre de coolies insuffisant pour entretenir la plantation (il dit tantôt 12, tantôt 50, pour 300 ha. plantés). Pourquoi ? Marcel donne à entendre que M. Girard voulait saboter la plantation pour l'acheter moins cher, et au cours des débats, il est produit une lettre d'un des anciens vendeurs qui couvre d'éloges Marcel et est pleine de récriminations contre M. Girard.

Il est vraiment abusif que le tribunal lui-même se soit complu à cette fable et que, notamment, on ait négligé d'essayer de savoir quel profit personnel M. Girard pouvait tirer de l'affaire.

Lorsque M. Girard créa Cam-Tiêm, en 1924, il apporta à la société nouvelle trois promesses de vente fort intéressantes portant sur un domaine de 7.740 ha., d'un seul tenant, et aucun avantage ne fut prévu pour lui. Comme An-Loc, Cam-Tiêm se constitua sans actions d'apport et sans parts de fondateur et nous défions qu'on nous cite un pareil exemple de désintéressement dans l'histoire financière de l'Indochine de ces dernières années.

La Société des Plantations de Baria — qui toucha une douzaine de millions pour une plantation que avait beaucoup souffert — estime avoir vendu son domaine trop bon marché ? Qu'à cela ne tienne, les actionnaires de Cam-Tiêm le lui rétrocéderont volontiers pour le prix payé.

Et on n'a pas trouvé bizarre non plus que Marcel Paul n'ait pu se fixer dans une place, ne restant que quelques. mois dans chaque emploi ; qu'il ait réclamé ce certificat trois ans après son départ ; que M. Caffort ait exigé le très bon certificat précisément de M. Girard et non des autres — multiples — anciens employeurs de Marcel. Et puis, si Marcel était si bien connu de tous comme un employé modèle (ce. fut un concert de louanges à la barre), quel besoin avait-on de ce certificat ?

Mais M. Girard doit encore s'estimer heureux : on a trouvé anormal que, après avoir reçu deux balles dans le corps, il soit rentré en France ; c'est tout à fait suspect, mais, par bienveillance, on a daigné fermer les yeux.

Décidément la justice a un singulier visage en Cochinchine.

LA GREFFE DES HÉVÉAS
(*Le Journal des finances*, 26 septembre 1930)

Suzannah greffe ses plantations jeunes qui représentent 60 % de la superficie totale.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er octobre 1930)

M. Marcel Paul, qui tira deux coups de revolver sur M. Girard, a épousé son amie, Mme Doizon. D'autre part, M. Ardin lui a confié la direction de sa plantation.

Société des plantations d'An-Lôc
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1930)

Pour diminuer les frais généraux, le conseil a constitué un comité de direction, commun avec les Sociétés de Suzannah et de Cam-Tiêm.

La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Assesseurs titulaires

Neveu (André René), directeur de la Société Suzannah, Saïgon.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)

Sont arrivés à la colonie :
Arnaud de Vogüé

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[83] Fin 1930, l'« André-Lebon » nous débarqua à Saïgon, André Lis et moi, le surlendemain de Noël.

……

[84] En débarquant à Saïgon, nous avions fait la connaissance d'André Neveu. Cet homme aimable nous avait, dès le premier abord, confirmé dans l'impression que nous avait laissée sa correspondance durant les mois précédents : son inaptitude pour son « job » était aussi flagrante et complète que possible.

Nous rendîmes compte à Paris, dès les tout premiers jours de janvier, de notre opinion parfaitement nette à cet égard : avec évidence, [85] il était indispensable qu'il soit totalement déchargé de ses fonctions, et le plus tôt serait le mieux.

……

[90] Au début de janvier 1931, à Saïgon, ayant eu l'accord télégraphique de mes « principaux » à Paris, j'avais entrepris de régler le problème Neveu sans autre atermoiement : après une assez pénible conversation que j'eus avec lui à la « maison du Conseil » de Suzannah, il fut convenu que son départ serait immédiat.

……

[151] Quatrième des directeurs généraux successivement investis de la confiance de Girard depuis 1919, André Neveu, lui aussi, s'en était donc allé pour retourner dans l'Enseignement en février 1931 [56], avec toute la discrétion qui s'imposait, en considération de la très médiocre performance — pour ne pas dire moins — qui avait été la sienne pendant un an, dans une fonction pour laquelle il avait été aussi peu qualifié et préparé que possible.

L'autorité sur les plantations de Suzannah, An-Lôc et Binh-Ba avait été aussitôt transférée à Van Pelt, tandis que sur sa recommandation, W.G. Birnie s'était vu engager pour exercer la fonction de directeur des trois plantations, auxquelles s'ajouterait Cam-Tiêm dès l'achèvement de la campagne sucrière, ce qui en fixait approximativement la date au 1er mai.

PLANTATION SUZANNAH
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Propriétaire : Société agricole de Suzannah.
Commune de Hung-Lôc.
Canton de Binh-lâm-Thuong.
Voie d'accès : route coloniale nº 1 et chemin de fer traversant toute la longueur de la plantation du km. 66.100 au km. 72.
Distance de Saïgon : 70 km.
Nature du terrain : terre rouge.
Année de la première mise en culture : 1906.
Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Biênhoà nº 115).
Méthode de culture : plantations espacées entretenues par labourage ; plantes de couverture.
Méthode de saignée : saignée par alternance.
Main-d'œuvre : 392 coolies engagés, 474 coolies libres de la Cochinchine de l'Annam et Tonkin,

---

[56] À partir du 1er janvier 1935, Neveu enseigna au Lycée Yersin de Dalat.

Immeubles et installations : 1 usine, différents bâtiments, pour personnels européens et indigènes, campements pour coolies, installations d'eau 19.092,87 piastres, surface couverte 23.315 m². Valeur totale 174.575,88 piastres. Routes empierrées, 6 km., 30 km. route en terre battue, embranchement de la voie ferrée. Valeur 18.112,28 p.

Matériel agricole : matériel à vapeur Mac-Laren ; 2 tracteurs, 100 CV. à câble, 1 charrue à bascule, 1 extirpateur, herse réversible, 2 tracteurs Mac-Laren ; 2 cultivateurs pour tracteurs ; 7 laminoirs Bertram ; 2 tracteurs Fordson, différents matériels agricoles et outils à main, valeur totale 130.000,16 piastres.

Cheptel : chevaux, buffles, bufflesses, buffletons, bœufs de travail, taureaux, vaches, génisses, veaux (463 têtes). Valeur estimative 16.000 p.

Production annuelle : 373 tonnes.

Autres cultures de la plantation : caféiers et essais de cultures diverses : cannes à sucre, camphriers, arbres fruitiers, laquiers, cacaoyers, kolatiers, etc.

Nº	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
115	Suzannah [Sté agr. de]	Girard, directeur général	Saïgon, 19, r. Vannier	3.284,7250	1.470.0000

REPRISE EN MAINS AVEC L'AIDE DE LA SICAF

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[152] Sur ma demande instante, le service comptable de la S.I.C.A.F. entreprit, dès le départ de Neveu, et le transfert des documents correspondants dans ses propres bureaux à Saïgon, de faire élaborer par son personnel un premier tableau rapport pour le mois de janvier 1931 à Suzannah, sur la base d'éléments enregistrés, analysés et triés dans la quantité des pièces et écritures établies par la plantation selon les errements anciens, qui lui avaient simplement été remises telles quelles.

Ce n'était pas là une besogne simple, et il fallut pas mal de semaines au chef comptable pour s'y retrouver. Nous en attendions le résultat, Van Pelt et moi, avec une curiosité impatiente : que révélerait-il, en fin de compte, pour les principales masses de dépenses courantes et, surtout, pour le prix de revient global du kg de caoutchouc produit à Suzannah en ce premier mois de 1931, qui devait être l'An 1 du redressement du groupe, après un quart de siècle, ou presque, de gestion Girard ?

Au début d'avril, la comptabilité de la S.I.C.A.F. fut enfin en mesure de livrer le fruit de son travail. Le Têt, cette année-là, avait été relativement tardif, de sorte qu'on pouvait considérer janvier comme un mois à peu près moyen, au point de vue saisonnier, dont les résultats donneraient une vue approchée assez exacte de ce que pourrait être globalement l'ensemble des douze mois de l'exercice.

Ce que révéla donc ce premier tableau rapport, ce fut d'abord un montant global relativement élevé de dépenses sur la plantation,. Cela, nous nous y attendions : frais

inutiles sur cultures diverses, équipes d'excision des nodules dans les lots en saignée, excès de coolies dans l'usine dû à l'usage des cuvettes en bois, etc. Tout cela se retrouvait, chaque élément bien localisé à sa place, dans le tableau rapport de janvier, ce qui permettrait, dès la prise de fonction de Birnie trois ou quatre semaines plus tard, de procéder aux retranchements ou suppressions qui s'imposaient.

En bref, on savait maintenant d'où l'on partait, et on pouvait mesurer enfin l'effort de compression de dépenses à accomplir dans les mois suivants pour atteindre le but visé, c'est-à-dire, simplement, [153] arriver à faire tourner la plantation avec les seules recettes de la vente de son caoutchouc, augmentées des quelques cents par kg de prime à la production attendus du gouvernement général.

Quant au prix de revient proprement dit de ce kg de caoutchouc, critère final et irrécusable de toute gestion de plantation, dans quelque pays ou sous quelque latitude que ce soit, il ressortait, pour ce mois de janvier 1931, à Suzannah, à 35 cents exactement, chiffre que je n'ai jamais oublié depuis. J'avais craint, je dois le dire, un montant sensiblement plus élevé.

Que, malgré tant de pratiques défectueuses et de frais inutiles dans l'exploitation, Suzannah ait pu produire, en ce début d'année, son caoutchouc pour un prix de revient de 35 cents, était singulièrement encourageant pour Van Pelt et pour moi. Cela nous donnait les plus sérieux espoirs de pouvoir arriver, après quelques mois d'efforts, à l'abaisser aux environs de 25 cents, qui était le chiffre que nous visions à l'époque.

Un travail considérable allait devoir être accompli, mais nous pouvions raisonnablement avoir la certitude que l'année ne s'achèverait pas sans que l'exploitation ait été mise en ordre.

Simultanément, l'élagage de certaines activités coûteuses et inutiles fut entrepris sur-le-champ. Ainsi disparurent à Suzannah les essais d'acclimatation du poivrier, du chaulmograss [chaulmoogra] et de diverses autres plantes exotiques.

……

[171] Birnie s'était installé à demeure dans la « maison du Conseil » de Suzannah, en attendant que fût aménagée à son intention l'ancienne maison de directeur, au Centre de la plantation d'An-Lôc — l'affaire de quelques mois.

Il pouvait disposer d'un premier instrument sommaire de mesure des principaux redressements à opérer dans l'immédiat, avec le tableau-rapport mensuel élaboré par la S.I.C.A.F.

[172] Ce fut d'abord l'abandon de la saignée quotidienne sur tous les lots de Suzannah et An-Lôc plantés avant 1911. À ce passage, sur 400 hectares à Suzannah et 100 hectares à An-Lôc, de la saignée quotidienne à la saignée « un jour sur deux » s'était ajouté simultanément l'abandon de l'encoche en V pratiquée dans tous les lots dont la date de plantation avait été postérieure à 1911, soit environ 1.400 à 1.450 hectares, plus quelque 200 de supplément à Binh-Ba, soumis d'assez longue date déjà à la saignée alternée.

Dès fin mai 1931, l'intégralité des surfaces en production des trois plantations s'était trouvée ainsi soumise à un même mode de saignée, comportant l'incision d'une encoche simple, linéairement tracée de gauche à droite (pour recouper le maximum de canaux laticifères) sur la moitié de la circonférence de l'arbre, système qui sera maintenu durant toutes les années suivantes.

L'uniformisation s'était accompagnée, d'une manière tout aussi immédiate, de la cessation définitive des travaux d'excision. Quelques dizaines de coolies fort habiles de leurs mains pourraient dès lors être affectés à des tâches d'une urgence plus impérative, et notamment au greffage des jeunes extensions, tandis que les effectifs récupérés, grâce au passage à la saignée un jour sur deux allait permettre sans autre délai d'étoffer assez [173] substantiellement les équipes d'entretien dans les jeunes cultures qui en avaient certes bien besoin.

La généralisation de la saignée alternée aurait-elle risqué d'entraîner une baisse dans le volume du latex récolté ? Non seulement n'y eut-il aucune diminution mais encore marqua-t-il, tout au long du second semestre de 1931, une progression constante par rapport aux chiffres enregistrés durant les mêmes mois de 1930.

La cause était donc entendue.

Encore faudrait-il y ajouter l'effet, difficile à estimer, du contrôle de saignée institué par Birnie peu de mois après son arrivée : ce contrôle consistait à faire vérifier, de manière systématique, tant par les caïs que par les surveillants et le personnel européen, à l'aide de marquages par de petits outils appropriés, aussi bien la consommation verticale d'écorce, que la profondeur des incisions qui, pour obtenir la note la meilleure, ne devait ni dépasser (risque de blessure de l'arbre) ni enfreindre (insuffisance de rendement de la saignée) une marge d'un demi millimètre par rapport au cambium.

Naturellement, pour que les coolies y fussent intéressés, un système de primes était attaché à cette notation de la qualité des saignées. Le tout ne tarda pas à être fort bien compris des saigneurs.

La production en ressentit les effets bénéfiques, sans que les panneaux de saignée eussent pour autant à en souffrir. Et finalement, pour l'année entière, la quantité totale de caoutchouc récoltée en 1931 dépassa nettement 450 tonnes à Suzannah et approcha de 500 tonnes à An-Lôc. Ces chiffres permettaient de considérer la bataille de la production comme temporairement gagnée. Autant donc pour la saignée.

Quant au transport du latex, [174] il fallut plusieurs mois à Birnie pour dégager les moyens de payer la fourniture de cuves en aluminium de 800 litres destinées à être montées sur pneus et remorquées par des attelages de bœufs.

La crise de trésorerie obligea à espacer assez largement dans le temps les changements dans l'équipement des usines.

L'emploi des premiers grands bacs avec partitions en aluminium avait commencé à se répandre vers ce temps-là dans les principales sociétés indochinoises, à l'instar de ce qui se faisait déjà en Malaisie et à Sumatra. Il ne s'agissait encore que de bacs en bois (de teck généralement) doublés à l'intérieur de plaques d'aluminium rainurées dans lesquelles, après remplissage, venaient s'insérer les partitions.

Des importateurs saïgonnais (Diethelm notamment) les faisaient venir en pièces détachées de Singapour et, après assemblage sur place, les livraient sans délais excessifs à leurs clients. Cet excellent matériel promettait de faire un long usage et on pouvait l'amortir en moins de dix-huit mois. Malheureusement, il coûtait fort cher. Il fallut se résoudre à échelonner l'opération de substitution sur près de deux ans, aussi bien à An-Lôc qu'à Suzannah...

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 3 septembre 1931)

Réunis en assemblée ordinaire le 1er septembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'ex. clos le 31 déc. 1930, accusant un déficit de 512.091 fr.

M. Émile Girard a été réélu administrateur et la nomination aux mêmes fonctions de M. Arnaud de Vogüé a été ratifiée.

Le rapport du conseil fournit les principales indications suivantes :

En raison des prix du caoutchouc ramenés finalement à 3 pence, prix nettement inférieur au prix de revient de la matière pour la presque totalité des plantations européennes et indigènes en Extrême-Orient, le gouvernement général de l'Indochine a décidé par arrêté du 12 novembre 1930, de consentir aux producteurs des avances-primes de 4 fr. par kilo de caoutchouc exporté. Le gouvernement général a soutenu cet effort jusqu'au 31 mars dernier, date à laquelle le parlement a institué des caisses de

compensation, en Indochine et dans les colonies d'Afrique. alimentées par une taxe de 0 fr. 20 par kilo sur tout caoutchouc importé en France, ainsi que par une dotation initiale de chaque colonie, dont le montant maximum a été fixé, pour l'Indochine, à 40 millions de francs.

À Suzannah, la production de caoutchouc sec a atteint 384.251 kg. en 1930 (contre 385.357 en 1929), obtenue pour on/e mois de saignée seulement, l'exploitation ayant été arrêtée pendant le mois de mai 1930. La superficie exploitée, de 900 hectares, est sans changement.

Les extensions ont été regroupées sur 475 hectares : quelques dizaines d'hectares de médiocre venue ont été abandonnes. En fin d'exercice, le conseil espère disposer, cette année, de près de 400 hectares entièrement greffés en clones éprouvés des Indes néerlandaises.

L'assemblée ordinaire de la Société agricole de Suzannah a eu lieu le 1er septembre. Elle a approuvé les comptes…, se traduisant, après les diverses modifications apportées à la présentation de l'inventaire, par un solde débiteur de 512.091 francs.

Avant le vote des résolutions, M. L. Launay, président du conseil d'administration, a donné sur la situation générale de l'industrie indochinoise du caoutchouc et sur les conditions propres dans lesquelles la Société de Suzannah espère franchir la crise des indications d'un évident intérêt :

« Sur ses exportations de caoutchouc de janvier, février et mars, la société a encaissé a prime du gouvernement général de l'Indochine d'un montant de 4 francs par kg.

Sur ses exportations d'avril et des mois suivants, la société n'a encaissé qu'une prime de 2 francs par kg de la Caisse de compensation.

Il faut signaler qu'aux termes de la loi du 31 mars 1931, les primes versées par la Caisse de compensation sont destinées à combler l'écart entre le prix de revient moyen du kg de caoutchouc à la colonie et le prix de vente (cours de la matière à Londres).

Le cours actuel (8 août) de la matière à Londres est de 2 d. 1/2 la livre, ce qui fait 27 cents indochinois le kg.

Le prix de revient moyen a été évalué par le Syndicat des planteurs de caoutchouc de Cochinchine à 75 cents.

Or, pour combler cet écart, qui est approximativement de 48 cents, la Caisse de compensation d'Indochine ne verse aux planteurs qu'une prime de 2 francs par kilo, soit 20 cts au lieu de 3 francs maximum prévus par la loi, et qui devraient de toute évidence être alloués dans le cas d'un écart aussi considérable que celui existant actuellement. Cette interprétation diminutive de la loi du 31 mars 1931, si elle était maintenue, aurait pour effet de compromettre gravement la situation des plantations exploitantes de caoutchouc, dont cette loi a eu précisément pour but d'assurer la sauvegarde. Il faut espérer que les pouvoirs publics voudront bien le comprendre sans tarder.

.....

À l'heure actuelle, l'opinion générale paraît considérer qu'il ne faut plus fonder grand espoir sur la possibilité d'une restriction volontaire de la production du caoutchouc, élaborée d'un commun accord entre les principaux producteurs, qui sont les producteurs anglais et hollandais.

Toutes les négociations, en effet, entreprises depuis deux ans, dans ce but, ont été vouées à l'échec.

Dans ces conditions, il semble que l'amélioration du marché du caoutchouc ne doive plus être attendue que d'une résorption des stocks mondiaux (actuellement égaux à environ 9 mois de consommation) et d'une diminution de la production, par suite de l'élimination des entreprises travaillant dans les conditions les moins avantageuses.

Par suite de la crise mondiale, la sous-consommation constatée depuis 1929 persiste et paraît même légèrement s'accentuer.

C'est pourquoi la petite baisse actuelle de production — largement Inférieure à la baisse de la consommation depuis 2 ans — est impuissante à enrayer la chute ininterrompue des cours.

À leur niveau actuel (2 d. 1/2), il parait certain que la quasi-totalité des plantations de Malaisie et des Indes néerlandaises ne peuvent pas couvrir leurs frais d'exploitation en pratiquant une saignée normale. Quant à celles qui ont cherché à abaisser leur prix de revient en ayant recours à une saignée exagérément intensive, il est probable que leurs arbres ne pourront pas supporter longtemps cet effort sans dommage.

Dès à présent, les plantations indigènes de Sumatra, dont on redoutait ces dernières années les possibilités de production, ont, dans une large proportion, cessé l'exploitation en raison des frais de transport qu'elles doivent supporter dans les régions éloignées de la côte.

C'est pourquoi, lorsque les cours actuel auront duré assez longtemps pour produire leur plein effet et éliminer les producteurs de caoutchouc, quels qu'ils soient, exploitant dans les conditions les moins favorables, un relèvement est absolument inévitable. Il est à prévoir toutefois que ce relèvement sera assez lent et progressif, car il sera freiné par la reprise graduelle de la saignée sur toutes les entreprises l'ayant interrompue auparavant, et par l'entrée en production d'importantes superficies plantées entre 1926 et 1928, lors du dernier boom, dont la plupart ont été établies en plants greffés dont tout le monde escompte de très hauts rendements.

Quoi qu'il en soit, étant donné que Suzannah, par la modicité de son prix de revient, ainsi que par son rendement à l'hectare, se classe au tout premier rang des meilleures plantations d'Indochine, un relèvement modéré des cours de la matière suffirait à rendre l'exploitation nettement rémunératrice.

L'assemblée extraordinaire, appelée à délibérer sur le projet d'augmentation du capital, n'a pu se réunir, faute de quorum. L'opération a pour but de permettre à la société de rembourser des avances qui lui ont été faites. Le conseil désire obtenir l'autorisation de principe de porter le fonds social, actuellement de 2 millions 500.000 francs, jusqu'à 10 millions. La première tranche à émettre ne serait du reste que de 500.000 francs.

Société agricole de Suzannah
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 octobre 1931)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 1er septembre, sous la présidence de M. [Lucien] Launay, président du conseil d'administration. — M. [André] Lis, représentant la Compagnie de commerce et de navigation d'E.-O, et M. Hamant étaient scrutateurs. — 7.670 actions étaient présentes ou représentées.

Après avoir rappelé la baisse des cours du caoutchouc et les mesures prises par le gouvernement général de l'Indochine en vue de remédier, dans la mesure du possible, aux conséquences de la crise économique actuelle, le rapport expose le programme de plantation et la production réalisée pendant l'exercice :

« La production de caoutchouc sec de Suzannah a atteint, en 1930, 348.254 kg, contre 385.357 en 1929, en diminution de 1.406 kg. Il faut signaler que cette production sensiblement égale à celle de l'exercice précédent, a été obtenue en 11 mois de saignée seulement, l'exploitation ayant été arrêtée pendant le mois de mai 1930, en accord avec la plupart des planteurs de caoutchouc d'Extrême-Orient. La superficie exploitée est restée sans changement à 900 hectares.

En ce qui concerne les extensions, elles ont été, dans le cours de l'exercice, regroupées sur 475 ha, dont la date de plantation s'échelonne de 1926 à 1929 ; quelques dizaines d'hectares de médiocre venue ont été abandonnés en vue de

concentrer notre activité sur les partie les meilleures et susceptibles d'être améliorées encore par la greffe. Le bon entretien des 475 hectares d'extensions, notamment par le moyen de couvertures de légumineuses, a été poursuivi, et les dispositions prises en vue du greffage (dont nous vous avions déjà entretenues l'an dernier), ont été considérablement développées. Nous escomptons en effet qu'à la fin de l'exercice en cours, nous disposerons de près de 400 hectares entièrement greffés en clones éprouvés des Indes néerlandaises.

Depuis l'effondrement des cours du caoutchouc, notre effort s'est porté d'une manière constante sur la réduction des dépenses de toute nature entraînées par l'exploitation et l'entretien de notre domaine, ce qui nous à permis d'abaisser progressivement notre prix de revient de la matière à un niveau inférieur à celui de la majorité des plantations d'Extrême-Orient.

Parmi les mesures d'économie qui ont été adoptées, dans le but de réduire les frais généraux, nous mentionnerons la décision prise, au début de l'exercice en cours, de confier à la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF) la domiciliation de nos services à Saïgon, la surveillance technique de notre plantation étant assurée en outre par l'inspecteur général de cette société. »

Le rapport passe ensuite en revue les valeurs qui composent le portefeuille. Les participations les plus importantes sont celles prises dans la Société agricole et Industrielle de Cam-Tiêm et dans la Biênhoà industrielle et forestière. Ces sociétés poursuivent normalement la mise en valeur de leur plantation.

La Biênhoà industrielle et forestière a porté dans l'exercice 1930 la superficie de ses plantations d'hévéas à 2.283 ha. dont plus de 1.000 ha. sont greffés ou en cours de greffage.

La Société agricole de Cam-Tiêm possède également des plantations d'hévéas d'une superficie d'environ 2.000 ha.

Après avoir donné quelques précisions sur l'exploitation et les travaux en cours, et répondu aux questions posées, le président fait un court exposé de la crise économique et de ses conséquences. Il dit n'avoir pas grand espoir sur la possibilité d'une restriction volontaire. Il voit plutôt la fin de la crise dans l'abandon des sociétés de plantations d'ordre secondaire. Suzannah ayant un bon rendement à l'hectare et un prix de revient modique, le président déclare que la société est en bonne position et qu'il suffira d'un relèvement modéré des cours du produit pour rendre l'exploitation nettement rémunératrice.

Dans la 1re résolution, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice.

Dans la 2e résolution, l'assemblée réélit, pour 6 années, M. Émile Girard et ratifie la nomination en cours d'exercice de M. Arnaud de Vogüé [57].

Après le vote des résolutions, le président déclare que l'assemblée extraordinaire qui était convoquée pour le même jour n'aura pas lieu, faute de quorum. Il donne quelques précisions sur l'augmentation de capital projetée qui aurait pour objet de rembourser les sociétés qui ont fait des avances à la société.

(*Le Journal des finances*, 20 novembre 1931)

---

[57] Arnaud de Vogüé (1904-1988) : fils de Robert, administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO, administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs — Suzannah, An-Lôc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà, Kompong-Thom —, avant de succéder en 1936 à son père à la présidence de la CCNEO. Président de Saint-Gobain de 1952 à l'OPA de BSN (Antoine Riboud) en 1969 qui l'oblige à fusionner avec Pont-à-Mousson.

L'action AGRICOLE DE SUZANNAH, qui n'était pas parue à la cote depuis plusieurs semaines, s'inscrit mercredi à 90. Il sera proposé aux porteurs d'obligations 9 % émises par cette Société ainsi que par la Société des PLANTATIONS D'AN-LÔC de ramener le taux d'intérêt de 9 à 4 1/2 % et de suspendre pendant quelques années le remboursement des titres.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Le Journal des finances*, 1er janvier 1932)

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH (obligations 9 %, no 1 à 6.000. — Les porteurs des obligations 9 % ont accepté :

1° Que soit suspendu l'amortissement annuel par tirage au sort, tel qu'il résulte du tableau établi des titres restant en circulation : cette suspension produira effet dès maintenant et prendra fin à partir du 1er janvier 1935, l'amortissement devant alors être repris pour s'effectuer sur une période étendue jusqu'au 1er janvier 1942 inclus d'après un nouveau tableau d'amortissement ;

2° Que soit réduit le taux annuel d'intérêt, actuellement de 9 %, pour être ramené du 1er juillet 1931 au 1er juillet 1934 inclus à celui de 4,50 %, payable par semestre à raison de 2,25 %, le premier paiement à ce nouveau taux devant avoir lieu le 1er janvier 1932 et les autres à chaque six mois suivants, jusqu'au 1er juillet 1934 inclus, sous déduction des impôts.

Le paiement au taux annuel de 9 % sera alors repris et servi à raison de 4,50 % par semestre et se continuera jusqu'au complet amortissement des titres.

D'autre part, lors de l'amortissement par tirage au sort établi par le nouveau tableau, chaque obligation amortie recevra, outre son nominal de 500 francs, une bonification de 67 fr. 50 égale au montant des intérêts non touchés, sur les coupons à échéance du 1er janvier 1932 au 1er juillet 1934 inclus, sous déduction des impôts.

En raison des modifications apportées au taux d'intérêts et aux conditions d'amortissement, les titres devront être estampillés.

Société agricole de Suzannah
(*Le Journal des finances*, 5 août 1932)

La Société agricole de Suzannah — dont l'assemblée s'est tenue le 3 mai dernier — est une affaire en plein rendement qui a produit 503.994 kilos de caoutchouc en 1931 contre 384.251 kilos en 1930.

Le produit net de l'exploitation s'est élevé à 1.054.320 fr., mais, après déduction de toutes charges, le bilan laisse apparaître un solde débiteur de 130.989 fr. C'est une conséquence de la baisse du caoutchouc qui est tombé à un prix tel qu'il n'existe aucune plantation européenne en Extrême-Orient qui ne travaille à perte.

Mais les sociétés françaises qui exploitent en Indochine ont pu échapper en partie aux inconvénients que crée la situation actuelle du marché de la matière, par suite du fonctionnement de la caisse de compensation instituée par le gouvernement de l'Indochine. Grâce à la prime à l'exportation, ces sociétés doivent pouvoir poursuivre l'exploitation en équilibrant sensiblement leurs frais d'exploitation et leurs recettes, surtout celles qui, comme Suzannah, ont un prix de revient très bas.

De nouveaux progrès ont d'ailleurs été réalisés à ce dernier point de vue par la société en 1931 : de sensibles diminutions sur les frais d'exploitation et d'entretien et surtout sur les frais généraux ont été obtenus au cours de l'exercice.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[175] Van Pelt avait estimé que la modernisation des usines — si l'on voulait pouvoir effectuer convenablement le travail des feuilles fumées — s'imposait avec davantage d'urgence à Suzannah qu'à An-Lôc.

De fait, les petites crêpeuses installées au rez-de-chaussée de la « maison du Conseil » étaient arrivées au terme du temps de service que l'on pouvait en attendre. Seule l'exceptionnelle ingéniosité des mécaniciens annamites les avait maintenues en état de marche.

L'étude d'une solution de remplacement fut entreprise à Saïgon et Paris durant l'été 1931. Van Pelt préconisait l'acquisition d'une machine Tanah Besih, de préférence à la formule de cinq ou six paires de rouleaux de petit diamètre alignées à la file le long d'un arbre de commande. Très peu répandue encore, cette machine tirait son nom d'une plantation de Sumatra, dépendant de la Société financière des caoutchoucs, où elle avait été expérimentée et mise au point peu d'années auparavant.

Son principe était simple : il consistait à faire passer le coagulum, dès sa sortie du bac, entre deux tapis de caoutchouc épais dont le mouvement simultané l'entraînait, en l'aplatissant progressivement, vers une paire de rouleaux marqueurs à la sortie desquels il n'avait plus qu'à prendre le chemin du fumoir.

Assez peu encombrante, la machine Tanah Besih était relativement facile à régler, et peu sujette aux pannes ou incidents de marche. Elle offrait une capacité de traitement quotidien largement suffisante pour permettre l'usinage de tout le latex récolté à Suzannah, avec [176] une sérieuse marge de sécurité pour l'avenir prévisible. Enfin, son coût n'excédait pas le montant, fort modeste, que la société se trouvait en mesure d'y consacrer cette année-là.

De Paris, commande fut passée au constructeur hollandais de la machine, vers la fin de l'automne 1931. Livrée quelque huit mois plus tard à Saïgon, elle fut installée aussitôt sur place, à Suzannah, sous un appentis adossé à la « maison du Conseil », et put ainsi entrer en service juste à temps pour assurer l'usinage des importantes quantités de latex normalement récoltées en Indochine durant les mois d'octobre à décembre, au cours desquels s'achève la saison des pluies.

À l'usage, la Tanah Besih révéla un défaut dont on n'avait pas cru bon de nous aviser au préalable : elle livrait, à la sortie, des feuilles trapézoïdales et non pas rectangulaires, l'effet d'aplatissement exercé par les tapis de caoutchouc sur les coagulums étant nettement plus marqué vers la partie arrière des feuilles que vers l'avant.

Naturellement, dans la pratique, si l'on considère l'aspect présenté par les balles de feuilles fumées comprimées, lorsqu'elles arrivent chez le client, ce défaut ne présentait pas la moindre importance. En tout cas, tant que la machine Tanah Besih fut en service, jamais aucune réclamation ne fut reçue d'un client quelconque quant à ce défaut.

En revanche, la Tanah Besih offrait deux sérieux avantages : d'abord pour la consommation d'énergie nécessitée par son fonctionnement, considérablement moindre qu'avec le matériel de laminage jusqu'alors en service. Ensuite et surtout, deux coolies seulement, l'un à l'entrée et l'autre à la sortie, suffisaient pour l'alimenter, au lieu de la dizaine affectée antérieurement à la vieille batterie de crêpeuses.

Batterie qui, d'ailleurs fut aussitôt démontée pour dégager une place bien nécessaire en vue de disposer de suffisamment d'espace autour des bacs de coagulation, dont le nombre était progressivement augmenté au même moment.

Quant aux basses qualités récoltées à Suzannah, fonds de tasses, scraps, écorces, que la mise hors service des vieilles crêpeuses ne permettait plus de continuer à travailler sur place, la solution la plus simple, pour en assurer la transformation en crêpes bruns, consistait tout simplement à les envoyer quotidiennement par charrettes à bœufs à l'usine voisine d'An-Lôc..

[177] La concentration sur An-Lôc du travail de toutes les basses qualités, Binh-Ba compris, permettrait de ramener l'usine de Suzannah à un simple atelier de production de feuilles fumées, avec quelques ouvriers seulement, au lieu des dizaines et dizaines de coolies qui s'y affairaient auparavant.

……

[179] L'installation d'une Tanah Besih à Suzannah avait eu, en quelque sorte, le caractère d'une expérience. On s'était proposé de voir, à l'usage, comment elle fonctionnerait, avant de mettre éventuellement en place ailleurs une machine similaire.

La fin de l'année 1932 et le début de 1933 s'écoulèrent ainsi mais, tandis qu'il apparaissait avec une évidence de mois en mois moins contestable, que la Tanah Besih donnait entière satisfaction, le bruit se répandit un beau matin qu'à Sumatra, comme aussi en Malaisie d'ailleurs, une machine d'un modèle tout à fait inédit et d'un fonctionnement particulièrement économique venait de voir le jour. Dans le petit monde des planteurs, cet engin nouveau — qui n'était autre que l'ancêtre des nombreux types de machines « cascade » à venir — fit aussitôt l'objet de toutes les conversations.

……

[180] Tout le travail d'entretien des plantations demandait lui aussi à être analysé dans ses composants en vue d'accroître son efficacité.

……

Les rhizomes du *tranh* sont l'ennemi numéro 1 de l'hévéa, comme de quelques autres cultures tropicales. Il aurait fallu que Girard [181] et après lui ses directeurs généraux consacrent par priorité leurs efforts à extirper, de façon si possible complète et définitive, ce *tranh* de la totalité des surfaces plantées, et cela dès les premiers défrichements.

Mais il n'en avait rien été. La présence persistante, et, dans bien des lots, l'extension ultérieure du *tranh*, n'avaient rencontré de leur part qu'une sorte d'indifférence résignée, comme s'il s'était agi d'un mal inévitable, contre lequel on ne pourrait rien faire d'efficace, et à côté duquel il faudrait bien s'habituer à vivre.

M'entretenant un jour avec François Lefevre de ce problème — c'était en 1928 —, je lui avais entendu exprimer l'opinion que l'hévéa était par lui-même un arbre suffisamment robuste et vigoureux pour arriver à lutter seul contre le *tranh* et finir par le dominer à la longue... [58].

Le résultat de cette incurie avait été finalement qu'en 1931, au départ de Neveu, on pouvait voir du *tranh* à peu près partout sur nos plantations tantôt quelques rejets apparaissant par-ci, par-là, ailleurs des peuplements plus ou moins clairsemés et, enfin, par endroits, ce qu'on aurait pu prendre pour de véritables cultures de *tranh*, dense et compact dans certaines zones des extensions où le sarclage semblait avoir été particulièrement inefficace.

Évidemment, c'était dans les lots occupés par les hévéas les plus jeunes qu'un effort d'élimination systématique du *tranh* s'imposait en première urgence. Ce n'était pas que on n'ait pas procédé jusqu'alors, plus ou moins fréquemment, à des sarclages dans les superficies plantées, et par priorité dans les extensions : des équipes de coolies étaient employées, trois ou quatre fois par an, à piocher le *tranh* en profondeur avec de

---

[58] Je compris combien cette opinion pouvait être erronée lorsqu'on me montra quelque temps après, à Cam-Tiêm, le pivot d'un jeune plant d'hévéa transpercé de part en part par la pointe d'un rhizome de tranh.

grandes houes à tranchant étroit, du modèle alors généralement utilisé en Fiance pour l'arrachage des pommes de terre.

Entre chaque passage, il s'écoulait un minimum de deux ou trois mois, que le *tranh* mettait à profit pour s'étaler ensuite vigoureusement à travers tout ce terrain ainsi ameubli, dans l'intention d'en favoriser le développement, aurait-on pu croire. Cela avait été, je m'en [182] souviens, une des remarques faites par Van Pelt lors de sa première visite à Suzannah : « Ici, vous ne détruisez pas le tranh, vous le cultivez ! ».

Pour remplacer les houes, des « soroks » malais à tranchant large et coudé furent importés dans les moindres délais de Singapour (plus tard, on en fit fabriquer du même modèle à Saïgon) et les coolies sarcleurs furent invités à les utiliser, non plus pour exécuter des piochages en profondeur, mais simplement pour gratter légèrement la surface du sol. Ils n'eurent pas besoin de se le faire répéter souvent, ce travail étant beaucoup moins pénible pour eux que celui auquel ils étaient astreints auparavant.

En même temps, sur le terrain, leurs chantiers de sarclage pouvaient avancer deux ou trois fois plus vite qu'avant pour le même nombre d'heures de travail.

Seconde innovation : l'espacement entre les tournées de sarclage dans les lots les plus infestés de tranh était ramené de deux ou trois mois, sinon davantage, à trois semaines au maximum, ce qui permettait d'obtenir la destruction systématique des rejets dès leur apparition et, par conséquent, le dépérissement progressif dans le sol des rhizomes ainsi privés peu à peu de leur appareil végétatif.

À chaque tournée, on gagnait de ce fait quelques journées, mises à profit pour étendre d'autant la surface sarclée avant de revenir au point de départ les trois semaines écoulées. Cette manière d'opérer n'avait rien d'original mais, jusqu'alors, elle avait été totalement ignorée sur les plantations du groupe. Ses résultats furent assez spectaculaires. Dans le courant de 1932, on pouvait considérer que le problème du *tranh* ne se posait plus nulle part sur aucune nos plantations (hormis Cam-Tiêm, j'en parlerai plus loin).

Cependant, je ne voudrais pas en terminer avec ce sujet sans évoquer l'emploi des bœufs de labour qu'on utilisait encore en assez grand nombre sur ces plantations au moment de l'arrivée de Birnie, et cela, je pense, depuis le temps lointain de la création de Suzannah vers 1906.

Il y avait là, parmi bien d'autres, une originalité qui les distinguait de la plupart, sinon la totalité, des plantations de terre rouge situées en Cochinchine, dans lesquelles le labourage par bœufs des lots de jeunes hévéas était en général parfaitement inconnu.

Ce fut une surprise pour Van Pelt de les voir travailler ainsi sur nos plantations et, surtout, de constater que, grâce à [183] l'habileté des bouviers, ils pouvaient accomplir, pour un prix de revient très modéré, une besogne efficace, à condition de ne les employer que dans les terrains débarrassés au préalable de souches ou autres vestiges de forêt.

Les charrues étaient du modèle le plus rustique, et les bœufs, appartenant à la race annamite locale, semblaient se trouver parfaitement aptes à la besogne qu'on exigeait d'eux. À aucun moment, ni Van Pelt, ni Birnie n'envisagèrent donc de mettre fin à ce mode original d'entretien de certaines jeunes cultures.

Le troupeau de bœufs de Suzannah était de loin le plus important du groupe, avec un certain nombre de sujets vigoureux, que Trouilleux, directeur de la plantation après le départ de Bonfils d'Alaret, et demeuré en place par la suite, ne se refusait pas à montrer avec quelque fierté aux visiteurs.

Dans la remise en état des extensions durant les années 1931-1932, le rôle joué par les bœufs de labour ne fut certainement pas négligeable. Ils continuèrent, d'ailleurs, à être assez largement utilisés durant les années suivantes, pour divers autres petits travaux.

La récupération des jeunes cultures par élimination du *tranh* s'était étendue au cours des années 1931-1932 à quelque 300 hectares pour Suzannah et An-Lôc

respectivement et près de 400 hectares pour Binh-Ba. Quant aux superficies en exploitation, qui en représentaient globalement plus du double, la question du *tranh* ne les concernait évidemment pas, si l'on excepte quelques lots assez mal venus, plantés originairement à 10 m x 10 m ou même (section H d'An-Lôc) à 18 m x 18 m.

Le *tranh* a besoin de lumière pour s'implanter, ce qui l'empêche de se développer dans les lots occupés par de grands hévéas.

Cependant il se présentait, vers ce moment, dans ces plantations, un autre danger peut-être plus grave encore que le *tranh*, pour les superficies en exploitation : celui de l'érosion.

[184] Les terres rouges en général, et plus particulièrement celles de l'Est cochinchinois, sont fragiles et instables. Très pulvérulentes en surface, parce que constituées d'éléments extrêmement fins et légers, elles se transforment en poussière à la saison sèche, tandis que les fortes pluies, en août-septembre, pouvant atteindre 100 mm. ou davantage en 24 heures, y font ruisseler des torrents d'eau rougeâtre, venant colorer ensuite les *suois* et les rivières s'écoulant vers le Sud.

Après quelques années de mise en culture, les ravinements étaient peu à peu apparus dans certains lots. Un peu partout, les racines des hévéas se dénudaient et commençaient à apparaître à la surface du sol. Ce phénomène inquiétant était nettement plus visible dans les lots les plus anciens, ceux qui dataient d'avant 1911.

Dès 1931, il était incontestable qu'en vingt ans, ou un peu plus, les belles terres rouges, de Suzannah surtout, et d'An-Lôc à un moindre degré, s'étaient mises à se dégrader. La nécessité était donc apparue immédiatement, à Van Pelt comme à Birnie, de prendre des mesures pour arrêter, autant que faire se pourrait, l'aggravation des dégâts déjà constatés et sauvegarder ce qui pouvait l'être de l'humus subsistant à la surface des territoires plantés, c'est-à-dire, et fort heureusement, la plus grande partie encore de la couche originelle.

Ces mesures se ramenaient dans la pratique à deux : le recours aux moyens mécaniques, le plus radical et sans doute le plus efficace. ; l'ensemencement du sol des surfaces endommagées, ou seulement menacées, en plantes de couverture ; ces deux dispositions n'étant d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre.

La première aurait consisté à garnir la totalité des terrains plantés, en commençant par les lots les plus anciens, d'un réseau serré de digues anti-érosion dont le tracé épouserait rigoureusement les courbes de niveau, afin d'empêcher tout ruissellement des eaux de pluie à la surface du sol.

Dès lors, ces eaux de pluies seraient en totalité absorbées dans le sol là où elles tomberaient au bénéfice du système radiculaire des hévéas. L'inconvénient de cette opération résidait exclusivement dans son coût. Il faudrait remuer, à la pioche, à la bêche, à la pelle, des milliers de mètres cubes de terre, en employant à ce travail un substantiel effectif de coolies.

Malheureusement, la situation financière des société obligeait impérativement à la reporter [59].

[185] Quant aux plantes de couverture, l'idée de les utiliser dans la lutte contre l'érosion était déjà dans l'air en Indochine vers cette époque, venue de Sumatra ou Java en 1928 ou 1929. On avait procédé par-ci par-là à quelques essais d'implantation de légumineuses. Au début de 1931, Van Pelt décida d'étendre systématiquement leurs ensemencements à la totalité des surfaces plantées. En toute hypothèse, le coût en serait faible.

Quatre variétés de légumineuses étaient couramment utilisées en ce temps-là à Sumatra, où l'on pouvait se procurer leurs graines sur les marchés locaux pour des prix

---

[59] Ce ne fut qu'entre 1934 et 1936 que le réseau des digues anti-érosion put être enfin réalisé sur la totalité de nos plantations

très réduits : le *calopogonium*, le *vigna hosei*, le *centrosema plumerii* et le *centrosema pubescens*.

Dès la venue de la saison des pluies de 1931, on entreprit donc sur une assez large échelle à Suzannah comme à An-Lôc et Binh-Ba, des ensemencements de légumineuses, simultanément dans les lots exploités et dans certaines extensions.

Un an plus tard, on pouvait déjà en tirer d'utiles enseignements : le *calopogonium* était à proscrire de façon absolue, parce que se desséchant complètement, dans le climat local, entre deux saisons des pluies. Cette particularité fâcheuse avait d'ailleurs entraîné à Binh-Ba, en février 1932, un grave incident : une centaine d'hectares de très jeunes hévéas, greffés récemment, dans la section de Mach-Mon, où le *calopogonium*, ensemencé six mois plus tôt, était devenu un tapis de feuilles sèches, avait brûlé en l'espace d'un après-midi, malgré la précaution prise un peu auparavant de le ramasser en andains. Il avait fallu les replanter complètement en stumps greffés quelques mois après.

Le *calopogonium* rayé désormais de la liste, le vigna hosei ne tarda pas à le suivre, mais pour une raison différente. Cette plante de couverture ne produisait à la surface du sol qu'un tapis de végétation très peu dense, quoique d'un aspect régulier et uniforme fort agréable à l'œil, ainsi qu'elle était apparue principalement dans les lots 47, 49 et 51 de Suzannah où elle avait été ensemencée en premier. On n'aurait donc pu en attendre des effets enrichissants évidents pour l'humus de surface.

Quant au *centrosema plumerii*, il ne fut pas retenu davantage, parce qu'il ne répondait aucunement à la conception que l'on se faisait alors de ce que devait être une plante de couverture, protégeant le sol [186] à la fois contre l'ensoleillement et le ruissellement des eaux de pluie. Certes, il produisait une végétation verte abondante, mais se développant en hauteur et sans recouvrir aucunement le terrain alentour, qui demeurait de ce fait insuffisamment garni.

Des quatre espèces importées de Sumatra au début de 1931, ne demeurait donc que le *centrosema pubescens*, dont l'emploi fut, dès lors, systématiquement étendu à toutes les plantations du groupe, aussi bien en terres rouges qu'en terres grises (à Bên-Cui notamment), sous les vieux arbres en exploitation comme dans les jeunes cultures.

Son principal avantage résidait en ceci que, sauf exception rarissime, il ne se desséchait pas durant les mois de janvier à avril. Sa végétation se ralentissait certes, durant cette période critique, le tapis de feuilles s'amenuisait à la surface du sol, mais celles-ci demeuraient suffisamment vertes, jusqu'au retour des premières pluies, pour ne pas fournir de matériau combustible à un incendie accidentel ou provoqué.

D'autre part, sur le cycle d'une année, le *centrosema pubescens* produisait une abondante quantité de matière végétale dont la décomposition venait régulièrement enrichir l'humus de surface. Enfin, puisqu'il s'agissait d'une plante légumineuse, on était assuré qu'il contribuerait aussi pour sa part à fixer de l'azote dans le sol par les nodules de son système radiculaire.

Avec le centrosema pubescens, on tenait donc, apparemment, la plante de couverture la mieux adaptée aux conditions locales de sol et de climat dans le Sud indochinois. On ne chercha donc pas plus loin pour essayer de trouver ailleurs quelque chose de mieux, et durant bien des années, il fut employé en exclusivité partout sans qu'on ait eu à enregistrer nulle part de mécompte notable de son fait.

……

[189] La plus grande partie du second semestre de 1931 fut employée, aussi bien à Paris qu'à Saïgon, à essayer d'élaborer des prévisions budgétaires raisonnées et sérieuses pour l'année suivante.

Dans l'histoire, déjà longue, des Sociétés de Suzannah et d'An-Lôc, cette sorte d'exercice figurait pour la première fois à l'ordre du jour.

On pouvait heureusement disposer des tableaux-rapports mensuels que la S.I.C.A.F. avait commencé à établir à Saïgon. Ces tableaux-rapports [191] arrivaient régulièrement

trois ou quatre semaines après la fin de chaque mois. Dresser des prévisions budgétaires par chapitre et par poste, pour l'année suivante, devenait dès lors un exercice relativement aisé.

Néanmoins, l'érosion des cours nous obligea à pratiquer à plusieurs reprises des retranchements supplémentaires dans les budgets 1932 en cours de préparation et déjà réduits à l'extrême limite, cela avant même que l'on ait vu la fin de l'année 1931.

Ce fut une période pénible pour tous.

De la gestion antérieure, les plantations avaient conservé çà et là une accumulation d'engins généralement usagés, et de stocks de matériels divers dont, en toute hypothèse, on n'aurait plus jamais l'emploi : machines destinées au traitement du café, à l'extraction de l'huile en provenance des cocotiers et des *elæis* ou encore à l'égrenage du kapok, gros outillage de la menuiserie d'An-Lôc, tracteurs Fordson en surnombre, avec bien d'autres vestiges et surplus demeurés sur place après les échecs successifs des fantaisies et expérimentations passées de Girard.

Tout cela fut mis en vente, et peu à peu écoulé dans des conditions qui, souvent, n'eurent rien d'avantageux, mais du moins cela permit-il de faire placœ nette dans les ateliers et les magasins, tout en contribuant à boucher les « trous » de trésorerie du second semestre 1931, et à aider à équilibrer tant bien que mal les budgets de 1932.

À Paris aussi, il fallut se résoudre à pratiquer des coupes sombres dans les dépenses supportées par les sièges sociaux. On se souvient qu'en 1919-1920, chacune des Sociétés de Suzannah et d'An-loc [192] avait fait souscrire dans le public une émission de 3 millions de francs d'obligations à 9 %. Dix ans après, il en restait encore un peu plus de la moitié en circulation.

Dès le milieu de 1931, on vit venir, non sans angoisse, le moment où il serait impossible de continuer à assurer le service de ces emprunts et, l'année suivante, il fallut, hélas, se résoudre à une opération chirurgicale qui n'était guère de nature à améliorer sur la place de Paris le crédit des deux sociétés. Les remboursements annuels des obligations échues, au tirage, furent suspendus d'autorité jusqu'à nouvel ordre, tandis que l'intérêt versé aux obligations était ramené de 9 % à 4,5 %, étant précisé d'ailleurs que l'arriéré correspondant leur serait intégralement restitué dès que la situation permettrait de reprendre le service normal de ces deux emprunts (ce qui fut fait dès 1934). Les obligataires eurent le bon goût d'accepter sans trop de récriminations le sérieux sacrifice qui leur était ainsi imposé.

Quant aux frais du siège, il fallut les comprimer aussi, en demandant au personnel parisien, réduit à trois employés, de consentir à une diminution non négligeable de ses appointements mensuels.

Pour l'année 1932, les dispositions prises tant à Suzannah qu'à An-Lôc devaient permettre de sortir enfin du rouge.

Cependant, la compression des frais ne produirait l'effet escompté que dans l'hypothèse où la production de caoutchouc s'établirait à un minimum [193] de 500 tonnes à Suzannah comme à An-Lôc.

Avec la poursuite de la chute des cours, il avait fallu réviser les objectifs de production à la hausse, tout en procédant à des économies supplémentaires.

Ce résultat fut à peu près atteint en 1932 et légèrement dépassé en 1933, les productions ayant franchi assez sensiblement la barre des 500 tonnes à An-Lôc — pour et des 550 tonnes An-Lôc, sans qu'il ait fallu pour cela recourir nulle part à des saignées « sauvages ». L'amélioration de l'entretien du sol (principalement grâce aux légumineuses de couverture) et l'efficacité, en progrès constant, des contrôles de saignée, en avaient été les causes essentielles.

De leur côté, les dépenses avaient pu être ramenées, en 1932, un peu en dessous de 180.000 piastres à An-Lôc et de 160.000 à Suzannah.

[194] Du côté de Paris, on n'était pas non plus demeuré inactif. Au milieu de 1932, nous nous étions décidés à mettre fin au système de vente du caoutchouc instauré par Girard une douzaine d'années auparavant.

Plusieurs administrateurs de la C.C.N.E.O. avaient entretenu discrètement Girard des inconvénients du contrat avec Michelin. Mais rien n'avait bougé. On écrivit au pneumaticien pour lui demander de fixer le prix à la date du départ de Saïgon et non de l'arrivée à Clermont-Ferrand.

[195] Notre demande reçut sans délai un refus poli mais catégorique : il nous était loisible de dénoncer le contrat mais il aurait encore à courir durant un an. Cette contrainte nous parut insupportable. Une lecture attentive du contrat m'avait convaincu qu'il pouvait, juridiquement parlant, être qualifié de « léonin », principalement en raison de la faculté concédée à Michelin d'infliger des réfactions aux vendeurs sans possibilité d'appel.

Serions-nous traduits devant les tribunaux, nous pourrions nous défendre avec de bons arguments. Instruction télégraphique fut donnée à Saïgon d'arrêter immédiatement tous envois à Michelin, lequel en fut avisé sur le champ, de Paris, par une lettre non moins polie que la sienne. Et l'affaire n'eut pas d'autre suite : nous n'en entendîmes plus jamais parler.

Ce fut du côté de la S.I.C.A.F. qu'une solution fut trouvée à ce problème. Cette société s'était assurée un peu auparavant, à Paris, les services d'un vieil Anglais du nom de Bruce qui, au cours d'une existence assez mouvementée, avait eu l'occasion d'acquérir une solide expérience du fonctionnement, à Londres, du « Commodities Market » en général, et du marché du caoutchouc en particulier. Il y connaissait personnellement plusieurs « brokers ». Résidant depuis quelque temps en France, il avait offert ses services à la S.I.C.A.F, qui les avait agréés, en conséquence de quoi celle-ci s'était engagée à lui réserver la négociation sur le marché de la totalité du caoutchouc que produiraient un jour ses plantations d'Indochine, moyennant un courtage à son profit de 1/32e de lb, si j'ai bonne mémoire.

Cela était bel et bon, seulement les plantations de la S.I.C.A.F. comme on l'a vu, n'avaient pas encore atteint, à cette date, le stade de la production, sauf pour le petit secteur de Xa-bang, dépendant du Sông-Ray, d'où pouvait sortir, tous les deux ou trois mois environ, un lot de quelque cinq tonnes...

Bruce, qui n'était pas dépourvu de philosophie et vivait quelque peu de l'air du temps, attendait donc tranquillement à Paris que les hévéas de la S.I.C.A.F. aient [196] atteint l'âge de la saignée. La perspective d'avoir à vendre dans l'immédiat, nos 1.000 à 1.100 tonnes annuelles arrivait comme marée en carême.

Offerts sur le marché de Londres, les premiers lots disponibles de RSS[60] et de crêpes bruns furent vendus par ses soins pour embarquements à échéances fixes, à destination de l'Europe, sur la base du cours prévalant à cette époque sur la place, c'est-à-dire aux environs d'un penny 3/4 la lb selon mes souvenirs. La routine de ces opérations se mit en place aisément. Elle continua sans la moindre anicroche jusqu'en 1939-1940.

En nous fondant sur les prévisions de production, nous vendîmes, dès le début, ces productions à terme, deux ou trois mois à l'avance, de manière à nous assurer des rentrées certaines de trésorerie.

Nous nous enlevions en somme, pour l'avenir immédiat, la hantise dans laquelle nous avions vécu durant les dix-huit mois précédents, de ne pouvoir arriver à couvrir les échéances mensuelles des deux plantations.

Les contrats de vente ayant été notifiés par Bruce aux plantations largement à l'avance, les lots correspondants étaient constitués, descendus par voie ferrée au port

---

[60] Rubber Smoked Sheet — Dénomination adoptée par le marché pour le caoutchouc présenté sous forme de feuilles fumées, lequel représentait habituellement quelque 80 % de la production globale d'une plantation normalement exploitée.

de Saïgon, et embarqués par cargo à bonne date, sur une des destinations optionnelles déclarées par l'acheteur, le plus souvent Londres, Le Havre ou Anvers.

[197] Les documents correspondants (connaissement, facture, assurance) établis sur place, étaient remis à Saïgon à la banque pour escompte immédiat. Ne disposant, en effet, d'aucun fonds de roulement pour les plantations, nous ne pouvions nous payer le luxe d'attendre, afin d'être crédités des fonds correspondants, les quelque cinq à six semaines de délai normal pour leur encaissement en Europe.

Dès le début, Bruce, installé dans les bureaux de la S.I.C.A.F., rue Cambon à Paris, s'était assuré le collaboration très efficace de Mademoiselle Lapersonne (jusqu'alors secrétaire particulière de Monsieur Laroche, président de la S.I.C.A.F.) pour tout le « suivi » des opérations ainsi que la correspondance avec les brokers à Londres.

Un peu plus tard, il vint s'établir au 12 de la rue Boissy-d'Anglas, dans les locaux de la C.C.N.E.O.

*
* *

Il me reste à évoquer la situation dans laquelle se trouvaient les autres plantations qui plus tard se trouveront réunies dans la S.I.P.H.

Tout d'abord Binh-Ba, qui offrait cette caractéristique d'avoir à peine plus d'un tiers de sa superficie en rendement, contre près des deux tiers de jeunes cultures fraîchement greffées. Cela nous avait permis, non sans difficultés, d'obtenir au titre des quelque 400 hectares d'extensions de cette plantation, l'attribution d'un prêt gouvernemental.

Ce prêt, consenti pour la première fois en 1931, fut renouvelé les trois années suivantes. Il venait compléter très utilement les minces ressources procurées par la vente de la centaine de tonnes annuelle de caoutchouc en provenance des hévéas exploités du Song-Cau ainsi que des vieux lots de la plantation.

[198] Impossible d'apporter, dans l'immédiat, la moindre amélioration aux conditions d'usinage du caoutchouc.

Ces ressources permirent cependant la remise en état progressive des 400 hectares d'extensions à peu près totalement envahis par le *tranh* au début de 1931 ainsi que le greffage de leurs jeunes hévéas, et la réparation, en 1932, des effets de l'incendie survenu dans le calopogonium.

À la fin de 1932, on put considérer que Binh-Ba se trouvait enfin tiré d'affaire, mais d'extrême justesse.

……

[213] Suzannah et An-Lôc voyaient s'accroître substantiellement, par rapport à la moyenne des trois ou quatre années antérieures, et même par rapport à 1931, leur production de caoutchouc respective, durant le dernier trimestre de l'année, période des meilleurs rendements.

Durant tout le second semestre de 1932, le comportement du personnel européen du groupe n'avait pas révélé le moindre symptôme de défaitisme. On était résolu à tenir jusqu'au bout, même si la fameuse « crise du caoutchouc » devait encore durer deux ans, trois ans, sinon davantage.

Ce fut dans cet état d'esprit que l'on aborda, au cours des derniers mois de 1932, la préparation des budgets pour 1933. Elle promettait d'être laborieuse, et le fut en effet.

[214] De 35 cents par kg en janvier 1931, le prix de revient de Suzannah était tombé en fin d'année en dessous de 30 cents, de même que celui d'An-Lôc. Les budgets de 1932 avaient été arrêtés sur la base d'un objectif moyen de 25 cents. Finalement, nous avions terminé plus près de 20 que de 25.

Dès lors, nous avions cru pouvoir être assurés de nous tenir pour 1933 nettement sous la barre des 20.

Nous avions un sérieux motif d'encouragement dans la réponse que les hévéas exploités donnaient, mois après mois, à la normalisation ainsi qu'au contrôle systématique de la saignée institués par Van Pelt. Nous tournions alors à un rythme annuel de 550 tonnes sur chacune des deux plantations. On pouvait donc espérer faire encore mieux en 1933.

Finalement nous étions arrivés, sur le papier, compte tenu des seules recettes attendues du caoutchouc, à les équilibrer parfaitement [215] tout en continuant à assurer la couverture des frais d'entretien des quelques centaines d'hectares d'extensions, mais sans qu'il fut possible, malheureusement, d'y faire figurer les dépenses qu'aurait entraînées une rationalisation des usines.

Quant aux plantations constituées uniquement de jeunes cultures non encore en rendement, il ne saurait être déjà question de mises en saignée avant la fin de 1935. Le « régime de croisière » instauré par Van Pelt continuerait d'y être appliqué, avec cette différence que la croissance des hévéas faciliterait de plus en plus l'entretien des surfaces.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 843 :
SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH.
Siège social à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas,
Commune de Hung-Loc,
Canton de Binh-Lan-Thuong,
Voie d'accès : route coloniale nº 1 et chemin de fer traversant toute la longueur de la plantation du km. 66.100 au km. 72.
Adr. Tél. : « SUZANNAH DAUGIAY GARE »
Dâugiây à 1 km.
Saïgon à 70 km.
Surface totale : 3.300 ha.
Surface plantée : 1.360 ha.
Directeur général : Birnie.
Directeur : Trouilleux.
Agents à Saïgon : Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

COCHINCHINE
Naissances
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Trouilleux Claude, fils du directeur des Plantations de Suzannah.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

Sont arrivés à Saïgon :
Arnaud de Vogüé, administrateur du groupe Suzannah.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[219] C'est dans cette ambiance [créée par un début de remontée des cours] que je m'étais embarqué à bord du « Porthos », des Messageries maritimes, pour être mis à quai à Saïgon le 20 février 1933. La situation que j'allais trouver en arrivant était bien différente de celle que j'avais laissée près de deux ans auparavant.

À l'inquiétude et au découragement avaient succédé, dans le petit monde du caoutchouc, un double sentiment, de fierté d'abord — pour avoir réussi à survivre à peu près à une épreuve sans précédent connu — et ensuite, de confiance inébranlable en un avenir de bonne réputation professionnelle et de prospérité assurée pour les membres de la collectivité locale des planteurs.

En attendant que surviennent ces lendemains chargés de promesses, on s'était en quelque sorte replié à l'intérieur d'un système d'économies drastiques conjuguées avec des expédients d'une ingéniosité diverse, comme s'il s'était agi de soutenir un siège de longue durée.

J'avais ressenti cette impression de manière particulièrement forte dès le premier jour de ma reprise de contact avec Suzannah et An-Lôc : on s'y était parfaitement organisé. On pouvait tenir. Mieux encore, on était prêt à profiter des occasions fortuites qui se présenteraient pour faire des « sorties » à objectifs limités ; autrement dit, on était prêt à réaliser, ici ou là et au coup par coup, telles opérations de développement ou de modernisation des équipements qui, pour une dépense restreinte, se présenteraient comme largement payantes à court ou moyen terme.

Cependant, les économies auxquelles nous avions été récemment contraints avaient durement frappé tous les employés européens. Depuis plus d'un an, il avait fallu — expédient facile — couper [220] de 25 % leurs appointements mensuels, la différence devant leur être, en principe, restituée le jour où la trésorerie se trouverait suffisamment à l'aise pour que puisse être repris le versement de leurs mensualités normales (ce qui fut fait dès la mi-1934.).

Cette disposition draconienne avait été acceptée sans discussion ni murmure. Et un peu plus tard, ils ne demandèrent même pas qu'il y fût mis fin avant que ne fussent engagées certaines améliorations.

Au nombre de ces dernières figurait une innovation concernant la saignée dont l'application devait entrer en vigueur lors du Têt[61] 1933. De très longue date, on avait, remarqué que durant les semaines suivant la chute annuelle de leurs feuilles, les hévéas ne donnaient que le tiers ou même le quart de leur production habituelle de latex. La cause en était sans doute un état de fatigue générale de l'arbre, à un moment où il fournissait un effort végétatif intense. Dès lors, on pouvait se demander si, en évitant de le saigner au même moment, on ne retrouverait pas, plus tard, le peu de latex dont la production aurait ainsi été abandonnée.

Après d'assez longues discussions, l'expérience fut tentée en février 1933, pendant les quinze jours coïncidant avec le Têt. Ainsi pouvait-on accorder à cette occasion quelques jours de congé exceptionnel aux saigneurs et, pour le restant [221] de la durée de l'interruption des saignées, les employer à d'autres travaux.

Fin mai, des surplus non négligeables apparurent sur nos trois plantations.

La disposition devint donc obligatoire et la plupart des autres plantations l'adoptèrent assez rapidement.

À partir de 1935, l'interruption fut portée à quatre semaines, avec un résultat toujours positif, et même, après 1938, à six semaines, sans diminution appréciable.

---

[61] Le Têt, ou nouvel an chinois, dont la date peut se déplacer entre le milieu de janvier et la fin de février selon les phases de la lune. Les Annamites ont l'habitude de le célébrer par de longues réjouissances.

À mon retour à Saïgon, j'avais également pu constater que sur les lots en saignée de nos trois plantations, l'ensemencement en légumineuses de couverture dès le retour de pluies avait été effectué avec un plein succès.

Deux ans plus tard, la terre rouge disparaissait partout (ou presque) sous une couche de verdoyant *centrosema pubescens*.

Cette protection se montrait cependant ici ou là insuffisante et, en certains endroits plus particulièrement exposés, les pluies torrentielles, assez fréquentes habituellement en août et septembre, avaient continué à entraîner de la terre de surface et à aggraver les ravinements existants.

[222] Nous aurions dû, par conséquent, nous résoudre à recourir au seul moyen de lutte vraiment efficace : l'établissement d'un réseau serré de diguettes en terre, tracées selon les courbes de niveau et à faible distance les unes des autres, de manière à couvrir l'intêgralité des surfaces plantées en hévéas (lots exploités en premier, car les plus menacés, puis les extensions ensuite, moins fragiles au début de leur existence mais seulement en deuxième étape). Par manque de trésorerie, l'opération fut, avec regret, remise à plus tard.

……

Du côté des extensions, à Suzannah comme à An-Lôc et même à Binh-Ba, le changement d'aspect des cultures, entre 1931 et 1933, apparaissait lui aussi frappant.

[223] Le *tranh* avait totalement disparu et le *centrosema* recouvrait partout le sol comme dans les lots en exploitation. Les derniers greffages (pour la plupart à Binh-Ba) avaient été achevés en 1932, tandis que les sujets greffés en premier « in situ » au début de la saison des pluies de 1931, se faisaient remarquer par une croissance exceptionnellement vigoureuse, que l'on pouvait sans aucun doute attribuer à l'effet exercé sur les parties visibles de l'arbre par un système radiculaire plus âgé en moyenne de deux ans — sinon parfois davantage.

……

[225] À Suzannah, ce fut à une amélioration des équipements et installations du centre que l'on décida de consacrer les quelques ressources supplémentaires attendues du relèvement des cours.

L'indispensable fourniture d'eau aux divers usagers établis dans le lot 45 et à ses abords — logements, habitations de « caïs » et de coolies, « maison du Conseil » avec l'usine de traitement du latex au rez-de-chaussée — demeurait suspendue à l'approvisionnement irrégulier et aléatoire que pouvaient leur assurer la vieille pompe aspirante et refoulante installée par Girard sur la source de Dau-Giay. La fabrication du caoutchouc, en tout cas, ne pouvait en rester plus longtemps tributaire sans encourir de sérieux risques d'interruption.

La mise en place d'une installation entièrement nouvelle fut donc décidée à l'occasion de mon passage en mars 1933. Elle comporterait, sur l'emplacement même de la source en contrebas, l'implantation d'un groupe motopompe (moteur Diesel d'une vingtaine de CV actionnant une pompe rotative moderne), la construction, un peu plus loin, d'un château d'eau surélevé, en béton, de 50 mètres cubes (commandé à la Société des Dragages, pour un prix global de 3.000 piastres. On ne travaillait pas cher, à l'époque, en Cochinchine…) ; enfin, un réseau tout neuf de tuyaux en acier Lavril, en remplacement des vieilles tuyauteries Turquet, pour desservir en parfaite sécurité les multiples usagers du centre.

En outre, et depuis fort longtemps, le directeur de la plantation, Aimé Trouilleux, réclamait avec insistance que quelque chose fût fait pour que le marché hebdomadaire de Suzannah pût se tenir dorénavant en toutes saisons à l'abri de la pluie.

Le problème était le suivant : avant même que la voie ferrée ne vint traverser cette zone plus tard occupée par les plantations, et que n'apparût sur le terrain l'embryon de la future « ferme » de Suzannah, quelques familles annamites, en provenance sans doute de la région de Biênhoà, s'étaient implantées au lieu-dit dénommé par eux Dau-

Giay, et avaient continué à y subsister, assez misérablement [226] d'ailleurs, malgré les ravages du paludisme particulièrement virulent en raison de la présence de nombreux marécages dans les environs.

Lors de la délimitation de la concession de Suzannah, une enclave d'une quarantaine d'hectares leur avait été réservée, on l'a vu, un peu au sud de la gare. Le village qu'elles avaient constitué avait commencé à s'étoffer un peu avec le développement des plantations avoisinantes : tâcherons, artisans, commerçants... Dans cette région, précédemment inhabitée — sauf par quelques rares tribus de Mois...se déplaçant d'un emplacement de « rays » à l'autre à travers la forêt-clairière — s'était créé, petit à petit, un certain mouvement d'échanges entre gens déjà établis sur place ou à proximité immédiate, et les coolies venus avec leurs familles pour travailler à Suzannah, An-Lôc, ou ailleurs.

Comme il est d'usage partout en Extrême-Orient en pareil cas, un marché n'avait pas tardé à commencer à fonctionner tout à fait spontanément, à l'intérieur même de la plantation de Suzannah. Vendeurs et acheteurs prirent l'habitude de s'y rendre régulièrement un certain jour de la semaine — était-ce le dimanche matin ? Je le crois mais n'en suis pas tellement sûr. Les transactions, portant principalement sur des tissus, vêtements et denrées alimentaires, s'y déroulaient très normalement et, comme on peut le penser, les palabres et conversations encore bien davantage.

Il s'était créé là, sans que ce fût à l'initiative de personne, comme un point de rencontre où, venus chaque semaine de plusieurs kilomètres à la ronde, les gens semblaient prendre plaisir à se retrouver. Ils le faisaient simplement en plein air, sous les vieux hévéas subsistant du lot 45, à proximité de la « maison du Conseil ». Lorsque la pluie tombait à seaux, ils se dispersaient pour chercher tant bien que mal refuge où ils le pouvaient aux alentours.

Trouilleux n'avait pas eu de peine à nous faire comprendre, en ces premiers mois de 1933, l'importance qui s'attachait, pour l'avenir même de toutes les plantations immédiatement voisines, à ce que ce marché devint une institution régulière, quasi officielle, fonctionnant selon les coutumes traditionnelles de l'Extrême-Orient, et disposant d'un local couvert de dimensions suffisamment vastes pour [227] abriter les marchandises qui s'y échangeraient ainsi que les curieux et badauds venant s'y promener.

C'est dans ces conditions que fut mise en chantier dans le lot 45 et sans autre délai, toujours par les soins de la Société des Dragages, une vaste construction en béton dont le modèle avait tout simplement été emprunté à l'un de ces nombreux marchés couverts que l'on pouvait rencontrer partout à l'époque dans les villes de l'Ouest cochinchinois. Le succès en fut immédiat, l'affluence des commerçants ainsi que de leur clientèle ne tarda pas à doubler, pour continuer à augmenter encore durant les années suivantes.

La question du marché de Suzannah ayant ainsi trouvé sa solution, restait au premier rang de nos préoccupations, en ce temps-là, le problème du logement des coolies. Nos prédécesseurs l'avaient traité à leur manière, en regroupant uniformément cette main-d'œuvre dans des « traïs », construits en bois de forêt et recouverts de tôle ondulée, sortes de longues baraques alignées en rangées régulières qui faisaient davantage assimiler à un casernement qu'à un village, le mode d'habitation normal des coolies à l'époque.

Et pourtant, telle avait été, jusque-là, la pratique suivie partout par les plantations de quelque importance dans le Sud indochinois.

Il nous semblait, en ce début d'année 1933, qu'une réforme radicale s'imposait à cet égard, et qu'un système totalement différent devait être adopté sans délai en vue de loger plus convenablement nos coolies et leurs familles. Divers modèles de petites maisons individuelles, édifiées en matériaux légers furent mis à l'essai. Le premier dont

je me souvienne, construit en bois de forêt et recouvert en feuilles de lataniers, ne coûtait — théoriquement — que 18 piastres l'unité.

Ce n'était pas cher, mais ne produisait pour l'usager qu'une habitation (une seule pièce bien entendu) d'une rusticité excessive. D'autres modèles plus élaborés furent présentés ensuite. Je dirai un peu plus loin ce qu'il en advint dans les plantations du groupe.

Quant aux hévéas, leur aspect s'était sensiblement amélioré, en conséquence sans doute de la normalisation des saignées effectuée depuis deux ans : régression des chancres et reconstitution plus régulière des écorces, apparentes surtout dans les plus vieux lots de la plantation ayant été longtemps soumis à la saignée quotidienne.

[228] Le fait que la production se soit élevée, par étapes, de moins de 450 tonnes par an avant 1930 à plus de 550 tonnes attendues pour 1933, sur une superficie rigoureusement identique, n'était, de toute évidence, qu'un résultat logique des réformes introduites par Van Pelt.

Du côté des extensions, la situation était « satisfaisante dans l'ensemble ». Les opérations de greffage avaient été achevées l'année précédente — y compris les greffages sur rejets, fort nombreux dans certains peuplements relativement plus âgés.

Toute la série des lots situés au nord de la RC 1, section A et section B, sur une longueur de quelque 5 kilomètres, présentait une assez bonne homogénéité dans la taille et la croissance des arbres. Pour le moment de leur entrée en rendement — en 1936 sans doute ? —, il était permis d'en attendre une production substantielle avec un pourcentage élevé par hectare d'hévéas exploitables dès le démarrage de la saignée.

En revanche, l'ensemble des jeunes cultures constituant la Section D au-delà de la voie ferrée, au sud-est de la plantation, était assez loin de présenter une aussi grande régularité. Les causes étaient diverses : terrain plus ingrat assez vallonné, avec, de place en place, quelques amas de gros rochers (quoique fort loin heureusement de ressembler à cet égard au secteur de Cay-Gao de la B.I.F.), différences d'âge et de croissance plus marquées entre les lots et même, parfois, à l'intérieur de chaque lot.

Certes, on ne pouvait constater de manquants nulle part, et il était permis de penser qu'avec le temps, cette section D finirait par présenter un aspect assez normalement homogène et donner des rendements parfaitement corrects. Mais, en attendant, pour l'œil d'un planteur, ce n'était tout de même pas « tout à fait çà »...

Société agricole de Suzannah
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1933)

Les actionnaires se sont réunis le 28 juin en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Launay, président du conseil d'administration, et ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, faisant apparaître un bénéfice brut de 714 793 francs. Déduction faite du solde déficitaire antérieur de 130.989 fr. ; des frais généraux s'élevant à 442.104 fr. ; des dépréciations sur divers comptes d'immobilisations, 315 488 fr. ; de 1 amortissement de mauvaises créances, 147 460 fr. et de la dépréciation sur compte portefeuille-titres, 44.491 fr., l'exercice se solde par un déficit de 365.741 fr.

Dans son rapport, le conseil fait observer que, pour la première fois depuis longtemps, les cours du caoutchouc ont connu en 1932 une stabilité relative, en se maintenant au taux excessivement bas auquel les avait amenés le déséquilibre qui existe depuis 1929 Récemment, la politique de revalorisation des matières premières poursuivie par les États-Unis, ainsi que la perspective d'un accord en vue de la restriction entre les producteur anglais et hollandais, ont amené une nouvelle hausse des cours, mais il ne semble pas que celui-ci puisse se maintenir.

La production de caoutchouc de Suzannah a atteint 533.320 kg contre 503.991 kg en 1981. La superficie plantée restant sans changement à 900 hectares, soit un rendement moyen à l'hectare de 592 kg.

Le conseil a accentué ses efforts en vue de réduire les dépenses de la plantation et celles du prix de revient. Une usine à caoutchouc nouvelle a été installée à cet effet et a réduit considérablement les frais d'usinage.

(*Le Journal des finances*, 30 juin 1933)

Le 23 juin s'est tenue l'assemblée de l'Agricole de Suzannah qui a approuvé les comptes de 1932 ne présentant pas de répartition. L'action se traite aux environs du pair de 100 francs ; la part n'a pas été cotée depuis plusieurs mois.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[235] Revenu à Paris en juin 1933, je m'étais rendu presque aussitôt à Londres pour y reprendre un bref contact avec le marché du caoutchouc.

……

On comprendra que, dans ces conditions, nous ayons été fortement tentés, à Paris, de « suivre » l'évolution du marché, en vendant des fractions successives de la production à des échéances de plus en plus éloignées, chaque fois que le cours de Londres franchissait une nouvelle étape dans son mouvement ascensionnel.

Rétrospectivement, il me semble évident qu'en jouant ainsi la sécurité sur un marché qui était fondamentalement haussier, nous avions, à l'époque, commis une erreur incontestable. D'ailleurs, les conséquences de cette erreur devaient se faire sentir jusque vers le milieu de l'année 1936.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

Suzannah a produit 533 tonnes de caoutchouc en 1933 contre 504 en 1931), soit une moyenne de 592 kg à l'hectare. Le conseil « a mis fin aux fonctions et au mandat de M. Émile Girard après constatation du non-accomplissement de son mandat d'administrateur depuis le 1er septembre 1931 ». D'autre part, M. Auguste Thiollier a démissionné.

Société agricole de Suzannah
Assemblée ordinaire du 26 mars 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 avril 1934)

Séance présidée par M. L[ucien] Launay, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs les deux plus forts, actionnaires : la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, représentée par M. André Lis, et M. [Oscar] Berquet.

M. A[rnaud] de Vogüé remplit les fonctions de secrétaire.
8.000 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 31 et 37 des statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de votre société au cours du 26e exercice social.

Vous avez également à entendre le rapport des commissaires aux comptes et à approuver le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1933.

Vous aurez, en outre, à procéder au renouvellement statutaire du mandat d'un administrateur, à désigner les commissaires aux comptes pour l'exercice 1934 et à donner aux administrateurs toutes autorisations en conformité de l'article 37 des statuts et de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Exploitation

Dans le courant de l'année, 1933, les prix du caoutchouc ont commencé a se relever d'une manière sensible, pour la première fois depuis la baisse sans précédent, qu'ils avaient subie à partir de 1928 et qui les avait amenés au plus bas, en juin 1938, au niveau de 1 d. 5/8 la lb. à Londres (feuilles fumées).

Durant les premiers mois de l'année, toutefois, le marché étant encore placé sous des influences déprimantes, les cours s'étaient maintenus entre 2 d. 1/4 et 2 d. C'est seulement dans le courant d'avril que l'augmentation de la consommation aux États-Unis, consécutive à la mise en application du plan de redressement économique du président Roosevelt, et surtout la reprise des pourparlers anglo-hollandais en vue de la restriction ont entraîné la hausse progressive de prix.

Le cours de 3 d. a été dépassé en mai et celui de 4 d. atteint une première fois en juillet, a été dépassé définitivement en décembre. Depuis lors, le cours de 5 d. a été atteint en février 1934.

Pendant ce temps, les négociations en vue de la restriction, nouées entre les producteurs d'Extrême-Orient, ont progressé de façon satisfaisante, bien qu'avec une certaine lenteur en raison de la diversité des intérêts en cause qu'il était nécessaire de concilier.

La mise en application du plan de restriction élaboré au cours de ces négociations paraît devoir être prochaine. Ce plan prévoit d'ailleurs un régime équitable pour les plantations d'Indochine : la limitation que subiront à un moment donné leurs exportations, serait, en effet, beaucoup moins sévère que pour les autres pays producteurs, tant que les besoins de la consommation de la métropole, actuellement plus de quatre fois supérieurs à la production de notre colonie, ne seront pas entièrement couverts.

La caisse de compensation

Nous vous avions entretenus l'an dernier des difficultés que rencontrait la Caisse de compensation, en raison de l'insuffisance de ses recettes, pour remplir le rôle de sauvegarde de la production de caoutchouc indochinoise pour lequel elle avait été créée à l'origine. C'est ainsi que, durant le premier semestre 1933, le montant de la prime, fixé à 1 franc par kilo, se trouvait nettement inférieur à l'écart entre le prix de revient moyen et le prix de vente, écart officiellement reconnu d'ailleurs par le gouvernement général. Depuis lors, la hausse des prix a atténué en partie les inconvénients de cette situation.

La production de Suzannah

La production de caoutchouc de Suzannah a atteint, en 1933, 535.373 kg contre 533.320 kg en 1932, en augmentation de 2.053 kg.

La superficie exploitée étant restée sans changement à 900 hectares, cette production correspond à un rendement moyen à l'hectare de 595 kg sur l'ensemble de la superficie exploitée.

Nous avons pratiqué la même méthode d'exploitation que dans les exercices précédent.

Au cours de l'année, la superficie des extensions s'est trouvée sensiblement augmentée par suite de la reprise de certains lots déjà partiellement préparés en vue de la plantation dans les années précédentes.

Au 31 décembre, les superficies entièrement greffées en clones des Indes Néerlandaises s'élevaient à 539 hectares, dont les premières parcelles entreront en production dans le courant de l'exercice 1935.

En outre, les superficies préparées, plantées ou partiellement greffées, s'élevaient à 135 hectares.

L'effort en vue de la réduction des dépenses, poursuivi depuis plusieurs exercices, a porté pleinement tous ses fruits dans le courant de 1933, où nous ayons pu atteindre un prix de revient de la matière qui est non seulement exceptionnel par rapport aux moyennes antérieurement réalisées en Indochine, mais encore peut se comparer favorablement avec celui d'un grand nombre d'exploitations en Malaisie, pays qui paraît être le mieux placé à cet égard.

Il n'est pas inutile de souligner que ce résultat a été obtenu malgré le poids de certaines charges qui pèsent lourdement sur les producteurs d'Indochine, telles que les droits de douane sur les caisses à caoutchouc; sur les produits chimiques utilisés pour la préservation ou la coagulation du latex, ainsi que sur l'outillage de fabrication.

Nous sommes persuadés que vous voudrez rendre hommage avec nous à la compétence et au dévouement de notre directeur général, M. Birnie, comme de ses collaborateurs, envers qui nous sommes redevables de cette réussite ainsi que du bon état général de notre domaine.

Examen du bilan

Dans le bilan qui est soumis à votre approbation, le montant des postes Outillage et Mobilier, est en diminution sur l'exercice précédent en raison des dépréciations pratiquées.

Le poste Hévéas, après diminution correspondant à l'amortissement normal annuel sur la valeur de la superficie exploitée, se trouve augmenté des frais de préparation et d'entretien des superficies non encore en rendement. En définitive l'augmentation nette de ce poste dans l'exercice est de 55.595 francs.

Dans le cours de l'exercice, la composition du Portefeuille-titres a subi diverses modifications par suite de la vente de certaines actions qui le composaient et de leur remplacement par des titres dont l'acquisition nous a paru intéressante pour notre société.

COMPTE PERTES ET PROFITS

DÉBIT	
Frais généraux et charge d'intérêts	375.933 50
Dépréciations sur divers compte d'immobilisation	256.427 00
Solde créditeur	68.637 02

	703.997 52
CRÉDIT	
Bénéfice brut de l'exportation de caoutchouc	624.674 10
Bénéfice sur compte Produits accessoires et divers	79.323 42
	703.997 52

Récapitulation

Report de l'exercice précédent moins	365.741 891
Bénéfice de l'exercice 1933	68.637 02
	297.104 87

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Immeubles	179.191 70
Outillage	196.512 00
mobilier	25.150 00
Bestiaux	1
Hévéas	7.063.567 20
Magasin d'approvisionnements	98.125 10
Magasin caoutchouc	50.395 40
Caisses et banques	105.772 31
Portefeuille-titres	409.584 00
Impôts à récupérer	974.955 54
Débiteur divers	224.955 59
Pertes et profits	
Report de l'exercice	365.141 80
Bénéfice de l'exercice 1933	68.637 02
	297.104 87
	9.625.914 77
PASSIF	
Capital	2.500.000
Obligations	1.233.500 00
Réserve légale	250.000 00

Réserve statutaire	738.596 47
Coupons à payer et obligations à rembourser	1.588.214 94
Créanciers divers	3.315 603 36
	9.625.914 77

Augmentation de capital

Dans notre rapport de l'an dernier, nous vous signalions que cette question retenait toute l'attention de votre conseil. Depuis lors, les circonstances générales s'étant améliorées, nous avons décidé de faire usage des pouvoirs qui nous ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 1931 et de procéder à l'augmentation de capital dont nous vous avions exposé la nécessité à plusieurs reprises depuis quelques années.

Cette augmentations de capital doit avoir d'abord pour effet de mettre à la disposition de la société les ressources nécessaires pour rembourser entièrement ses dettes, ainsi que les obligations restant en circulation, dont les intérêts représentent une charge particulièrement lourde, qui aurait l'inconvénient de diminuer les bénéfices que l'on peut normalement escompter pour les prochains exercices.

D'autre part, cette opération aurait pour effet de mettre la société en mesure de prendre, dans des conditions favorables, des intérêts dans certaines entreprises voisines, alors que le domaine propre de Suzannah ne pourra plus être étendu à cause des prescriptions limitatives de la restriction. Nous vous demandons d'approuver cette manière de voir et de voter une résolution en conformité, tendant à donner au conseil d'administration et de voter une résolution en conformité, tendant à donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à cet effet, selon les termes de l'alinéa 8 de l'article 2 et de l'alinéa 9 de l'article 37 des statuts.

Cette augmentation de capital sera faite dans les conditions suivantes.

Émission de 50.000 actions nouvelles, assimilables aux actions existantes et de mêmes type, créées jouissance 1er janvier 1934, au prix de 112 fr. l'une, soit avec une prime de 12 francs.

La souscription sera ouverte le 16 avril et close le 12 mai 1934. Elle sera réservée aux ayants-droit dans la proportion suivante :

35.000 actions aux actionnaires anciens, qui auront le droit de souscrire à titre irréductible à 7 actions nouvelles pour 5 actions anciennes ;

5.000 actions aux porteurs de parts, en conformité de l'article 7 des statuts, soit une action pour trois centièmes de part ;

Enfin, une tranche de :

10.000 actions sera réservée aux obligataires qui auront la faculté d'échanger 1 obligation contre 5 actions.

Nous sommes persuadés que vous voudrez reconnaître l'opportunité de cette dernière mesure, qui a pour but d'offrir aux obligataires une compensation légitime pour les facilités qu'ils ont consenties en 1931, en vue de permettre la continuation des affaires sociales de notre entreprise.

Questions à l'ordre du jour

L'un de vos administrateurs, M. Lucien Launay, est arrivé au terme de son mandat. Nous vous proposons sa réélection.

Vous avez à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours. Nous vous demandons de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous aviez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-

ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés anonymes dont ils auraient été également administrateurs.

Au cours de l'exercice 1933, il n'a été traité que des opérations d'ordre courant entre votre société et d'autre société dans lesquelles plusieurs de vos administrateurs, de possèdent des intérêts.

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation, pour vos administrateurs, de traiter avec votre société.

M. le président. — Avant de passer au vote des résolutions, je donnerai la parole à ceux d'entre vous qui désireraient demander quelques renseignements complémentaires.

……

Échanges de titres
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mai 1934)

Suzannah. — Échange d'une obligation 4 1/2 % contre 5 actions nouvelles. Banque de l'Indochine.

La plantation de Suzannah
Henriette Célarié, *Promenade en Indochine*, 1937

— La plantation qu'il vous faut visiter, décide [Mme de la Souchère], est celle de Suzannah. Ce n'est pas seulement l'une des plus anciennes, c'est l'une des mieux entretenues, l'une des plus proches aussi. 80 kilomètres seulement de Saïgon.

Crée en 1903 par nos missionnaires et un groupe d'Indochinois, la plantation de Suzannah s'étend sur 1.644 hectares. M. Berthier est l'un des directeurs de Suzannah.

— Vous avez des tigres dans la région ?

— Ils nous ont enlevé un cheval, ces jours-ci. Les indigènes disent qu'ils sont quatre. J'en ai abattu un. La femme d'un de nos inspecteurs, qui ne fait que débarquer, en a tué un autre. Elle en est toute fière. C'était sa première chasse. » […]

— D'ou viennent les travailleurs ?

— Nous employons un assez grand nombre de Tonkinois, répond M. Berthier. Les indigènes de la région ont le défaut d'être instables. Point d'ennuis de ce genre avec les Tonkinois, mais il faut leur payer le voyage d'aller et de retour. Ce sont de gros frais, et en ce moment, nous visons à diminuer ceux-ci.

— Combien gagnent vos coolies ?

— En « 26 », ils se faisaient jusqu'à 25 piastres par mois. Depuis la crise, leur salaire est tombé à 12 piastres : celui d'avant le « boom ».

De larges avenues coupent géométriquement la plantation. Les belles colonnes des hévéas s'alignent, majestueuses, comme dans un temple. Les jeunes sont tous luisants de leur feuillage aux transparences d'émeraude. Les autres ont un tronc rugueux. Tous montent d'un seul jet, fiers de leur force audacieuse.

EXTENSIONS *IN EXTREMIS* AVANT LE GEL DES PLANTATIONS EN VIGUEUR À PARTIR DU 1ER JUILLET 1934

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[238] Moins de 48 heures après la publication du communiqué annonçant la mise en vigueur du nouveau plan, un télégramme, bien entendu chiffré, était parti de Paris à destination de Birnie, lui prescrivant impérativement de faire planter à Suzannah, An-Lôc, Binh-Ba et Ong-Qué, et dans un délai n'excédant pas le 30 juin, toutes surfaces limitrophes de lots déjà sous culture offrant le maximum de facilités de défrichement pour quelque raison que ce fût. L'ensemble des moyens disponibles en main-d'œuvre locale sur les plantations devait y être consacré par priorité sur tous autres travaux — sauf la saignée et l'usinage, bien entendu.

Une sorte de tour de force était ainsi demandé aux exécutants sur place, dans une durée de temps limitée à moins de 70 jours.

……

[241] À Suzannah, en particulier, Trouilleux semblait s'être piqué au jeu. Ayant pris de l'avance dans l'exécution de son programme initial, il l'avait quelque peu étendu de sa propre initiative au cours des dernières semaines de juin. Et, dans un lot supplémentaire (18 hectares) ainsi rajouté « in extremis », le travail n'avait été achevé que dans la journée même du 30 juin : terrain nettoyé (sommairement) dans la matinée, trouage effectué dans l'après-midi, stumps greffés mis en place juste avant la tombée de la nuit.

Sur les quatre plantations concernées, tous les greffages dans les pépinières avaient pu être faits à temps, les brûlages nécessaires — malgré quelques pluies précoces — réalisés à peu près dans les délais voulus, enfin, ce qui devait être le plus facile dès lors que l'on disposait sur place d'effectifs de coolies suffisants, le piquetage et le trouage avaient été terminés partout, avec une légère marge de sécurité par rapport à la date fatidique du 30 juin.

Lorsque tomba le bref crépuscule tropical, au soir de ce fameux 30 juin, le résultat sur le terrain de nos efforts de « récupération » se présentait finalement mieux encore que nous n'aurions osé l'espérer.

Au lever du jour le 1er juillet, un huissier de Saïgon requis par nos soins se présenta à Suzannah pour se rendre ensuite à An-Lôc, puis à Binh-Ba et à Ong-Qué afin d'y dresser en bonne et due forme un constat détaillé, lot par lot, de toutes les superficies effectivement et réellement garnies d'hévéas à cette date, sur les quatre plantations, y compris, bien entendu, les plus récentes. [242] Il devait en coûter, globalement, 2.000 à 3.000 piastres d'honoraires pour les trois sociétés concernées, mais cela en valait largement la peine.

Quelques semaines plus tard, des copies authentiques du constat étaient délivrées par nos soins à l'Union des planteurs, à Paris, et au Syndicat du même nom, à Saïgon, avec ce résultat que nous ne devions plus jamais en entendre parler.

Au total il s'était agi, en l'occurence, d'une soixantaine d'hectares ou un peu plus à Suzannah, situés au nord de la série de lots d'extensions déjà existants bordant la RC 1, de près de 100 hectares à An-Lôc, vers l'est de la section H et, dans la section J, au sud de la voie ferrée, et, enfin, de superficies sensiblement moins étendues à Binh-Ba et surtout à Ong-Qué.

……

Le second semestre 1934 devait être principalement consacré à l'entretien régulier de ces nouveaux lots, ainsi qu'au rattrapage de certains travaux négligés au profit des nouvelles extensions.

La hausse des cours du caoutchouc [243] avait entraîné la disparition — définitive — des primes gouvernementale au kg produit. Elle n'avait pas tardé beaucoup à être suivie

par la suppression de tout prêt gouvernemental pour les plantations non encore en rendement.

L'annonce du nouveau plan de Réglementation avait réveillé en Bourse, les marchés de valeurs de plantations, permettant aux sociétés concernées d'y trouver à nouveau les capitaux nécessaires.

Pour commencer, nous pouvions entreprendre enfin les travaux de sauvegarde des sols et nous attaquer — quoique lentement au début — aux constructions de bâtiments, comme aux installations de machines et autres équipements indispensables dans les usines, et à améliorer aussi les conditions de logement du personnel.

Certes, l'horizon de nos possibilités s'était brusquement élargi, mais nous avions compris qu'il ne fallait pas pour autant laisser remonter, si peu que ce fût, nos prix de revient qu'à fin 1933 nous avions réussi, à Suzannah comme à An-Lôc, à abaisser jusqu'à 18 cents environ.

[244] Le réseau des diguettes, ou drains anti-érosion, fut d'abord piqueté et tracé sur le terrain, selon le profil des courbes de niveau. On put entreprendre ensuite d'en creuser les premiers éléments, simultanément à Suzannah et à An-Lôc, avant que ne s'achève l'année 1934.

On s'attaqua en premier aux lots anciens les plus menacés pour continuer par les superficies plantées à plus grands espacements entre 1912 et 1919. Début 1937, la totalité des 900 à 950 hectares respectivement exploitées à Suzannah et An-Lôc était entièrement couverte par un réseau serré dont l'efficacité fut largement prouvée lorsque survinrent, après leur achèvement, les premiers orages torrentiels de la saison des pluies.

Des superficies en rendement, on passa aux jeunes cultures et, vers la fin de 1937 ou le début de 1938, ces dernières se trouvèrent protégées elles aussi dans leur totalité.

……

[245] L'amélioration des conditions de logement du personnel autochtone demandait à être entreprise de toute urgence. [246] Il fallait s'efforcer de loger nos coolies dans des habitations leur rappelant, si possible en mieux, les maisonnettes traditionnelles des villages de la côte d'Annam ou du Tonkin.

Un prototype avait été expérimenté dès 1933. Vers la fin de l'année suivante, les premières séries de maisonnettes étaient édifiées sur plusieurs plantations — à Suzannah et à An-Lôc notamment — selon des modèles un peu plus élaborés, quoique construits encore en matériaux non durables.

Assez vite, on s'aperçut qu'il serait préférable d'en venir à des types de logements nettement plus solides et mieux construits dont le coût, en définitive, n'apparaissait pas devoir être tellement plus élevé, tout en permettant une réduction sensible des frais d'entretien.

*
* *

[247] Sur le plan financier, il restait pas mal à faire.

La Société agricole de Suzannah avait contracté vers 1925, auprès de la Banque de l'Indochine, un emprunt de 300.000 piastres [62], dont le service avait dû être suspendu durant plusieurs années. La Société des plantations d'An-Lôc s'était également endettée, quoique pour un montant sensiblement moindre.

En outre, ces sociétés se trouvaient encore chargées du solde d'un emprunt obligataire datant de 1919-1920, pour un montant d'environ 1.500.000 francs chacune, auxquels s'ajoutait la moitié des intérêts qui n'avait pas été payés depuis 1931.

---

[62] À une époque où la piastre indochinoise équivalait à 10 francs français.

.....

[248] Du côté de la Banque de l'Indochine, généralement actionnaire de peu d'importance, mais surtout, et de très loin, principal créancier de la plupart des sociétés que je viens de nommer, on se déclarait partisan d'une opération de regroupement qui, dans l'esprit de ses dirigeants, permettrait de mettre un terme à cet émiettement d'un ensemble de 8 à 10.000 hectares réparti entre une demi-douzaines (ou un peu plus) d'entités différentes avec leurs conseils d'administration propres et leurs finances gérées séparément, de même que leurs organes particuliers de gestion administrative à Paris.

Ce que l'on pouvait au moins attendre d'un tel regroupement, pour l'immédiat, ce serait une considérable simplification dans le mode de fonctionnement de tout cet ensemble, qui paraissait à la fois lourd et compliqué entre les mains de ceux qui en exerçaient la charge et, pour un avenir un peu plus éloigné, une plus grande facilité d'approche du marché des capitaux à Paris, auquel il nous faudrait inévitablement avoir recours durant les deux ou trois années à venir.

SUZANNAH
(SOCIÉTÉ AGRICOLE DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 122 s)

Conseil : MM. Lucien Launay, Arnaud de Vogüé, Louis Ducroiset, René Gigon-Papin, Pierre Laurentie, R. Père Robert, Frédéric Waespé.

Capital : 7.500.000 francs, divisé en 75.000 actions de 100 francs (porté de 2.500.000 à 7.500.000 en juin 1934).

Parts de fondateur : 50, divisées en centièmes.

Obligations : 3 millions de francs d'obligations de 500 francs, 9 % brut. En circulation au 31 décembre 1933 2.467 titres.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 10 % aux actions. Sur le solde : 15 % au conseil. 60 % aux actions, 25 % aux parts.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital. Le solde aux actions.

Exploitation : plantations de caoutchouc en Cochinchine.

Participations : Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, Biênhoà.

SURFACES PLANTÉES

1.600 hectares dont 900 en production. 42 % greffés

PRODUCTION DE CAOUTCHOUC (en kg)

1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
431.886	397.228	385.387	384.251	1 503.994	533.320	535.373 (2)

(2) Le rendement moyen à l'hectare a été de 595 kg, ce qui est très satisfaisant pour des cultures non greffées.

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ANNÉES

1927	3.771.929,27

1928	986.682,77
1929	Néant (1)
1930	- 512.091,53 (2)
1931	391.102,00 (3)
1932	- 234.752,00 (4)
1933	68.637,00 (5)

(1) Le montant disponible de fr. 1.856.125 a été affecté à la Provision pour fluctuations de portefeuille.
(2) Après amortissement de 1.886.234.24.
(3) Après amortissement de 305.287,35.
(4) Après amortissement de 507.440,80.
(5) Après amortissement de 256.427,00..

En étudiant ces résultats, on peut remarquer que la perte totale des exercices 1930-1931-1932-1933 se solde par 297.104,87, alors qu'il a été amorti 2955.399,39. L'exploitation au cours des plus mauvaises années a donc été nettement bénéficiaire.

C'est le portefeuille qui a nécessité de très gros amortissements.

Comme toutes les exploitations indochinoises, la société a bénéficié d'une prime à la production versée par le gouvernement indochinois, mais pour les exercices à venir, la suppression de cette prime sera très largement compensée par la hausse du caoutchouc.

L'augmentation de capital de 5 millions, réalisée en juin 1934, a donné l'aisance de trésorerie qui était nécessaire.

Bien placée pour profiter de l'amélioration de la matière, Suzannah devra retrouver rapidement une ère de prospérité.

La société a procédé depuis le 1er décembre 1934 au paiement du solde de dividende de l'exercice 1927 à raison de :

Titres nominatifs passibles de l'impôt de 12 % : 35,20
Titres nominatifs passibles de l'impôt de 17 % : 33,20
Titres au porteur : 6,20

Il est intéressant de rappeler que les dividendes distribués de 1915 à 1927 se sont élevés à 430 francs par action de 100 fr.

COTATION

Actions et parts : marché en banque au comptant

COURS EXTRÊMES

	Actions	Parts
1929	1.665 — 580	1.175 — 600
1930	975 — 351	790 — 275
1931	400 — 50	320 — 63
1932	174 — 93	150 — 108

1933	200 — 108	265 — 145
1934	220 — 108	369 — 175

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933
(avant augmentation du capital)

.....

Informations et communiqués
AGRICOLE DE SUZANNAH
PLANTATIONS D'AN-LOC
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1935)

Les deux sociétés vont fusionner par voie d'absorption de la première par la seconde. Rappelons que l'Agricole de Suzannah est au capital de 7 millions 1/3 en 75.000 actions de 100 francs et qu'il existe 15.000 centièmes de parts.

Les Plantations d'An-Lôc sont au capital de 12 millions en 120.000 actions de 100 fr. En outre, 15.000 parts seront créées.

L'absorption de Suzannah par An-Lôc sera effectuée moyennant remise de 15.000 parts bénéficiaires et de 120.000 actions d'apport. L'échange se ferait à raison, de huit actions An-Lôc pour cinq actions Suzannah et d'une par An-Lôc pour un centième de part Suzannah.

Une troisième plantation sera ensuite absorbée par An-Lôc dont la raison sociale sera modifiée.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1935).

Faute du quorum l'assemblée des porteurs de parts convoquée pour le 13 mars a été reportée au 4 avril.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH
(*Les Annales coloniales*, 13 avril 1935)

L'assemblée extraordinaire du 8 avril est reportée, faute de quorum, au 6 mai.

Société agricole de Suzannah
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 mai 1935)

Les actionnaires, réunis le 6 mai 1935 en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1934 faisant apparaître un bénéfice de 320.519 francs. Après déduction du report débiteur précédent, le solde créditeur au 31 décembre 1934 s'élève à 23.414 francs.

L'assemblée générale a ratifié la nomination, comme administrateur pour une période de six années de MM. [Paul] Baudouin et André Lis. Elle réélit administrateurs MM. [Louis] Ducroiset, [René] Gigon-Papin et [Pierre] Laurentie.

Le rapport signale que la superficie exploitée de Suzannah a été ramenée, au cours de l'exercice passé sous revue, de 900 hectares à 858 hectares en raison du rajeunissement effectué sur divers lots qui avaient été plantés à l'origine avec de trop grands espacements pour permettre un rendement élevé à l'hectare. Néanmoins, la production totale de caoutchouc a marqué une augmentation sur l'exercice précédent, s'étant élevée à 554.347 kg contre 533.320 kg. Cette production correspond à un rendement moyen de 646 kg à l'hectare sur l'ensemble des 858 hectares exploités.

Dans le courant de 1935, les premières superficies plantées en arbres greffés commenceront à entrer en production à raison de 400 ha. environ à Ben-Cui et de 100 ha. environ sur chacune des plantations de Suzannah et d'An-Lôc.

Il est donc permis d'escompter, pour les prochaines années, une augmentation sensible de la production de caoutchouc des trois domaines en voie de fusion, dit le rapport lu à l'assemblée extraordinaire du 6 courant.

L'assemblée extraordinaire, qui a suivi, a approuvé l'absorption de la société par les Plantations d'An-Lôc.

Les actions Suzannah seront échangées à raison de huit actions Plantations d'An-Lôc contre cinq Suzannah et les parts seront échangées titre pour titre contre des parts An Loc. Cette fusion sera suivie par l'absorption de la Société agricole et industrielle de Ben-Cui et groupera 1.086 hectares déjà en exploitation, ayant produit 1.233 tonnes en 1934, et 2.664 hectares plantés en arbres greffés non encore en production.

Suite :

1935 : An-Lôc absorbe Suzannah, puis se transforme en SIPH en absorbant Ben-Cui (Sicaf) et Long-Thanh (ex-La Souchère) qui a auparavant avalé la CASI (Agricole Sud-Indochine).

NOTRE REPORTAGE

LA FOIRE DE SAIGON

XIX

Dégustez le café d'Indochine

par Trân xuân SINH

(De notre envoyé spécial)

(*La Volonté indochinoise*, 20 janvier 1943)

……

En 1911, la Société Agricole de Suzannah à Biên Hoà commença en terre rouge une plantation importante de caféiers Arabica et Robusta ; peu après, elle introduisait la variété dite Lorenzo (C. Arabica), importée de Manille par M. Lorenzo vers 1902 1903. Plus tard, en 1915-1916, la Société de Xa-Cat planta 190 ha de caféiers dont 162 la sous hévéas.

D'autres sociétés et particuliers essayèrent la culture du Robusta sur des superficies restreintes.

Dans l'ensemble, ces culture-associées (Caféiers-hévéas) ne donnèrent pas des résultats satisfaisants et les planteurs supprimèrent peu à peu les caféiers pour se consacrer exclusivement à la culture plus facile de l'hévéa.

Fabienne Julien, 19 mai 2014 :

Je me suis rendue en avril 2014 sur la plantation Suzannah. Mon père y a occupé le poste de chef de plantation de 1951 à 1955. J'y suis née. Devant notre maison, a été construit un petit temple. La maison de directeur, où nous avons également logé, est devenue le siège de l'entreprise actuelle. L'usine est aujourd'hui désaffectée, une nouvelle ayant été construite à l'extérieur de la ville. Tous les autres bâtiments sont en parfait état, excepté les anciens logements des ouvriers.